

RAPPORT D'ACTIVITÉS

SESSION ORDINAIRE **2021-2022**
4^E SESSION DE LA XI^E LÉGISLATURE



La rédaction du Rapport d'activités 2021-2022 a été clôturée le 6 septembre 2022.

Des informations complémentaires sont disponibles sur le site web du Parlement de Wallonie (www.parlement-wallonie.be) ou auprès du Service des études et de la documentation du Greffe (courriel: doc@parlement-wallonie.be - tél.: 081.25.16.77).



TABLE DES MATIÈRES

LE PARLEMENT	6
A. Missions	8
B. Composition	12
C. Organes de gestion	22
D. Règlement du Parlement de Wallonie	25
LES ACTIVITÉS PARLEMENTAIRES	28
A. Séances plénières	30
B. Commissions et comités	33
C. Rapports d'activités politiques	109
LES RELATIONS INTERNATIONALES	110
A. Relations bilatérales	111
B. Relations avec l'Union européenne	132
C. Participation à des réunions internationales et interrégionales ...	135
LE PARLEMENT ET LES CITOYENS	144
A. Faire entendre sa voix	144
B. Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne	153
C. Mission pédagogique	154
D. Transparence et ouverture du Parlement	156
E. Ouverture et échange avec la société	159
F. Visites, centre des visiteurs et boutique du Parlement	165



L'ADMINISTRATION DU PARLEMENT	166
A. Greffe	167
B. Budget de fonctionnement	173
C. Infrastructures	175
D. Mesures de gestion	177
IN MEMORIAM	178
ANNEXES	180
A. Textes déposés ou relevés de caducité, adoptés, rejetés ou retirés	180
B. Avis ou contrôles extérieurs	194
C. Contrôle du Gouvernement	199
D. Statistiques générales	201

AVANT- PROPOS

JEAN-CLAUDE MARCOURT
PRÉSIDENT DU PARLEMENT
DE WALLONIE

C'est peu de dire que nous sommes engagés, ces dernières années, dans un cycle de crises qui, de natures et d'origines différentes, se succèdent et dont les conséquences se superposent. Pandémie, inondations, retour de la guerre en Europe, explosion du prix de l'énergie, inflation... ont eu et ont des répercussions directes sur chaque citoyenne et citoyen, individuellement, mais aussi sur l'ensemble de la collectivité.

Dans ce contexte difficile, plus que jamais, **la Wallonie doit montrer sa force de résilience** et apporter des réponses urgentes aux conséquences économiques, sociales, humaines, climatiques de ces crises successives qui touchent durement l'ensemble de la population.

Au cœur de l'hémicycle wallon, les débats et décisions se suivent à un rythme soutenu. La démocratie parlementaire est vivace. Lors de ces trois dernières années, soit depuis le début de la législature, ce sont plus de **125 projets de décret** qui ont été discutés et adoptés, plus de **10 000 questions écrites** déposées, et plus de **8 000 questions orales** débattues. Ce sont aussi, à titre d'exemple, plus de 800 questions d'actualité posées en séance plénière. Plus que jamais, il est nécessaire de réaffirmer l'importance du rôle des représentants du peuple au sein de l'institution parlementaire. La population souffre et avec elle la démocratie. De nombreux combats sont et doivent encore être menés afin d'aider la population à faire face.

Au-delà des chiffres, la participation citoyenne aux travaux du Parlement est renforcée. Les Wallonnes et les Wallons participent concrètement à la prise de décision à



IL EST NÉCESSAIRE DE RÉAFFIRMER L'IMPORTANCE DU RÔLE DES REPRÉSENTANTS DU PEUPLE AU SEIN DE L'INSTITUTION PARLEMENTAIRE.

travers des panels citoyens, le dépôt de pétitions ou encore la coconstruction de décrets et la participation à des commissions délibératives mixtes.

Sur le plan international, **le Parlement de Wallonie continue à jouer un rôle important** dans différentes assemblées et **au sein de l'Europe** notamment. À travers la présidence wallonne de la CALRE, qui réunit 72 parlements régionaux européens qui disposent de pouvoirs législatifs, l'indispensable construction européenne se poursuit et se fortifie grâce à la participation active des Régions.

La guerre en Ukraine nous montre, une fois de plus, la nécessité de la démocratie. On voit bien que lorsqu'un État ne bénéficie pas d'un parlement fort et autonome qui contrôle le pouvoir exécutif, cela engendre rapidement la prise de décisions unilatérales et des dérives autoritaires. Si elle est nécessaire, si elle est essentielle, la démocratie, et singulièrement la démocratie représentative, est aussi vulnérable.

La démocratie, c'est notre héritage commun, acquis, conquis au fil de longs combats, avec opiniâtreté. Cet héritage précieux et indispensable à notre équilibre collectif, il convient non seulement de le protéger mais encore de le faire fructifier alors que certains rêvent de le mettre à mal.

Le Parlement de Wallonie, c'est sa raison d'être, est l'expression de la démocratie. Il doit être d'autant plus attentif à ce que celle-ci s'exprime pleinement et à ce que les droits et les devoirs, qui en fondent la légitimité, y soient respectés par et pour tous.

LE PARLEMENT

Qu'est-ce que le Parlement de Wallonie ?

La Belgique est un État fédéral qui se compose de régions et de communautés¹. La Constitution prévoit que les organes régionaux comprennent, pour chaque région, un parlement élu pour cinq ans. Parlements dits « de législature », ils ne peuvent être dissous et siègent jusqu'à la prochaine élection destinée à les renouveler².

Le Parlement de Wallonie constitue le siège du pouvoir législatif en Wallonie. Il est composé des députés élus par sa population. Ces derniers siègent en séances plénières et au sein de commissions dans le but d'adopter des décrets (lois régionales) et le budget de la Région mais aussi de contrôler le Gouvernement qu'il élit (interpellations et questions) et d'exprimer des positions sur des questions de société (résolutions). Le Parlement contribue également au bon fonctionnement de l'Union européenne et il veille à associer les citoyens à ses activités.

Les travaux parlementaires sont les travaux, échanges et débats qui se déroulent dans le cadre des réunions publiques ou à huis clos du parlement. Celles-ci ont lieu en principe selon un calendrier préalablement établi et dans le respect du Règlement de l'assemblée.

1. Art. 1^{er} de la Constitution belge.
2. Art. 117 de la Constitution belge.





LES COMPÉTENCES DU PARLEMENT DE WALLONIE TOUCHENT À LA VIE QUOTIDIENNE DES WALLONNES ET DES WALLONS.

L'assemblée se réunit tous les quinze jours, en alternance avec le Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles qui est composé de 94 membres: 75 membres élus soit en qualité de membres du Parlement de Wallonie, soit comme suppléants des députés germanophones du Parlement de Wallonie, et 19 membres élus par le groupe linguistique français du Parlement de la Région de Bruxelles-Capitale en son sein.

Ses compétences touchent à la vie quotidienne des Wallonnes et des Wallons: économie, emploi, allocations familiales, aménagement du territoire, logement, environnement, climat, mobilité, santé, routes et voies navigables, distribution d'eau, infrastructures sportives, patrimoine, tourisme, sécurité routière, bien-être animal, pouvoirs locaux, etc.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/le-parlement



A. MISSIONS

1. VOTER DES DÉCRETS

Le droit d'initiative appartient aux membres du Parlement de Wallonie (par la voie du dépôt de propositions de décret) et au Gouvernement wallon (par la voie du dépôt de projets de décret).

Le texte est d'abord examiné par l'une des huit commissions permanentes du Parlement, lesquelles comptent chacune dix parlementaires³.

Une fois examiné, amendé ou encore soumis à l'avis d'experts, le texte est présenté en séance plénière. L'adoption de ces textes permet d'instaurer de nouvelles dispositions normatives ou de modifier des dispositions normatives existantes.

2. CONTRÔLER LE GOUVERNEMENT

Avec l'exercice du pouvoir législatif, le contrôle du Gouvernement est une fonction essentielle du Parlement. Les députés peuvent contrôler le Gouvernement sur son activité ou l'efficacité des politiques publiques par le biais de questions, d'interpellations, d'auditions, de commissions d'enquête, de contrôles budgétaires ou encore de motions.

Autrement dit, la mission de contrôle peut prendre différentes formes : l'information, l'investigation ou encore l'injonction. Le Parlement peut aussi remplacer tout ou partie des ministres; le Gouvernement est donc politiquement responsable devant le Parlement.

3. Art. 47, § 1^{er}, du Règlement du Parlement de Wallonie.



**LE PARLEMENT EST LE LIEU
OÙ S'EXPRIMENT LES REPRÉSENTANTS
ÉLUS PAR LES CITOYENS.
TOUT AU LONG DE LA LÉGISLATURE,
LES DÉPUTÉS SONT À L'ÉCOUTE
DES CITOYENS ET DÉFENDENT,
AU PARLEMENT, LES VALEURS
ET LES PROJETS DE CES DERNIERS.**

3. ÉCOUTER ET EXPRIMER LE POINT DE VUE DES WALLONS

Le Parlement est le lieu où s'expriment les représentants élus par les citoyens. Tout au long de la législature, les députés sont à l'écoute des citoyens et défendent, au Parlement, les valeurs et les projets de ces derniers.

En sus de leurs interventions sur les textes législatifs et de leurs questions, les députés peuvent exprimer les préoccupations de la Wallonie au travers de résolutions.

Le mécanisme de la démocratie représentative⁴ n'exclut par ailleurs pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le Parlement de Wallonie permet ainsi aux Wallonnes et aux Wallons de faire entendre leur voix par le biais d'auditions parlementaires, la faculté de déposer des avis sur l'ensemble des textes soumis à l'examen du Parlement, l'organisation de panels citoyens, le dépôt de pétitions ou encore grâce à un mécanisme de co-construction de propositions de décret.

En outre, l'assemblée peut constituer, d'initiative ou à l'initiative des citoyens, des commissions délibératives mixtes composées de 10 parlementaires et de 30 citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations⁵.

4. Voir infra, «Le Parlement et les citoyens».

5. Art. 131bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

4. PARTICIPER À LA CONSTRUCTION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie contribue au bon fonctionnement de l'Union européenne en procédant à l'examen de projets d'actes législatifs européens en application du principe de subsidiarité⁶. En vertu de ce principe, la décision politique doit être prise au niveau de pouvoir le plus efficace pour légiférer⁷.

S'il estime qu'un projet d'acte législatif européen donné ne respecte pas ce principe, le Parlement de Wallonie peut rendre un avis motivé au Président de l'institution à l'origine de ce projet.

En outre, le protocole sur le rôle des parlements nationaux dans l'Union européenne prévoit des mécanismes de coopération entre les parlements des États membres et le Parlement européen. Dans ce cadre, le Parlement de Wallonie participe à de nombreuses réunions interparlementaires.

Enfin, le Parlement prend part aux procédures de révision des traités et est informé des demandes d'adhésion à l'Union européenne.

6. Art. 5, § 3, du Traité de l'Union européenne.

7. Appliqué au cadre de l'Union européenne, les niveaux de pouvoir peuvent être l'Union européenne, les États membres ou les entités infra-nationales.

**LE PARLEMENT DE
WALLONIE PARTICIPE
À DE NOMBREUSES
RÉUNIONS
INTERPARLEMENTAIRES
ET PREND PART
AUX PROCÉDURES DE
RÉVISION DES TRAITÉS.**





LE PARLEMENT DE WALLONIE ESTIME QU'IL EST IMPORTANT DE SENSIBILISER DÈS LE PLUS JEUNE ÂGE AUX ENJEUX DE LA DÉMOCRATIE.

5. FAVORISER LA CITOYENNETÉ

Les institutions démocratiques fonctionnent d'autant mieux que la vie sociale d'une région est développée; de même, la vie sociale d'une région est d'autant plus riche que les institutions démocratiques inspirent la confiance et se donnent l'ambition de mobiliser les citoyens dans le sens de l'intérêt général.

Le Parlement de Wallonie estime qu'il est important de sensibiliser dès le plus jeune âge aux enjeux de la démocratie et il organise notamment des journées à caractère pédagogique à l'attention des élèves de l'enseignement primaire et secondaire.

Soucieux de s'ouvrir toujours davantage à la société civile, le Parlement de Wallonie permet également aux organismes qui en font la demande de venir présenter leurs activités ou d'occuper ses locaux pour des événements.

Enfin, le Parlement de Wallonie met régulièrement à l'honneur des personnalités wallonnes qui méritent une marque de reconnaissance de sa part.

B. COMPOSITION

Depuis sa première élection directe le 21 mai 1995, le Parlement de Wallonie se compose de 75 membres élus au suffrage universel et selon le système de la représentation proportionnelle.

Les membres du Parlement de Wallonie qui ont été élus en 2019 l'ont été dans onze circonscriptions électorales en proportion de la population de chacune d'elles.

Les 75 députés wallons sont élus pour un mandat d'une durée de cinq ans, correspondant à la durée d'une législature.

Bien qu'élu dans le cadre d'une circonscription, chaque député détient un mandat régional et représente donc tous les Wallons.



1. MEMBRES

Au terme de la session 2021-2022, les membres sont les suivants⁸:

M. AGACHE Laurent	Ecolo	
Mme AHALLOUCH Fatima	PS	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
M. ANTOINE André	Les Engagés	
M. BASTIN Christophe	Les Engagés	
M. BELLOT François	MR	
Mme BERNARD Alice	PTB	
M. BEUGNIES John	PTB	
M. BIERIN Olivier	Ecolo	
Mme CASSART-MAILLEUX Caroline ...	MR	
M. CLERSY Christophe	Ecolo	
M. COLLIN René	Les Engagés	
M. COURARD Philippe	PS	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
Mme CREMASCO Veronica	Ecolo	
M. CRUCKE Jean-Luc	MR	Reprend son mandat le 13 janvier 2022 en suite de sa démission du Gouvernement wallon, à la place de M. Cornillie, suppléant
Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille ...	MR	
Mme DELPORTE Valérie	Ecolo	
M. DEMEUSE Rodrigue	Ecolo	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie

8. Voir Doc. 1 (SE 2019) N° 13, «Listes des membres du Parlement wallon et de leurs suppléants dont les pouvoirs ont été vérifiés». Voir aussi Doc. 4 (SE 2019) N° 1, «Liste des membres qui ne sont pas visés par l'incompatibilité portée par l'article 24bis, §6, alinéa 1^{er}, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles».



CHAQUE DÉPUTÉ DÉTIENT UN MANDAT RÉGIONAL ET REPRÉSENTE TOUS LES WALLONS.

M. DEMOTTE Rudy	PS	
M. DESQUESNES François	Les Engagés	Président du Groupe Les Engagés
M. DEVIN Laurent	PS	
M. DI MATTIA Michel	PS	
M. DISABATO Manu	Ecolo	
M. DISPA Benoît	Les Engagés	
M. DODRIMONT Philippe	MR	
M. DOUETTE Manu	MR	
M. DUPONT Jori	PTB	
Mme DURENNE Véronique	MR	
M. EVRARD Yves	MR	
M. FLORENT Jean-Philippe	Ecolo	
M. FONTAINE Eddy	PS	
M. FRÉDÉRIC André	PS	Président du Groupe PS
M. FURLAN Paul	PS	
Mme GAHOUCI Latifa	PS	
Mme GALANT Jacqueline	MR	
M. GARDIER Charles	MR	
Mme GOFFINET Anne-Catherine	Les Engagés	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
Mme GREOLI Alda	Les Engagés	
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	PS	
M. HARDY Maxime	PS	

M. HAZÉE Stéphane	Ecolo	Président du Groupe Ecolo
M. HERMANT Antoine	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
M. HEYVAERT Laurent	Ecolo	
M. JANSSEN Nicolas	MR	
Mme KAPOMPOLE Joëlle	PS	
Mme KELLETER Anne	Ecolo	A prêté serment d'abord en allemand ⁹
Mme LAFFUT Anne	MR	
Mme LARUELLE Sabine	MR	Sénatrice des entités fédérées désignée par le Parlement de Wallonie
M. LEGASSE Dimitri	PS	
Mme LEKANE Laure	PTB	
M. LENZINI Mauro	PS	
M. LÉONARD Laurent	PS	
M. LEPINE Jean-Pierre	PS	
M. LIRADELFO Julien	PTB	
M. LOMBA Éric	PS	
M. LUPERTO Jean-Charles	PS	
M. MARCOURT Jean-Claude	PS	
M. MAROY Olivier	MR	
M. MATAGNE Julien	Les Engagés	
Mme MATHIEUX Françoise	MR	
Mme MAUEL Christine	MR	A prêté serment d'abord en allemand ⁹
M. MUGEMANGANGO Germain	PTB	Président du Groupe PTB
M. NEMES Samuel	PTB	Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
Mme NIKOLIC Diana	MR	
Mme PAVET Amandine	PTB	
Mme PÉCRIAUX Sophie	PS	
Mme ROBERTY Sabine	PS	
Mme RYCKMANS Hélène	Ecolo	
M. SAHLI Mourad	PS	
Mme SCHYNS Marie-Martine	Les Engagés	
Mme SOBRY Rachel	MR	
M. TZANETATOS Nicolas	MR	
Mme VANDEVOORDE Anouk	PTB	
Mme VANDORPE Mathilde	Les Engagés	
M. WAHL Jean-Paul	MR	Président du Groupe MR Sénateur des entités fédérées désigné par le Parlement de Wallonie
M. WITSEL Thierry	PS	

9. Les membres qui ont exclusivement ou en premier lieu prêté serment en allemand ne participent pas aux votes au sein du Parlement de Wallonie sur les matières relevant de la compétence de la Fédération Wallonie-Bruxelles (art. 50, alinéa 2, de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles) et ils ne siègent pas au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles.



Tout sur votre Parlement

Il ressort du décret de la Région wallonne du 13 juillet 1995 organisant le remplacement des Ministres par leur suppléant parlementaire que **le mandat de député wallon est incompatible avec la fonction de membre d'un Gouvernement wallon ou communautaire.**

Ainsi, le député nommé en qualité de membre du Gouvernement régional, d'un Gouvernement de Communauté ou du Gouvernement fédéral cesse immédiatement de siéger.

Une fois remplacé ou qu'il est mis fin à sa qualité de membre dudit Gouvernement, il reprend son mandat au Parlement et son suppléant cesse de siéger.

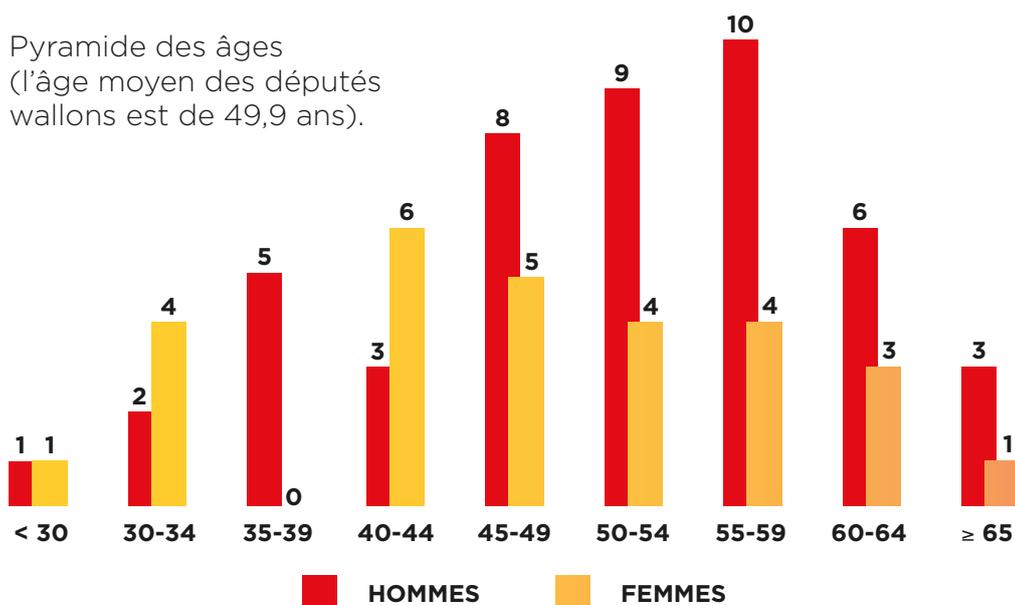
Durant la session 2021-2022, Monsieur Crucke, démissionnaire du Gouvernement, a retrouvé sa qualité de membre du Parlement de Wallonie et a été remplacé au sein du Gouvernement par Monsieur Dolimont.



En quelques chiffres

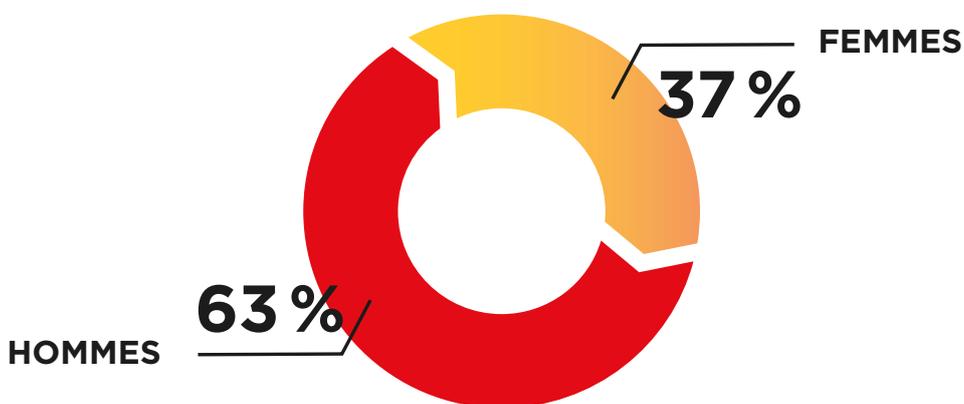
PROFIL DES DÉPUTÉS

Pyramide des âges
(l'âge moyen des députés wallons est de 49,9 ans).



RÉPARTITION PAR SEXE

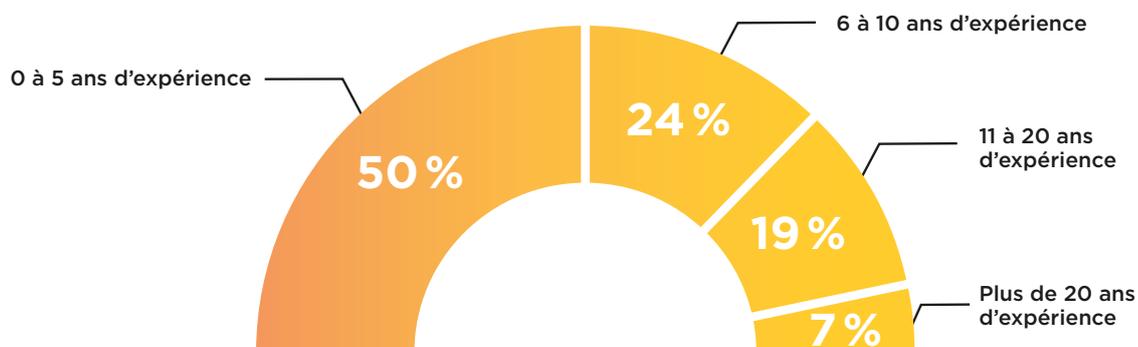
Au terme de la session 2021-2022,
le Parlement de Wallonie compte 28 députées
(soit 37 % de représentation féminine).



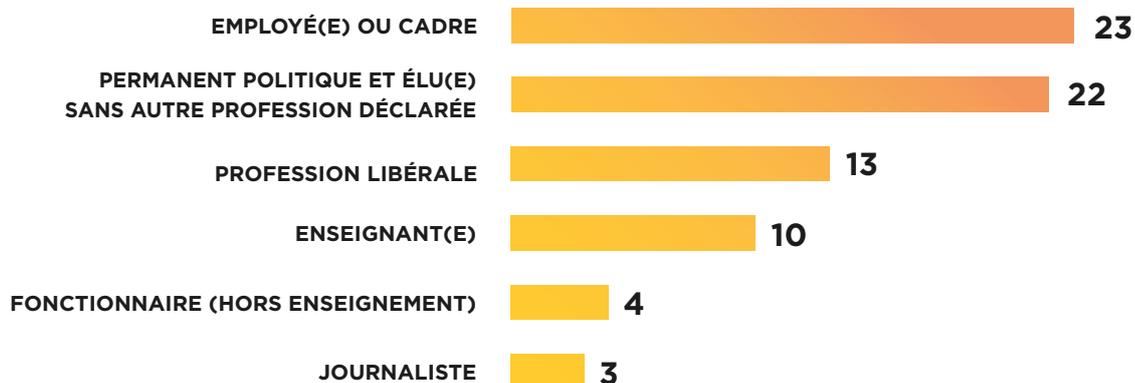
Au sein des groupes politiques du Parlement de Wallonie, la **représentation des femmes** est la suivante:



RÉPARTITION DES DÉPUTÉS PAR EXPÉRIENCE PARLEMENTAIRE



CARTE PROFESSIONNELLE



2. GROUPES POLITIQUES

Les députés peuvent s'organiser en groupes politiques. Aucun député ne peut faire partie de plus d'un groupe.

Les groupes politiques reconnus¹⁰ bénéficient d'une subvention pour frais de fonctionnement allouée par le Parlement¹¹.

Au terme de la session 2021-2022, les 75 sièges se répartissent comme suit :



Les groupes politiques ont désigné en leur sein un président :

Groupe PS	M. André Frédéric
Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Groupe Les Engagés¹²	M. François Desquesnes

3. STATUT DES PARLEMENTAIRES

Les députés qui sont titulaires d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre ou de président d'un centre public d'action sociale doivent remplir une déclaration de mandats, fonctions et rémunérations pour l'année qui précède celle où la déclaration est remplie.

Un rapport sur l'exécution du contrôle de ces déclarations de mandats, fonctions et rémunérations est rédigé et présenté par le Bureau du Parlement de Wallonie en application des articles L5111-1 et suivants du Code de la démocratie locale et de la décentralisation.

Le Bureau s'est réuni les 30 septembre et 16 décembre 2021 afin d'examiner la situation des parlementaires wallons visés par les dispositions du Code précitées pour l'année 2020.

10. Pour être reconnu, un groupe politique doit comprendre cinq membres au moins (art. 33, § 3, du Règlement du Parlement de Wallonie).

11. Art. 34 du Règlement du Parlement de Wallonie.

12. Le Groupe cdH est devenu Les Engagés en date du 14 mars 2022.



UN CADASTRE DES MANDATS EST PUBLIÉ AU MONITEUR BELGE AINSI QUE SUR LE SITE WEB DU PARLEMENT DE WALLONIE.

Il ressort du rapport publié le 16 décembre 2021 (Doc. 781 (2021-2022) N° 1) que tous les parlementaires qui ont siégé au Parlement de Wallonie pendant l'année 2020 ou au cours de cette année respectaient, au terme de la procédure, les dispositions du Code précitées et qu'aucun dépassement du plafond autorisé ne devait être constaté.

Un cadastre des mandats est par ailleurs publié au *Moniteur belge*¹³ ainsi que sur le site web du Parlement de Wallonie¹⁴. Ce cadastre est établi par le Bureau pour les membres du Parlement de Wallonie qui ont été titulaires, au cours de l'année de contrôle, d'un mandat de conseiller communal, d'échevin, de bourgmestre, de député provincial, de conseiller provincial ou de président de centre public d'action sociale.

13. Moniteur belge du 28 décembre 2021, p. 125 262.

14. Cf. parlwal.be/vos-elus.



Tout sur votre Parlement

La session ordinaire est la période qui prend cours chaque année le premier mercredi de septembre et qui est close par le Gouvernement. C'est un arrêté du Gouvernement wallon du 1^{er} juillet 2022 qui a fixé la date de fin de la session 2021-2022 au 6 septembre 2022 au soir.



4. PLAN DE SALLE

Salle des séances plénières

PRÉSIDENTE



Jean-Claude
MARCOURT

 Laurent LÉONARD	 Maxime HARDY	 Philippe COURARD	 Mauro LENZINI
 Eddy FONTAINE	 Dimitri LEGASSE	 Laurent DEVIN	 Sabine ROBERTY
 Jean-Pierre LEPINE	 Latifa GAHOUCHI	 Rudy DEMOTTE	 Thierry WITSEL
 Fatima AHALLOUCH	 Éric LOMBA	 Sophie PÉCIAUX	 Gwenaëlle GROVONIJS
 Anouk VANDEVOORDE	 Joëlle KAPOMPOLE	André FRÉDÉRIC	 Mourad SAHLI
 Laure LEKANE	 Paul FURLAN	 Jean-Charles LUPERTO	 Michel DI MATTIA
	 John BEUGNIES		 Nicolas JANSSEN
		 Valérie DE BUE	
 Samuel NEMES	 Germain MUGEMANGANGO	 Adrien DOLIMONT	 Yves EVRARD
 Jori DUPONT	 Alice BERNARD	 Philippe HENRY	 Charles GARDIER
 Antoine HERMANT	 Julien LIRADELFO	Elio DI RUPO	 Véronique DURENNE
 Anne-Catherine GOFFINET	 Amandine PAVET	 Willy BORSUS	 Olivier MAROY
 Julien MATAGNE	 Marie-Martine SCHYNS	 Christie MORREALE	 Diana NIKOLIC
 Mathilde VANDORPE	 Alda GREOLI	 Christophe COLLIGNON	 Anne LAFFUT
 Christophe BASTIN	 François DESQUESNES	 Céline TELLIER	 Manu DOUETTE
 René COLLIN	 André ANTOINE		 Nicolas TZANETATOS
 Laurent AGACHE	 Benoît DISPA	Jean-Paul WAHL	 Christine MAUEL
 Rodrigue DEMEUSE	 Veronica CREMASCO	 Jacqueline GALANT	 Rachel SOBRY
 Christophe CLERSY	 Manu DISABATO	 Philippe DODRIMONT	 François BELLLOT
 Valérie DELPORTE	 Anne KELLETER	 Sabine LARUELLE	 Françoise MATHIEUX
 Olivier BIERIN	 Jean-Philippe FLORENT	 Jean-Luc CRUCKE	
 Laurent HEYVAERT	 Hélène RYCKMANS	 Sybille de COSTER-BAUCHAU	
	 Stéphane HAZÉE	 Caroline CASSART-MAILLEUX	

- PS
- MR
- ECOLO
- PTB
- Les Engagés



C. ORGANES DE GESTION

1. BUREAU

Le Bureau règle les questions administratives et financières concernant les députés et l'organisation interne du Parlement de Wallonie, son greffe et ses organes. Il représente le Parlement de Wallonie dans les actes extrajudiciaires. Il rédige des projets d'adresse.

Au terme de la session 2021-2022, le Bureau du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2021-2022, le Bureau s'est réuni à 22 reprises.



2. CONFÉRENCE DES PRÉSIDENTS

La Conférence des présidents est composée des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus.

Les présidents de commissions permanentes sont invités aux réunions pour ce qui concerne l'organisation des travaux de leur commission. Le Ministre-Président du Gouvernement est invité à participer aux réunions de la Conférence des présidents; il peut s'y faire représenter par un autre membre du Gouvernement.

La Conférence des présidents statue notamment sur l'organisation des travaux du Parlement et arrête l'ordre du jour des séances plénières, des commissions et des comités. Elle statue également sur la recevabilité des interpellations et questions orales.

Au terme de la session 2021-2022, la Conférence des présidents du Parlement de Wallonie se compose comme suit:

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Président du Groupe PS	M. André Frédéric
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Président du Groupe Les Engagés	M. François Desquesnes
Président de commission	M. Charles Gardier
Présidente de commission	Mme Veronica Cremasco
Président de commission	M. Antoine Hermant
Président de commission	M. Dimitri Legasse
Président de commission	M. René Collin
Président de commission	M. Philippe Courard
Président de commission	M. Olivier Maroy
Président de commission	M. Jean-Pierre Lepine
Membre du Gouvernement	Mme Valérie De Bue
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2021-2022, la Conférence des présidents a été réunie à 5 reprises.



3. BUREAU ÉLARGI

Le Bureau élargi est composé des membres du Bureau ainsi que des présidents des groupes politiques reconnus. Il assure les fonctions de la Conférence des présidents entre deux réunions de celle-ci.

Au terme de la session 2021-2022, le Bureau élargi du Parlement de Wallonie se compose comme suit :

Président	M. Jean-Claude Marcourt
Première Vice-Présidente	Mme Jacqueline Galant
Vice-Président	M. Manu Disabato
Secrétaires	Mme Sophie Pécriaux Mme Sybille de Coster-Bauchau
Président du Groupe PS	M. André Frédéric
Président du Groupe MR	M. Jean-Paul Wahl
Président du Groupe Ecolo	M. Stéphane Hazée
Président du Groupe PTB	M. Germain Mugemangango
Président du Groupe Les Engagés	M. François Desquesnes
Membre du Gouvernement	Mme Valérie De Bue
Greffier	M. Frédéric Janssens

Au cours de la session 2021-2022, le Bureau élargi s'est réuni à 27 reprises.



LE RÈGLEMENT D'ORDRE INTÉRIEUR DU PARLEMENT A POUR FINALITÉ DE FAIRE EN SORTE QUE CHAQUE DÉPUTÉ SOIT TRAITÉ SUR UN PIED D'ÉGALITÉ.

D. RÈGLEMENT DU PARLEMENT DE WALLONIE

Le Règlement d'ordre intérieur du Parlement¹⁵ a pour objet de codifier le fonctionnement interne de l'assemblée et pour finalité de faire en sorte que chaque député soit traité sur un pied d'égalité. Il organise notamment la procédure législative, la procédure budgétaire ou encore l'élection et le contrôle du Gouvernement.

Le Règlement définit par ailleurs les organes et leurs fonctions, détermine la publicité des travaux et encadre l'organisation des missions parlementaires à l'étranger.

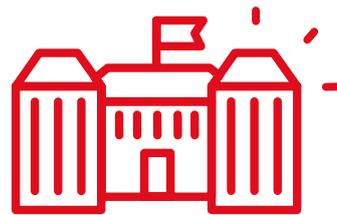
Il existe en outre des règles interprétatives¹⁶ qui ont pour objet de préciser certaines modalités d'application du Règlement.

Des propositions de modification peuvent être présentées par un ou plusieurs députés.

15. Doc. 636 (2020-2021) N° 1 consultable sur parlwal.be/reglement.

16. Elles sont consultables à l'adresse parlwal.be/reglement-regles.





Tout sur votre Parlement

C'est l'article 17 du Règlement qui précise **les fonctions du Président du Parlement**. Il y est prévu que ce dernier, assisté en toutes circonstances par le Greffier du Parlement, dirige l'ensemble des activités du Parlement et de ses organes, et assure l'observation du Règlement.

Le Président ouvre, suspend et lève les séances. Il maintient l'ordre, donne la parole, déclare les discussions closes, met les questions aux voix et proclame le résultat des votes et des scrutins.

Il statue en outre sur la recevabilité des propositions de décret et de résolution, des amendements, des motions et des autres textes et prononce les décisions du Parlement.

Le Président ne peut prendre la parole dans un débat que pour présenter l'état de la question et y ramener. S'il veut participer aux débats, il quitte le fauteuil et ne peut le reprendre qu'après que la discussion sur la question est terminée.

Enfin, le Règlement prévoit que le Président porte la parole au nom du Parlement et conformément à son vœu, ce qui fait de lui l'acteur principal de la diplomatie parlementaire. C'est à ce titre qu'il reçoit les délégations étrangères (voir le point sur les relations internationales).

LES ACTIVITÉS PARLEMEN- TAIRES





27

PROPOSITIONS
DE DÉCRET
DÉPOSÉES

55

PROJETS
DE DÉCRET
DÉPOSÉS

36

PÉTITIONS
EXAMINÉES

27

RÉUNIONS
DE SÉANCE
PLÉNIÈRE

229

RÉUNIONS PUBLIQUES
DE COMMISSIONS
ET DE COMITÉS

966

HEURES DE
RÉUNIONS
PUBLIQUES

2 176

QUESTIONS
ORALES

5 237

QUESTIONS
ÉCRITES

291

QUESTIONS
D'ACTUALITÉ

56

QUESTIONS
URGENTES

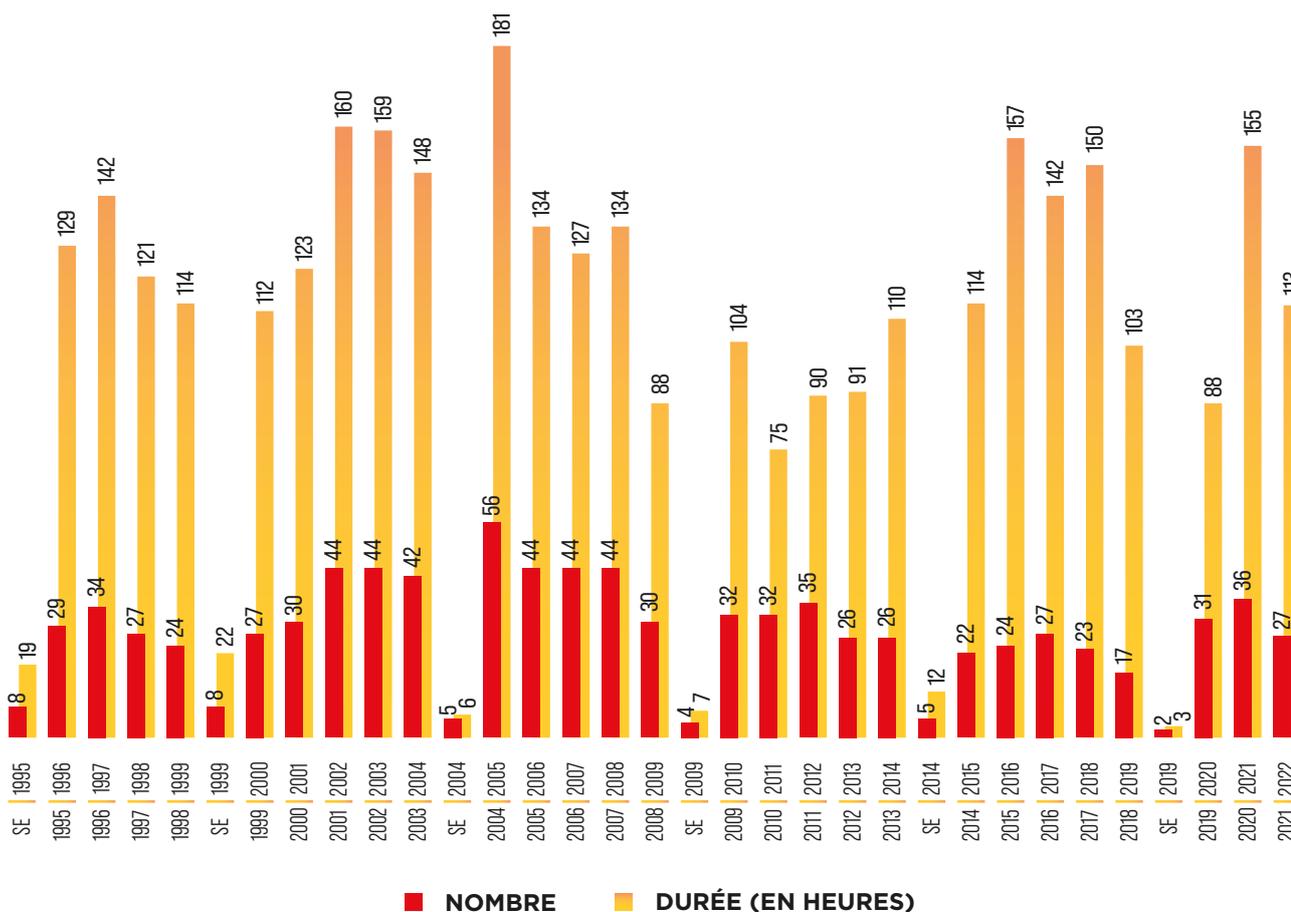
232

PERSONNES
AUDITIONNÉES

A. SÉANCES PLÉNIÈRES

1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

Du 1^{er} septembre 2021 au 6 septembre 2022, les députés se sont réunis à 27 reprises en séance plénière, durant un total de 112 heures et 47 minutes.



2. DÉBATS THÉMATIQUES TENUS EN SÉANCE PLÉNIÈRE

En vertu de l'article 70 du Règlement, la Conférence des présidents peut, d'initiative ou sur proposition d'une commission, décider d'organiser un débat extraordinaire en séance plénière sur un thème particulier. Il en va de même, en application de l'article 145.4, lorsque plusieurs questions d'actualité portent sur le même sujet.

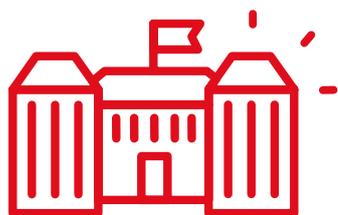


a) Débats extraordinaires (art. 70 du Règlement)

- Débat sur les inondations du mois de juillet 2021 (séance plénière du 1^{er} septembre 2021, CRI N° 1 (2021-2022));
- Débat sur la guerre en Ukraine et ses répercussions (séance plénière du 9 mars 2022, CRI N° 16 (2021-2022));
- Débat sur l'état de la Wallonie (séance plénière du 18 mai 2022, CRI N° 22 (2021-2022)).

b) Débat sur base de questions d'actualité (art. 145.4 du Règlement)

- Débat sur le biomonitoring humain wallon (séance plénière du 6 octobre 2021, CRI N° 5 (2021-2022)).



Tout sur votre Parlement

À l'ouverture de la séance plénière du 9 mars 2022, à travers une déclaration solennelle, **le Président Marcourt a tenu à condamner** dans les termes les plus fermes **l'agression militaire menée par la Russie en Ukraine.**

Déplorant la situation qui voit l'intégrité et la souveraineté de l'Ukraine méprisées et la paix et la liberté bafouées, il a adressé, au nom de l'ensemble des parlementaires, une pensée aux citoyens ukrainiens, en particulier à leur Président Volodymyr Zelensky, et à leurs représentants au sein de la Rada à Kyïv, mais aussi aux Belges qui sont sur le sol ukrainien.

Se réjouissant de l'unité affichée par les institutions européennes, il a enfin indiqué que la Wallonie ne fera pas défaut à l'Ukraine et s'est réjoui qu'à côté du soutien des autorités, les dons faits par les citoyens et l'accueil de réfugiés constituent autant de marques concrètes de soutien.

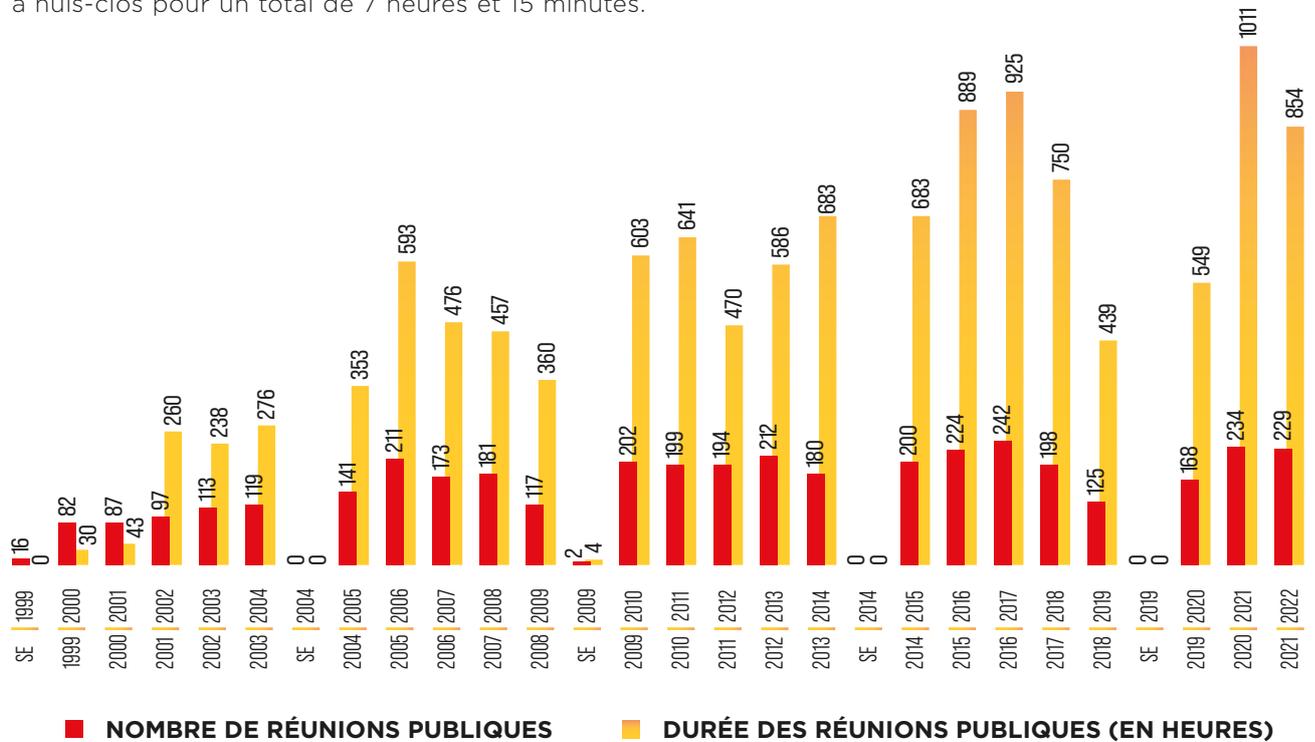
Retrouvez le podcast de cette déclaration sur parlwal.be/DéclarationUkraine



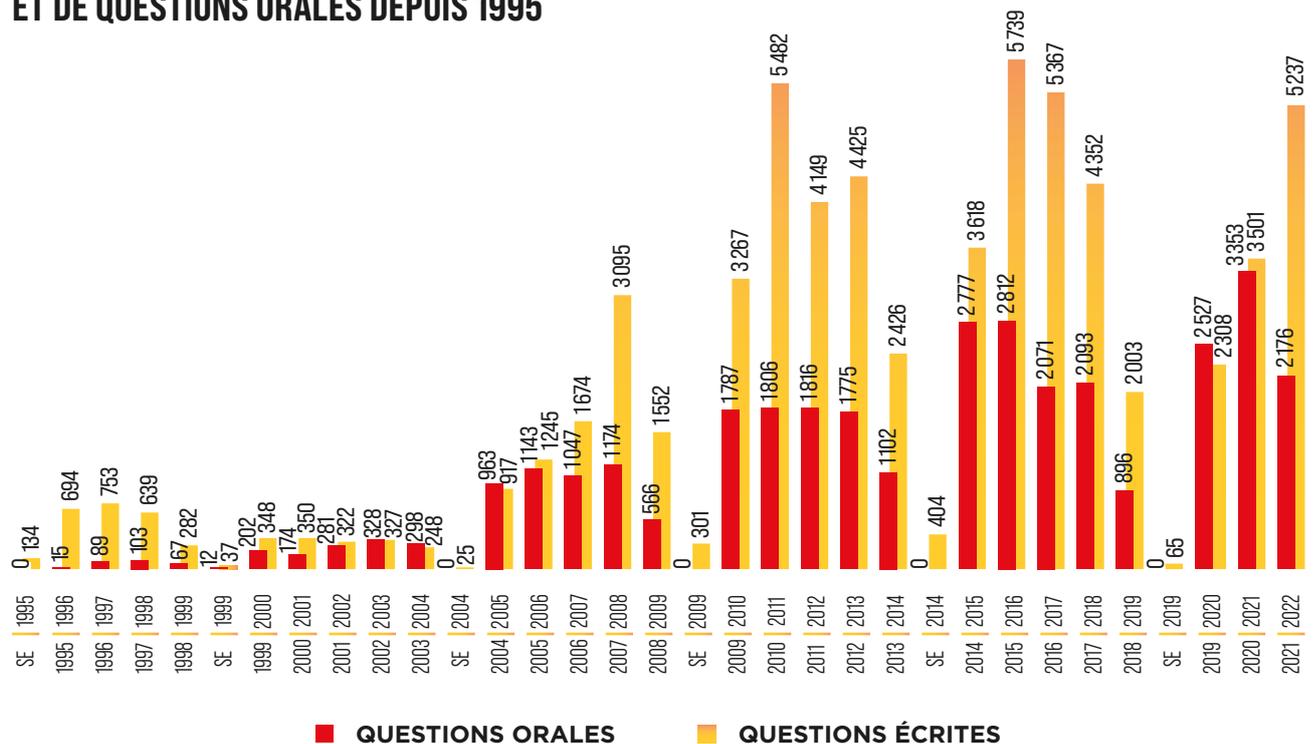
B. COMMISSIONS ET COMITÉS

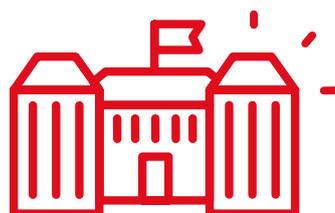
1. NOMBRE ET DURÉE DES RÉUNIONS

La session 2021-2022 a compté 229 réunions publiques de commissions pour un total de 853 heures et 44 minutes ainsi que 8 réunions de commissions et sous-commissions à huis-clos pour un total de 7 heures et 15 minutes.



ÉVOLUTION DU NOMBRE DE QUESTIONS ÉCRITES ET DE QUESTIONS ORALES DEPUIS 1995





Tout sur votre Parlement

Le contrôle parlementaire peut intervenir par le biais de questions au Gouvernement, lesquelles peuvent prendre différentes formes :

Une **interpellation** est une demande d'explication adressée à un ou plusieurs ministres à propos d'un acte politique, d'une situation précise, d'aspects généraux ou spécifiques de la politique du Gouvernement et qui peut donner lieu au dépôt d'une ou de plusieurs motions.

Une **question orale** est une question parlementaire qui est développée en réunion de commission. Elle n'ouvre pas de perspective de dépôt d'une motion.

La **question d'actualité** est une demande d'explication adressée à un membre du Gouvernement en séance plénière. Elle porte sur un événement présentant un caractère d'actualité et dont le développement, en raison de son objet, ne peut attendre une prochaine réunion de commission.

La **question urgente** est une question orale qui porte sur un événement surgi quelques heures avant la séance plénière.

Enfin, la **question écrite** ne fait pas l'objet d'un développement en réunion de commission ou en séance plénière. Elle est adressée à un membre du Gouvernement dans le but d'obtenir des éclaircissements sur des points particuliers de la législation ou encore en vue de faire préciser un aspect de sa politique.



La Conférence des présidents statue notamment sur la recevabilité des interpellations et questions orales adressées au Gouvernement¹⁷. Pour être examinées en commission, les interpellations et les questions orales doivent répondre, entre autres, aux conditions suivantes :

- ne pas être relatives à des cas d'intérêt particulier ou à des cas personnels ;
- ne pas avoir fait l'objet d'un débat extraordinaire ou d'une interpellation ou d'une question orale développée ou d'une proposition de décret ou de résolution ou d'un projet de décret débattus en séance plénière dans un délai inférieur à quatre semaines, sauf fait nouveau ;
- ne pas avoir pour objet d'obtenir des renseignements d'ordre statistique, des informations documentaires, des consultations d'ordre juridique ou la résolution de cas individuels.

Le 12 avril 2022, un nombre record de 428 interpellations et questions orales ont été déposées par les députés pour la seule semaine parlementaire du 19 avril 2022.

17. Art. 139 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

2. TRAVAIL EN COMMISSION

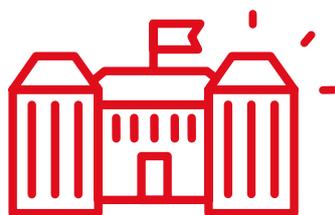
Au terme de la session 2021-2022, le Parlement de Wallonie compte huit commissions permanentes et plusieurs autres commissions, comités ou groupes de travail spécialisés.

Chaque commission permanente compte dix membres désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.

La composition des commissions, sous-commissions, comités et groupes de travail présentée ci-après reflète la situation au terme de la session 2021-2022¹⁸.

18. Voir Doc. 6 (2019-2020) N° 15.





Tout sur votre Parlement

C'est le Gouvernement wallon qui, au travers d'un arrêté, fixe la **répartition des compétences entre les ministres**. Pour le Gouvernement en fonction à l'issue de la session 2021-2022, il faut se référer à l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 septembre 2019, modifié le 2 octobre 2020 et le 13 janvier 2022¹⁹.

C'est après la formation du Bureau qui suit tout renouvellement du Parlement que le Bureau élargi fixe la dénomination et les attributions des commissions permanentes en se basant sur l'arrêté précité.

19. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/AGW-competences-2022.





COMMISSIONS PERMANENTES

1. COMMISSION DES AFFAIRES GÉNÉRALES ET DES RELATIONS INTERNATIONALES

a) Compétences matérielles

La Commission des affaires générales et des relations internationales traite notamment :

- de la coordination de la politique du Gouvernement ;
- des relations intra-belges ;
- de la coordination des Fonds structurels européens ;
- des relations avec les institutions européennes ;
- de la lutte contre la pauvreté ;
- du Fonds des calamités ;
- des relations internationales ;
- de l'importation, l'exportation et le transit d'armes et de munitions.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission de contrôle des licences d'armes**²⁰.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle de l'octroi des licences d'importation, d'exportation ou de transit d'armes, de munitions et de matériel devant servir spécialement à un usage militaire et de la technologie y afférente. Les questions d'ordre général ou de géopolitique relatives aux armes sont traitées en séance plénière du Parlement de Wallonie ou en séance publique de commission.

b) Composition

Président M. GARDIER Charles *

Vice-Président M. LUPERTO Jean-Charles *

Vice-Présidente Mme GALANT Jacqueline *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. HARDY Maxime	M. DEMOTTE Rudy
M. LUPERTO Jean-Charles	M. FRÉDÉRIC André
M. SAHLI Mourad	M. LENZINI Mauro
MR	
Mme GALANT Jacqueline	M. BELLOT François
M. GARDIER Charles	M. JANSSEN Nicolas
Mme NIKOLIC Diana ²¹	Mme LARUELLE Sabine ²²
ECOLO	
M. DISABATO Manu	M. BIERIN Olivier
Mme RYCKMANS Hélène	M. FLORENT Jean-Philippe
PTB	
M. MUGEMANGANGO Germain	Mme VANDEVOORDE Anouk
LES ENGAGÉS	
M. BASTIN Christophe	Mme SCHYNS Marie-Martine

* Désignation en date du 1^{er} septembre 2021

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes est composée de Messieurs Gardier (Président), Hardy, Luperto, Mesdames Nikolic²³ et Ryckmans.

20. Art. 56 du Règlement du Parlement de Wallonie.

21. En remplacement de M. Nicolas Tzanetatos, le 15 juin 2022.

22. En remplacement de M. Hervé Cornillie, le 13 janvier 2022.

23. En remplacement de M. Nicolas Tzanetatos, le 15 juin 2022.

c) Faits saillants

Le travail de la Commission des affaires générales et des relations internationales a été marqué, au cours de la session 2021-2022, par la gestion de deux crises majeures que sont la crise sanitaire de la Covid-19 et les inondations qui ont frappé la Wallonie en juillet 2021.

Pour ce qui concerne la crise sanitaire, cinq projets de décret ont été examinés en commission et adoptés en séance plénière.

Deux projets portent assentiment aux accords de coopération des 27 septembre 2021 et 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au Covid Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique (Doc. 682 (2021-2022) N° 1 et *1bis* à 3 et Doc. 704 (2021-2022) N° 1 à 3). Ils ont été adoptés en séance plénière respectivement le 30 septembre 2021 et le 28 octobre 2021.

Les trois autres projets de décret portent création d'unités d'administration publique (UAP) de type 1 (Doc. 640 (2020-2021) N° 1 à 5, Doc. 641 (2020-2021) N° 1 à 4, Doc. 642 (2020-2021) N° 1 à 4). Ces textes ont été examinés en commission le 4 octobre 2021 et adoptés en séance plénière le 20 octobre 2021.

Il s'agissait de créer les trois unités d'administration publique suivantes :

- le «Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie»;
- le «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté»;
- le «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté» pour les compétences transférées en application de l'article 138 de la Constitution.

Pour ce qui concerne les inondations de juillet 2021, la commission a recommandé, à l'unanimité de ses membres, l'adoption d'une proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes (Doc. 662 (2020-2021) N° 1 à 4). Celle-ci a été adoptée lors de la séance plénière du 1^{er} septembre 2021.

Par ailleurs, un projet de décret instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et les pluies abondantes survenues du 14 au 16 juillet 2021 ainsi que le 24 juillet 2021 reconnues en tant que calamité naturelle publique (Doc. 672 (2021-2022) N° 1 à 18) a été adopté en séance plénière le 22 septembre 2021 sur recommandation de la commission.

Le 20 décembre 2021, la commission a, en outre, examiné deux propositions de décret relatif au traitement des données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposées par Messieurs Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Madame Mauel (Doc. 620 (2020-2021) N° 1 à 6) et (Doc. 621 (2020-2021) N° 1 à 6) pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne.



Ces propositions visent à donner une assise juridique explicite à la nécessité de traiter les données à caractère personnel indispensables à la constitution par le Parlement des commissions délibératives, notamment au regard des exigences de la loi du 8 août 1983 organisant un registre national des personnes physiques. Elles ont été adoptées en séance plénière le 19 janvier 2022.

Dans le domaine international, la Commission des affaires générales et des relations internationales a été saisie de l'examen de onze projets de décret qui ont été adoptés en séance plénière les 22 septembre 2021, 10 novembre 2021, 19 janvier 2022, 2 février 2022 et 16 février 2022.



Ils portent assentiment :

- à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016 (Doc. 614 (2020-2021) N° 1 et 1bis à 3) et (Doc. 615 (2020-2021) N° 1 et 1bis à 3) pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne ;
- à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018 (Doc. 616 (2020-2021) N° 1 à 3) et (Doc. 617 (2020-2021) N° 1 à 3) pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne ;
- au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles, le 2 février 2012 et à l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 8 février 2021 (Doc. 664 (2021-2022) N° 1 à 3) ;
- à la Convention de Strasbourg de 2012 sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI 2012), faite à Strasbourg le 27 septembre 2012 (Doc. 671 (2021-2022) N° 1 à 3) ;
- à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union européenne, fait à Bruxelles le 5 mai 2020 (Doc. 767 (2021-2022) N° 1 à 3) ;
- à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018 (Doc. 665 (2021-2022) N° 1 à 3) et (Doc. 666 (2021-2022) N° 1 à 3) pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne ;
- à l'Accord de Siège entre le Royaume de Belgique et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fait à Bruxelles le 29 juin 2012 et à Genève le 9 juillet 2012 (Doc. 729 (2021-2022) N° 1 à 3) ;
- à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'établissement en Belgique par cette organisation d'un bureau de liaison auprès des institutions de l'Union européenne, avec Annexe, faits à Paris le 3 juillet 2013 (Doc. 730 (2021-2022) N° 1 à 3).

Toujours dans le cadre des relations internationales, une motion motivée déposée par Monsieur Luperto, Mesdames Galant et Ryckmans en conclusion de l'interpellation de Monsieur Luperto à Monsieur Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon, sur la situation de la minorité yézidie en Irak et en Syrie a été adoptée en séance plénière le 24 novembre 2021 (Doc. 709 (2021-2022) N° 1 et 2).



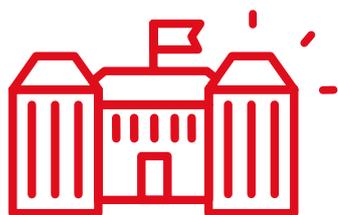


La commission a, par ailleurs, examiné cinq pétitions sur les sujets suivants:

- un débat citoyen sur le déploiement de la 5G en Wallonie (Doc. 786 (2021-2022) N° 1);
- une modification du système de pétition du Parlement de Wallonie (Doc. 787 (2021-2022) N° 1);
- une plus grande transparence des procédures d’octroi des licences d’armes (Doc. 821 (2021-2022) N° 1);
- des actions en faveur de la liberté et du respect des droits de l’Homme à Cuba (Doc. 822 (2021-2022) N° 1);
- l’adoption de la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2021 sur la situation à Cuba (Doc. 1020 (2021-2022) N° 1).

Concernant la pétition pour une plus grande transparence des procédures d’octroi des licences d’armes, la commission a procédé à l’audition du primo-signataire le 17 janvier 2022. En suite de cette audition, diverses recommandations ont été formulées au Gouvernement.

Enfin, à l’occasion de la mission que le Bureau du Parlement de Wallonie a effectuée du 19 au 22 février 2022 en Suède, un rapport a été présenté par Monsieur Disabato le 16 mai 2022, en application de l’article 165.2 du Règlement du Parlement de Wallonie (Doc. 892 (2021-2022) N° 1).



Tout sur votre Parlement

Les commissions sont chargées d'examiner les propositions et les projets de décret, les propositions de résolution, les pétitions ainsi que tous les documents qui leur sont envoyés par le président du Parlement.

Les commissions sont également chargées d'entendre les interpellations et les questions orales qui leur sont envoyées.

Chaque commission permanente comprend dix membres qui sont désignés suivant le système de la représentation proportionnelle des groupes politiques reconnus.



Sous-commission de contrôle des licences d'armes

Le Gouvernement remet au Parlement un rapport annuel, deux rapports semestriels et quatre rapports quadrimestriels relatifs à l'importation, au transfert, à l'exportation et au transit d'armes civiles et de produits liés à la défense.

Au cours de cette session, la sous-commission a examiné, le 14 février 2022, les rapports suivants :

- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport annuel 2020;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} septembre au 31 décembre 2020;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} janvier au 30 avril 2021;
- Rapport au Parlement wallon sur l'application du décret du 21 juin 2012 relatif à l'importation, à l'exportation, au transit et au transfert d'armes civiles et de produits liés à la défense - Rapport quadrimestriel couvrant la période allant du 1^{er} mai au 30 août 2021.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 23 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 44 heures et 49 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 17 projets de décret, de 2 propositions de décret et de 2 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

16 interpellations et 124 questions orales ont été développées au cours de la session et 2 auditions sur 2 thématiques ont été organisées.

La Sous-commission de contrôle des licences d'armes s'est réunie 1 fois au cours de la session 2021-2022 pour une durée d'1 heure et 11 minutes.

2. COMMISSION DE L'ÉCONOMIE, DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'AGRICULTURE

a) Compétences matérielles

La Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture traite notamment :

- des pôles de compétitivité;
- des exportations et de la promotion extérieure des produits agricoles et horticoles;
- du commerce extérieur et de l'accueil des investissements étrangers;
- de la politique des prix dans le secteur de l'eau;
- de la recherche scientifique;
- des technologies nouvelles;
- des implantations commerciales;
- de l'aménagement du territoire;
- de la politique agricole.



b) Composition

Présidente Mme CREMASCO Veronica *

Vice-Président M. FONTAINE Eddy *

Vice-Présidente Mme SCHYNS Marie-Martine *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	Mme KAPOMPOLE Joëlle
Mme GAHOUCI Latifa	M. LENZINI Mauro
M. HARDY Maxime	Mme PÉCRIAUX Sophie
MR	
Mme CASSART-MAILLEUX Caroline	M. BELLOT François
M. DODRIMONT Philippe	Mme MATHIEUX Françoise
Mme LARUELLE Sabine	Mme MAUEL Christine
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. DISABATO Manu
Mme CREMASCO Veronica	Mme KELLETER Anne
PTB	
M. NEMES Samuel	M. LIRADELFO Julien
LES ENGAGÉS	
Mme SCHYNS Marie-Martine	M. ANTOINE André

* Désignation en date du 7 septembre 2021



c) Faits saillants

Le 19 avril 2022, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture a examiné deux projets de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 juillet 2019 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses (Doc. 899 (2021-2022) N° 1 à 3 et Doc. 900 (2021-2022) N° 1 à 3).

Cet accord de coopération prévoit, d'une part, que les trois Régions mettent en place un registre d'adresses officiel sur leur propre territoire qui deviendra la source authentique de données uniques pour les données d'adresses et, d'autre part, fixe un cadre organisationnel entre les différents acteurs intervenant dans la création et le traitement des données d'adresses. Le texte permet aux trois registres officiels régionaux d'être accessibles sur un géoportail commun.

Ces deux projets de décret ont été adoptés en séance plénière le 4 mai 2022.

En outre, au cours de la session 2021-2022, des auditions ont été organisées sur diverses thématiques.

Le 21 septembre 2021, la commission a procédé à l'audition de Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur le plan de développement de la production biologique en Wallonie à l'horizon 2030.

La commission a ensuite procédé, le 18 janvier 2022, à des auditions sur les Master plans de rénovation des friches industrielles établis dans le cadre de la mission déléguée de la Société wallonne de Gestion et de Participations (SOGEPA).

Enfin, le 1^{er} février 2022, la commission a entendu Madame Bekolo Mekomba, ingénieure électrique spécialisée en énergie et réseaux électriques, experte indépendante dans le projet «la Boucle du Hainaut», sur le projet d'implantation de la ligne à haute tension «la Boucle du Hainaut» entre Courcelles et Avelgem.

En date du 15 septembre 2020, la Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture avait décidé d'organiser un débat sur le thème des monnaies complémentaires régionales interentreprises, en application de l'article 71 du Règlement, précédé d'un rapport introductif. Messieurs Hardy, Bierin, Mesdames Schyns et Laruelle ont été désignés pour élaborer ce rapport introductif. Messieurs Franka et Hudon ont contribué, en qualité d'experts externes, à l'élaboration du rapport (Doc. 708 (2021-2022) N° 1).

Par ailleurs, trois débats ont été organisés en commission. Ils ont porté sur l'annonce de la fermeture du site de l'entreprise AGC à Fleurus, sur le plan stratégique wallon de la Politique agricole commune ainsi que sur la réforme des outils économiques et se sont tenus respectivement les 15 février 2022, 24 février 2022 et 14 juin 2022. Pour chacun d'entre eux, un échange de vues a eu lieu après un exposé de Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences.



Enfin, la commission a examiné sept pétitions en lien avec l'aménagement du territoire:

- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n°1150p et la pétition sur la série d'immeubles sur le boulevard Albert 1^{er} à Herstal, Dossier 290/2020 (Doc. 724 (2021-2022) N° 1), pour lesquelles la commission a décidé de saisir le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne;
- la pétition sur «Non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux (Mouscron)» (Doc. 795 (2021-2022) N° 1) dont l'un des signataires, Monsieur Hanssens, a été auditionné en commission;
- la pétition sur «Non au Village de vacances de 154 maisons à Spa» (Doc. 809 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Non à la construction de 2 blocs de 3 habitations groupées dans notre village de Presles» (Doc. 839 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Stop béton à Fléron» (Doc. 888 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour la réhabilitation des Pastures, quartier de Binche-Centre, dont le primo-signataire, Monsieur Rousseaux, a été auditionné en commission (Doc. 1018 (2021-2022) N° 1);
- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n° 1150p (Doc. 1019 (2021-2022) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 117 heures et 21 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

25 interpellations et 383 questions orales ont été développées au cours de la session et 10 auditions sur 7 thématiques ont été organisées ainsi que 3 débats.





3. COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité traite notamment:

- de l'énergie;
- du climat;
- de la mobilité;
- du transport en commun;
- des aspects régionaux de la mise en œuvre du plan d'investissement de la SNCB;
- des voies navigables;
- des travaux publics.

Au sein de cette commission permanente est constituée une **Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)²⁴**.

Cette sous-commission, composée de cinq membres effectifs et qui se réunit à huis clos, est exclusivement chargée du contrôle sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE).

24. Art. 56bis du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Composition

Président	M. HERMANT Antoine *
Vice-Président	M. FRÉDÉRIC André *
Vice-Président	M. CRUCKE Jean-Luc ²⁵ *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	Mme AHALLOUCH Fatima
M. FRÉDÉRIC André	Mme GROVONIUS Gwenaëlle
M. LÉONARD Laurent	M. LEGASSE Dimitri
MR	
M. CRUCKE Jean-Luc ²⁶	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
M. DOUETTE Manu	Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille
Mme MATHIEUX Françoise	Mme GALANT Jacqueline
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. AGACHE Laurent
M. FLORENT Jean-Philippe	M. HEYVAERT Laurent
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. NEMES Samuel
LES ENGAGÉS	
M. DESQUESNES François	M. MATAGNE Julien

* Désignation en date du 6 septembre 2021

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) est composée de Messieurs Bierin, Crucke²⁷, Douette, Fontaine et Frédéric (Président²⁸).

c) Faits saillants

Le 20 décembre 2021, la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité a procédé à l'examen du projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de la régularisation des réductions de surcharge certificats verts (Doc. 768 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce projet a pour but de régulariser le mécanisme des réductions de surcharge de certificats verts pour les entreprises wallonnes en le rendant compatible avec les lignes directrices concernant les aides d'État à la protection de l'environnement et à l'énergie pour la période 2014-2020. Il a été adopté en séance plénière le 19 janvier 2022.

Également en lien avec l'énergie, la commission a examiné le 17 janvier 2022 le projet de décret relatif aux marchés du gaz et de l'électricité à la suite des inondations du mois de juillet 2021 (Doc. 797 (2021-2022) N° 1 à 9). Celui-ci poursuit plusieurs

25. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 27 juin 2022.

26. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 15 juin 2022.

27. En remplacement de Mme Diana Nikolic, le 15 juin 2022.

28. Désignation en date du 18 octobre 2021.

objectifs, à savoir garantir l'approvisionnement en gaz et en électricité jusqu'au 31 mars 2022, habiliter le Gouvernement à mettre en place des aides directes au bénéfice des ménages sinistrés en collaboration avec les gestionnaires de réseaux de distribution d'électricité et les centres publics d'action sociale, et financer les réparations des réseaux dans les zones sinistrées. Le texte a également pour but de modifier le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité ainsi que le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz en sorte de permettre au Gouvernement de recourir aux pouvoirs spéciaux pour faire face à de futures situations de crise dans de strictes conditions. Il a été adopté en séance plénière le 2 février 2022.

Par ailleurs, la commission a procédé, le 19 avril 2022, à l'examen du projet de décret modifiant diverses dispositions en matière d'énergie dans le cadre de la transposition partielle des directives européennes 2019/944/UE du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et 2018/2001/UE du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et en vue d'adapter les principes relatifs à la méthodologie tarifaire (Doc. 871 (2021-2022) N° 1 à *1quater* à 8). Ce texte a notamment pour ambition de renforcer le rôle du client final dans le marché de l'énergie. Il confie en outre de nouvelles missions aux gestionnaires de réseau de distribution ainsi qu'à la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE). Il a été adopté en séance plénière le 4 mai 2022.

En date des 26 octobre 2020, 11 janvier 2021, 26 avril 2021 et 31 janvier 2022, la commission a examiné la proposition de décret modifiant les articles 2, 33*bis*/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33*bis*/3 et 33*bis*/4, déposée par Messieurs Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée (Doc. 287 (2020-2021) N° 1, 1*bis* à 12). Ce texte vise notamment à imposer la décision d'un juge de paix avant toute coupure de fourniture d'électricité et à lui permettre d'imposer le placement d'un compteur communiquant avec option de prépaiement. Après réception d'une série d'avis écrits, la proposition a été adoptée en séance plénière le 16 février 2022. La commission a également examiné le 13 juillet 2022 la proposition de décret remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33*bis*/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33*bis*/3 et 33*bis*/4, déposée par Messieurs Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette (Doc. 1006 (2021-2022) N° 1 à 5) afin de fixer son entrée en vigueur à la date du 1^{er} janvier 2023. L'assemblée plénière a adopté cette proposition le 20 juillet 2022.

Toujours en matière d'énergie, la commission a examiné, le 18 octobre 2021, la proposition de résolution visant à réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage nocturne non résidentiel, déposée par Madame Pécriaux, Monsieur Dodrimont, Madame Cremasco, Messieurs Lepine, Janssen et Bierin (Doc. 506 (2020-2021) N° 1 à 4). Ce texte a notamment pour but de demander au Gouvernement wallon d'améliorer l'impact des dispositifs d'éclairage et des sources lumineuses pendant la nuit. Il a été adopté en séance plénière le 10 novembre 2021.

Dans le domaine de la mobilité, la commission a examiné, le 6 septembre 2021, le projet de décret portant assentiment à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), fait à Genève le 19 janvier 1996 (Doc. 623 (2020-2021) N° 1 à 3) qui vise à développer le réseau navigable de voies et de ports en sorte de proposer une alternative de transport plus respectueuse de



l'environnement et de décongestionner le réseau routier. Il a été adopté en séance plénière le 22 septembre 2021.

La commission a ensuite examiné, le 20 décembre 2021, le projet de décret modifiant la loi du 5 juin 1972 sur la sécurité des bâtiments de navigation (Doc. 764 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce texte entend mettre en place une autorisation relative à l'exécution d'expérimentations ou de projets pilotes, dont des voyages d'essai, impliquant l'usage de systèmes innovants sur les voies navigables et permettant des dérogations temporaires à la législation. Il a été adopté en séance plénière le 19 janvier 2022.

Le 7 mars 2022, la commission a procédé à l'examen du projet de décret portant assentiment à la modification de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée le 22 juin 2017 et modifiant le décret du 15 juillet 2008 portant assentiment à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, faite à Strasbourg, le 9 septembre 1996 (Doc. 844 (2021-2022) N° 1 à 3). Cette modification vise à interdire le dégazage des bateaux contenant des produits liquides. Il a été adopté en séance plénière le 23 mars 2022.





En sa réunion du 30 mai 2022, la commission a examiné le projet de décret concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier (Doc. 929 (2021-2022) N° 1 à 4) ayant pour objectif de transposer partiellement la directive (UE) 2019/520 du Parlement européen et du Conseil du 19 mars 2019 concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier et facilitant l'échange transfrontière d'informations relatives au défaut de paiement des redevances routières dans l'Union. Il vise notamment à créer un cadre harmonisé afin d'assurer l'interopérabilité des systèmes de télépéage pour le trafic routier dans l'Espace Économique Européen. Il a été adopté lors de la séance plénière du 15 juin 2022.

Lors de la même réunion, la commission a examiné la proposition de décret modifiant les articles 1^{er}, 11^o, et 35 du décret du 8 juillet 2021 relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par Messieurs Matagne, Fontaine, Madame Mathieux et Monsieur Heyvaert (Doc. 924 (2021-2022) N° 1 à 3). Cette proposition a pour but d'apporter une précision au décret du 1^{er} avril 2004 et à retarder son entrée en vigueur. Elle a été adoptée en séance plénière le 15 juin 2022.

En matière d'infrastructures, la commission a examiné le 19 avril 2022 le projet de décret modifiant le décret du 10 mars 1994 relatif à la création de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (Doc. 895 (2021-2022) N° 1 à 6). Le texte vise à réformer la gouvernance de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures (SOFICO) afin de tenir compte de la volonté régionale de prévoir des mandats de cinq ans pour les fonctions de management des unités d'administration publiques (UAP) ainsi que des enjeux majeurs auxquels sera confrontée la SOFICO dans les prochaines années. Il a été adopté en séance plénière le 4 mai 2022.

Dans le domaine du climat, la commission a examiné le 6 décembre 2021 le projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds bas carbone et résilience» (Doc. 734 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce texte vise à créer une unité d'administration publique chargée de soutenir les initiatives et les acteurs qui contribuent à l'émergence d'une société à bas carbone et davantage résiliente face aux changements. Il a été adopté en séance plénière le 22 décembre 2021.



Le 19 avril 2022, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre (Doc. 898 (2021-2022) N° 1 à 3). L'assemblée plénière l'a adopté en sa réunion du 4 mai 2022.

En date du 20 septembre 2021, la commission a procédé à l'examen de la proposition de résolution interparlementaire du Dialogue interparlementaire pour le Climat en prévision de la COP26 de Glasgow, déposée par Messieurs Florent, Léonard et Douette (Doc. 668 (2021-2022) N° 1 à 4). Celle-ci a été élaborée en suite des réunions du Groupe de travail du Dialogue interparlementaire pour le Climat chargé de rédiger une résolution à destination des Gouvernements fédéral, régionaux et communautaires en prévision de la COP26 de Glasgow. Elle porte notamment sur les objectifs climatiques à atteindre d'ici 2050 et la question du financement international de la lutte contre le changement climatique. Elle vise à inviter les différents gouvernements à œuvrer de concert en sorte d'assurer une présence efficace à la COP26. Elle a été adoptée en séance plénière le 6 octobre 2021.

Toujours en lien avec la compétence climat, la commission a procédé le 5 mai 2022 à l'audition de Madame Otten, Messieurs Timmermans, Dantinne et Bellière, membres du Panel Citoyen pour le Climat organisé dans le cadre de la mise en œuvre du Plan Air Climat Énergie (PACE).

Au cours de la session 2021-2022, la commission a également été saisie de cinq pétitions :

- la pétition pour la sécurisation du carrefour rues Thiarmon, Arthur Pouplier, Noires-Terres et Plume-Coq, à Ecaussinnes (Doc. 677 (2020-2021) N° 1);
- la pétition sur «le rond-point «à l'indonésienne» N25-N4-E411: Demande de révision du projet» (Doc. 785 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour des mesures afin de remédier aux dangers de la vitesse et aux nuisances dues à la présence de trop nombreux poids lourds roulant sur la RN912 (rue du Chaufour) (Doc. 887 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Trop de poids-lourds, trop d'insécurité routière, trop de routes dégradées! Pour un prélèvement kilométrique des poids-lourds plus efficace» (Doc. 949 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour obtenir un convoyeur dans tous les transports scolaires du spécialisé pour la sécurité des enfants (Doc. 981 (2021-2022) N° 1).

Par ailleurs, dans le cadre du contrôle qu'exerce le Parlement sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), la commission a procédé le 18 octobre 2021 à l'audition du Président du Comité de direction de la CWaPE afin de lui permettre de présenter les rapports annuels établis par cette dernière (Doc. 698 (2021-2022) N° 1). Elle a également auditionné Monsieur Renier le 27 juin 2022 pour qu'il présente le compte général de la CWaPE relatif à l'exercice d'exploitation 2021 et le rapport annuel 2021 de contrôle interne de la CWaPE.

En date du 17 janvier 2022, la commission a ensuite examiné la proposition de résolution chargeant la Cour des comptes de produire un rapport d'audit sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), déposée par Messieurs Frédéric, Fontaine, Douette, Madame Nikolic et Monsieur Bierin (Doc. 782 (2021-2022) N° 1 à 3). Le rapport attendu de la Cour des comptes doit permettre d'analyser les conditions d'indépendance de la CWaPE, la hauteur des moyens qui lui sont alloués et la manière dont ces mêmes moyens sont mis en œuvre en sorte d'atteindre les missions lui incombant. La proposition de résolution a été adoptée en séance plénière le 2 février 2022.

La commission a en outre examiné, le 7 mars 2022, le rapport d'évaluation du Président du Comité de direction de la CWaPE en vue du renouvellement de son mandat (Doc. 830 (2021-2022) N° 1). Sur cette base, un rapport à l'attention de l'assemblée plénière a été élaboré (Doc. 849 (2021-2022) N° 1). L'assemblée plénière a décidé le 23 mars 2022 de renouveler le mandat du président.

Enfin, deux motions motivées, consécutives à des échanges intervenus en commission, ont été adoptées en séance plénière. La première porte sur l'action de la Belgique et de la Wallonie lors de la COP26 (Doc. 748 (2021-2022) N° 1 et 2) et la seconde sur les conclusions du panel climat citoyen (Doc. 875 (2021-2022) N° 1 et 2).

Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE)

Depuis le 1^{er} janvier 2021, le Parlement est chargé d'approuver le projet de budget de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) conformément à l'article 87, §6, du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes. Cette mission revient à la Sous-commission du contrôle de la CWaPE en application de l'article 56*bis*.1 du Règlement du Parlement.

Dans ce cadre, la sous-commission a auditionné le Président du Comité de direction de la CWaPE, le 6 décembre 2021, afin de lui permettre de présenter ses demandes. En sa réunion du 20 décembre 2021, la sous-commission a examiné le projet de budget de la CWaPE pour l'année 2022 et a recommandé son approbation par l'assemblée plénière qui y a procédé le 22 décembre 2021.

Par ailleurs, la sous-commission a examiné plusieurs documents établis par la CWaPE pour lesquels cette dernière sollicitait son avis conforme :

- des propositions de réallocation de crédits inscrits dans son budget pour l'année 2021;
- une adaptation des règles d'évaluation de ses comptes annuels;
- son compte général pour l'année 2021.

Elle a aussi auditionné le 25 novembre 2021 Monsieur Renier, Président du Comité de direction de la CWaPE, afin de procéder à son évaluation. Sur base de cette audition, la sous-commission a décidé de proposer à l'assemblée plénière d'attribuer la mention « favorable » à Monsieur Renier pour son évaluation pour l'année 2020 en tant que président du Comité de direction de la CWaPE (Doc. 765 (2021-2022) N° 1). L'assemblée plénière a adopté la recommandation de la sous-commission le 8 décembre 2021.

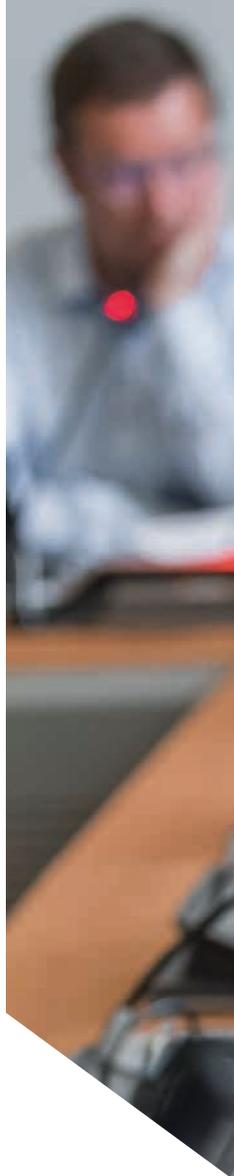
Enfin, la sous-commission a rencontré le 17 février 2022 les auditeurs désignés par la Cour des comptes en suite de l'adoption par le Parlement de la résolution chargeant la Cour des comptes de produire un rapport d'audit sur la CWaPE (Doc. 782 (2021-2022) N° 1 à 3).

Groupe de travail « Dialogue interparlementaire sur le Climat »

Le Parlement de Wallonie est partie prenante au Dialogue interparlementaire pour le Climat. Il s'agit d'un dialogue réunissant toutes les assemblées législatives belges compétentes pour les matières climatiques, à savoir la Chambre des représentants, le Parlement de Wallonie, le Parlement flamand, le Parlement bruxellois et le Parlement de la Communauté germanophone. La délégation du Parlement de Wallonie pour participer à ces réunions est composée des membres de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Afin de préparer au mieux les décisions à prendre par la commission au sein du Dialogue, un groupe de travail composé d'un membre de chaque groupe politique²⁹ a été constitué par le Bureau élargi en date du 27 août 2020.

29. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.





Le Dialogue interparlementaire pour le Climat, dont la présidence est assurée en 2022 par le Parlement de Wallonie³⁰, a retenu en janvier 2022 deux thématiques de travail ayant chacune fait l'objet d'une séance d'auditions.

Ainsi, le 16 mars 2022, ont été entendus sur le thème des enjeux climatiques internationaux et la COP27 :

- Monsieur Lenaerts, Deputy Director Environment and Climate Policies and Cooperation au SPF Affaires étrangères, Commerce extérieur et Coopération au Développement ;
- Monsieur Bruyninckx, Directeur de l'Agence européenne pour l'Environnement ;
- Monsieur Wittoeck, Chef de service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

30. M. Hermant, Président.

Le 30 mars 2022, le thème de la gouvernance climatique a été abordé au travers de l'audition de :

- Madame Le Quéré, Présidente du Haut Conseil pour le Climat;
- Madame Misonne et Monsieur Born, coauteurs du rapport de synthèse du 22 novembre 2018 sur la gouvernance belge en matière de climat;
- Madame Ellegaard, Chargée de mission du service Changements climatiques du SPF Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement;
- Madame Thissen, Coordinatrice politique de la Coalition Climat.

En suite de ces auditions, il a été décidé de rédiger une proposition de résolution interparlementaire sur le thème de la gouvernance intra-belge.

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 24 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 89 heures et 11 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 10 projets de décret, de 2 propositions de décret et de 3 propositions de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

38 interpellations et 305 questions orales ont été développées au cours de la session et 8 auditions sur 7 thématiques ont été organisées.

La Sous-commission du contrôle de la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE) s'est réunie à 7 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 6 heures et 4 minutes. Elle a organisé 3 auditions sur 3 thématiques.



4. COMMISSION DE L'EMPLOI, DE L'ACTION SOCIALE ET DE LA SANTÉ

a) Compétences matérielles

La Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé traite :

- de la politique de l'emploi;
- de la promotion sociale et de la formation en alternance;
- de l'économie sociale;
- de la politique de dispensation de soins dans et en dehors des institutions de soins;
- de l'organisation des soins de santé de première ligne;
- de la politique familiale;
- de la politique d'aide sociale;
- de la politique d'accueil et d'intégration des immigrés;
- de la politique des personnes porteuses d'un handicap;
- de la politique du 3^e âge;
- de l'égalité des chances;
- des droits des femmes.

b) Composition

Président M. LEGASSE Dimitri *
Vice-Président M. DISABATO Manu *
Vice-Présidente Mme LEKANE Laure *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. LEGASSE Dimitri	Mme AHALLOUCH Fatima
Mme ROBERTY Sabine	M. DI MATTIA Michel
M. SAHLI Mourad	M. WITSEL Thierry
MR	
Mme DURENNE Véronique	M. DODRIMONT Philippe
Mme LAFFUT Anne	M. DOUETTE Manu
Mme SOBRY Rachel	M. EVRARD Yves
ECOLO	
M. DISABATO Manu	Mme DELPORTE Valérie
M. HEYVAERT Laurent	Mme RYCKMANS Hélène
PTB	
Mme LEKANE Laure	M. HERMANT Antoine
LES ENGAGÉS	
Mme VANDORPE Mathilde	Mme GREOLI Alda

* Désignation en date du 7 septembre 2021





c) Faits saillants

Les travaux de la Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé ont été marqués, au cours de la session 2021-2022, par la gestion des quatrième et cinquième vagues de la COVID-19.

Huit textes décrets portant sur cette thématique ont ainsi été examinés en commission et adoptés en séance plénière sous le bénéfice de l'urgence.

En vue d'endiguer la pandémie, un projet de décret vient, dès le mois d'octobre, fixer les conditions d'usage du COVID Safe Ticket, les conditions d'obligation du port du masque et les règles de distanciation sociale sur le territoire de la région de langue française. Le projet de décret relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque (Doc. 695 (2021-2022) N° 1 à 19) a ainsi été examiné en commission le 19 octobre 2021 et a été adopté le lendemain en séance plénière.

Ce décret a par la suite été modifié par le biais des arrêtés du Gouvernement n° 1 et 2 des 4 décembre 2021 et 5 mars 2022, et ce afin de l'adapter aux mesures adoptées par l'Autorité fédérale en exécution de la loi du 14 août 2021 relative aux mesures de police



administrative lors d'une situation d'urgence épidémique. S'agissant de pouvoirs spéciaux, deux projets de décret portant confirmation desdits arrêtés (Doc. 831 (2021-2022) N° 1 à 5 et Doc. 869 (2021-2022) N° 1 à 3) ont été examinés en commission les 15 février et 22 mars 2022 pour être adoptés les lendemains en séance plénière. Les arrêtés de pouvoir spéciaux devaient en effet être confirmés par décret dans un délai de trois mois à partir de leur entrée en vigueur. À défaut, ils auraient été réputés n'avoir jamais produit leurs effets.

Le texte subira une nouvelle modification suite au projet de décret modifiant le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque (Doc. 798 (2021-2022) N° 1 à 4) qui est examiné en urgence en commission le 13 janvier 2022 et adopté en séance plénière le même jour, afin de prolonger de trois mois l'utilisation du COVID Safe Ticket en Région wallonne.

Le 24 novembre 2021, la commission a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière de la proposition de décret modifiant les articles 2, 5 et 8 du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque et y insérant un article 10/1, déposée par Messieurs Hardy, Wahl, Disabato, Legasse, Madame Sobry et Monsieur Hazée (Doc. 736 (2021-2022) N° 1 à 3). Cette proposition vise à adapter le décret du 21 octobre 2021 aux décisions prises lors du Comité de concertation du 17 novembre 2021 compte tenu de l'aggravation de la situation épidémiologique. Elle vise aussi à déléguer au Gouvernement la compétence d'adapter dans l'urgence le décret du 21 octobre 2020 aux décisions prises par l'Autorité fédérale ou par les instances interfédérales. Elle a été adoptée en séance plénière le 24 novembre 2021.

S'intéressant plus particulièrement aux mesures de dépistage et de traçage de contacts, la commission a procédé le 21 décembre 2021 à l'audition de Madame Moykens, Présidente du Comité interfédéral « Testing et Tracing ».

Toujours dans le cadre de la gestion de la pandémie, la commission a examiné le 17 mai 2022 le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 avril 2022 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières (Doc. 912 (2021-2022) N° 1 à 3). L'objectif principal du texte est d'alléger la procédure de concertation qui avait été mise en place, laquelle n'avait pas permis de réagir avec l'urgence souhaitée dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire de la Covid-19. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 1^{er} juin 2022.

Le 10 mars 2022, la commission a examiné deux propositions de décret.

La première, déposée par Mesdames Roberty, Laffut, Messieurs Heyvaert, Sahli, Madame Sobry et Monsieur Hazée (Doc. 860 (2021-2022) N° 1 à 7), vise à adapter les dispositions applicables au port du masque dans les transports en commun et à les inscrire dans le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque.

La seconde, déposée par Mesdames Roberty, Laffut, Messieurs Heyvaert, Sahli, Madame Sobry et Monsieur Hazée (Doc. 861 (2021-2022) N° 1 à 3), porte des adaptations en matière de port du masque dans les transports de personnes par tram, pré-métro, métro, autobus et autocar.

Examinées sous le bénéfice de l'urgence, les propositions de décret ont été adoptées en séance plénière le même jour.

Enfin, en date du 25 mai 2022, Mesdames Roberty, Laffut, Messieurs Heyvaert, Sahli, Madame Sobry et Monsieur Hazée ont déposé une proposition de décret modifiant l'article 8 et abrogeant l'article 9/1 du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque en ce qui concerne l'obligation du port du masque (Doc. 948 (2021-2022) N° 1 à 4). L'urgence ayant été demandée sur ce texte qui met fin aux principales mesures de précaution sanitaire, la proposition a été examinée en commission le 1^{er} juin 2022 et adoptée en séance plénière le même jour.

Toujours en matière de santé, le 18 janvier 2022, la commission a recommandé l'adoption par l'assemblée plénière du projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention (Doc. 796 (2021-2022) N° 1 à 10). Le texte, d'une part, vise à corriger certaines imperfections légistiques et, d'autre part, prévoit un cadre structurel pour les acteurs intervenant dans le champ de la promotion de la santé et de la prévention en Wallonie. Il a été adopté en séance plénière le 2 février 2022.

Le 19 avril 2022, la commission a, en outre, examiné une proposition de résolution déposée par Mesdames Ryckmans, Roberty, Sobry, Pécriaux, Durenne et Vandorpe visant une plus grande sensibilisation et une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose (Doc. 870 (2021-2022) N° 1 à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 4 mai 2022.

En matière d'action sociale et d'aide aux personnes, deux projets de décret ont été examinés en commission et adoptés en séance plénière.





Le premier vise à modifier le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant l'aide aux Gens du voyage (Doc. 868 (2021-2022) N° 1 à 3). Il donne une nouvelle définition aux aires d'accueil, favorise les projets supracommunaux et conditionne l'octroi de subventions à l'accueil pendant toute l'année. Il a été adopté en séance plénière le 4 mai 2022.

Le second, relatif au Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap (Doc. 901 (2021-2022) N° 1 à 4), organise la mise en place d'une fonction consultative wallonne représentant les personnes en situation de handicap et leurs associations. Cette fonction consultative doit permettre entre autres d'améliorer la représentation des personnes en situation de handicap et la cohérence des actions menées dans le cadre des politiques du handicap en Wallonie. Il a été adopté en séance plénière le 4 mai 2022.

La commission a de surcroît procédé en ces matières à des auditions sur diverses thématiques.

Ainsi, le 9 novembre 2021, elle a entendu Monsieur Bertrand, Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne, sur le thème du vieillissement de la population en service résidentiel pour adultes (SRA).

Un débat a également eu lieu en commission le 1^{er} février 2022 sur la situation des maisons de repos suite aux informations divulguées au sujet de la société Orpea.

Enfin, en complément de la présentation du rapport annuel 2020 d'Unia, Monsieur Charlier, Directeur, et Madame Hanine, collaboratrice au Service politique, ont présenté, le 3 mai 2022, un rapport sur l'impact des mesures Covid-19 sur les droits humains dans les maisons de repos.

En date du 17 novembre 2020, la commission avait décidé d'organiser un débat sur le thème des perspectives de prise en charge de l'allongement de l'espérance de vie et des formes d'accueil et d'hébergement des aînés, en application de l'article 71 du Règlement, précédé d'un rapport introductif. Le 28 juin 2022, Monsieur Heyvaert et Mesdames Kapompole, Nikolic et Vandorpe ont présenté ce rapport introductif « Bien vieillir en Wallonie » (Doc. 944 (2021-2022) N° 1) qui a fait l'objet d'un échange de vues et qui reprend une série de recommandations.

Dans le domaine de l'emploi et de la formation, la commission a examiné les 7 et 21 septembre, ainsi que les 5 et 19 octobre 2021, le projet de décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi (Doc. 544 (2020-2021) N° 1 à 9).

Ce texte vise à réformer l'accompagnement des chercheurs d'emploi afin de leur proposer un accompagnement sur mesure et de les soutenir tout au long de leur parcours en vue d'une insertion durable sur le marché du travail. Après l'audition de nombreux experts et acteurs de terrain en commission, le projet de décret a été adopté en séance plénière le 10 novembre 2021.

Le 23 novembre 2021, la commission a également procédé à l'examen du projet de décret modifiant la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité (Doc. 706 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce texte concerne essentiellement le secteur des titres-services et a pour but d'apporter des améliorations à la réglementation existante. Il a été adopté en séance plénière le 8 décembre 2021.

Par ailleurs, la commission a examiné, le 19 avril 2022, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 mars 2022 entre la Commission communautaire française et la Région wallonne créant FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences (Doc. 864 (2021-2022) N° 1 à 3). Il a été adopté en séance plénière le 4 mai 2022.

Enfin, la commission a recommandé, le 12 juillet 2022, l'adoption par l'assemblée plénière du projet de décret relatif à la formation de base au numérique (Doc. 971 (2021-2022) N°1). Le texte vise à remplacer le Plan mobilisateur des technologies de l'information et de la communication (PMTIC) en offrant aux personnes un dispositif de formation qui leur permette de se doter des compétences numériques de base nécessaires à leur insertion sur le marché de l'emploi. Il a été adopté en séance plénière le 20 juillet 2022.

La commission a enfin été saisie de cinq pétitions au cours de la session 2021-2022. La première a pour thème «Contre le port du masque à partir de 6 ans» (Doc. 827 (2021-2022) N°1), la deuxième a pour objectif le retrait du pass sanitaire et un débat au niveau national (Doc. 921 (2021-2022) N°1), la troisième s'intitule «Pour l'adoption de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé et plus particulièrement son article 69» (Doc. 922 (2021-2022) N°1), la quatrième vise l'instauration d'une jauge pour le CST dans le sport amateur en intérieur (Doc. 940 (2021-2022) N° 1) et la dernière porte sur la fin du port du masque pour les vaccinés (Doc. 941 (2021-2022) N° 1).





d) Statistiques

La commission s'est réunie à 25 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 117 heures et 18 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 11 projets de décret, de 4 propositions de décret et d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

18 interpellations et 362 questions orales ont été développées au cours de la session et 20 auditions sur 7 thématiques ont été organisées ainsi qu'un débat.





Tout sur votre Parlement

Pendant un peu plus de deux ans (du 13 mars 2020 au 10 mars 2022), **la crise sanitaire** a occupé tous les esprits et a amené le Parlement à s'accommoder d'une situation inédite. Alors que certains craignaient de voir son activité paralysée par la pandémie, l'assemblée n'est à aucun moment restée inactive puisque ce sont 18 projets de décret, 18 propositions de décret, 21 propositions de résolution et 18 motions portant sur l'épidémie de Covid-19 qui ont été déposées au niveau wallon.

En commission, les députés ont interpellé ou questionné oralement le Gouvernement sur la crise sanitaire à 715 reprises et 319 questions écrites relatives à la Covid-19 ont par ailleurs été adressées aux membres de l'Exécutif. Il faut ajouter à ce bilan 5 débats et 72 auditions en lien avec la pandémie ainsi que la mise en place de 2 commissions spéciales.

La situation d'urgence épidémique, déclarée par l'Autorité fédérale le 29 octobre 2021 a été officiellement levée le 11 mars 2022 et le dernier décret wallon relatif à la crise sanitaire a été adopté au Parlement le 23 mars 2022 (Doc. 869 (2021-2022) N° 1 à 3).

5. COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

a) Compétences matérielles

La Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine traite notamment :

- de la fonction publique et de l'administration ;
- de la simplification administrative ;
- des prestations familiales ;
- du tourisme ;
- des monuments et sites ;
- des infrastructures d'accueil de la petite enfance ;
- de la sécurité routière.

b) Composition

Président M. MAROY Olivier *

Vice-Présidente Mme GOFFINET Anne-Catherine *

Vice-Présidente Mme AHALLOUCH Fatima *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
Mme AHALLOUCH Fatima	M. DEVIN Laurent
M. DI MATTIA Michel	M. FONTAINE Eddy
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. LEPINE Jean-Pierre
MR	
M. GARDIER Charles	Mme LAFFUT Anne
M. MAROY Olivier	Mme MATHIEUX Françoise
Mme SOBRY Rachel	Mme NIKOLIC Diana
ECOLO	
M. AGACHE Laurent	M. BIERIN Olivier
Mme KELLETER Anne	Mme CREMASCO Veronica
PTB	
Mme BERNARD Alice	M. BEUGNIES John
LES ENGAGÉS	
Mme GOFFINET Anne-Catherine	M. DISPA Benoît

* Désignation en date du 6 septembre 2021





c) Faits saillants

Le 16 mai 2022, la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine a examiné le projet de décret modifiant les décrets du 29 octobre 2015 portant création de fonds budgétaires en matière de routes et de voies hydrauliques, du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière et du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques (Doc. 916 (2021-2022) N° 1 à 7).

Le projet de décret vise, d'une part, à retranscrire les modifications apportées via les décrets budgétaires aux trois décrets susmentionnés et, d'autre part, à apporter des modifications au décret du 29 octobre 2015 portant sur les dépenses du Fonds des infractions routières et au décret du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière. Ces dispositions modificatives ont pour objectif général d'assurer une mise en œuvre efficace des amendes administratives en matière de sécurité routière sur le territoire de la Région wallonne. Sous le bénéfice de l'urgence, le texte a été adopté en séance plénière le 18 mai 2022.



Le 13 juin 2022, la commission a examiné le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 mai 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française concernant la création de places d'accueil de la petite enfance (Doc. 952 (2021-2022) N° 1 à 3). Cet accord permet aux Gouvernements de la Région wallonne et de la Communauté française de lancer un appel à projets commun en matière de création de places d'accueil de la petite enfance dans la région de langue française. Les projets sélectionnés bénéficient d'une subvention par place à charge de la Communauté, ainsi que d'une aide régionale à l'emploi et/ou à l'infrastructure. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 29 juin 2022.



En matière de sécurité routière, des auditions ont été organisées les 6 et 20 septembre 2021 en lien avec la proposition de décret encadrant la conversion de véhicules à moteur thermique en véhicules à moteur alimenté par un carburant de substitution de nature électrique ou hydrogène, déposée par Messieurs Matagne, Antoine, Desquesnes, Madame Schyns et Monsieur Collin (Doc. 450 (2020-2021) N° 1 à 3). L'examen de la proposition de décret est toujours en cours.

Par ailleurs, dans le domaine du tourisme, la commission a procédé le 18 octobre 2021 à l'audition de Monsieur Bastien et Madame Böhlke, «Partner» et Chef de projet senior chez Roland Berger, de Messieurs Taspinar et Leroy, «Partner» et Senior manager chez KPMG Advisory, ainsi que de Madame De Bue, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des Allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière, au sujet de l'étude sur le tourisme en Région wallonne (La stratégie Tourisme 2030) et de la stratégie digitale pour le tourisme en Wallonie.

Enfin, la commission a été saisie le 31 janvier 2022 de la pétition pour la préservation et la restauration du patrimoine du Château des cailloux à Jodoigne (Doc. 820 (2021-2022) N° 1) et le 16 mai 2022 de deux pétitions, l'une pour la fin des prises de rendez-vous pour le contrôle technique automobile (Doc. 934 (2021-2022) N° 1) et l'autre pour la réparation des injustices créées par la réforme des allocations familiales (Doc. 935 (2021-2022) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 52 heures et 54 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 2 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

5 interpellations et 204 questions orales ont été développées au cours de la session et 14 auditions sur 4 thématiques ont été organisées.

6. COMMISSION DU LOGEMENT ET DES POUVOIRS LOCAUX

a) Compétences matérielles

La Commission du logement et des pouvoirs locaux traite notamment :

- du logement;
- des pouvoirs subordonnés;
- de la tutelle administrative;
- de la tutelle sur les zones de police;
- de la législation relative aux CPAS et de la tutelle sur ceux-ci;
- de la politique de la ville;
- de la rénovation urbaine.



b) Composition

Président	M. COURARD Philippe *
Vice-Président	M. EVRARD Yves *
Vice-Président	M. BEUGNIES John *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. COURARD Philippe	M. FONTAINE Eddy
M. DEVIN Laurent	M. FURLAN Paul
M. LOMBA Éric	Mme ROBERTY Sabine
MR	
Mme de COSTER-BAUCHAU Sybille	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
M. EVRARD Yves	Mme DURENNE Véronique
Mme GALANT Jacqueline	Mme LAFFUT Anne
ECOLO	
Mme DELPORTE Valérie	M. BIERIN Olivier
M. DEMEUSE Rodrigue	M. HAZÉE Stéphane
PTB	
M. BEUGNIES John	M. LIRADELFO Julien
LES ENGAGÉS	
M. DISPA Benoît	M. BASTIN Christophe

* Désignation en date du 7 septembre 2021

c) Faits saillants

Dans le domaine du logement, lors de sa réunion du 19 octobre 2021, la Commission du logement et des pouvoirs locaux a examiné le projet de décret modifiant les articles 80, 85^{ter} et 85^{sexies} du Code wallon de l'habitation durable (Doc. 685 (2021-2022) N° 1 à 4). Le texte vise à permettre de renforcer la lutte contre les logements inoccupés en simplifiant notamment la transmission de la liste des logements présentant une consommation d'eau ou d'électricité inférieure au seuil à fixer par le Gouvernement wallon. Il a été adopté en séance plénière le 10 novembre 2021.

Le 7 novembre 2021, la commission a examiné le projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique (Doc. 731 (2021-2022) N° 1 à 4). Le texte permet aux personnes touchées sur le plan financier par la crise du coronavirus et qui ont obtenu un report de paiement de leur crédit hypothécaire de voir la durée du crédit prolongée à concurrence du report obtenu. Il a été adopté en séance plénière le 22 décembre 2021.

En matière de pouvoirs locaux, la commission a examiné, le 9 novembre 2021, le projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires (Doc. 696 (2021-2022) N° 1 à 5). Ce projet entend répondre aux difficultés consécutives à la crise sanitaire en autorisant les communes à un déficit de 5%



en 2022. Il prévoit également la possibilité de prêt du Centre régional d'aide aux communes (CRAC), avec prise en charge des intérêts par la Région, et la possibilité de rapatrier les fonds de réserve en vue de constituer des provisions. La séance plénière l'a adopté le 24 novembre 2021.

La commission a également examiné, le 19 octobre 2021, la proposition de décret accordant le titre de ville à la Commune d'Ans, déposée par Messieurs Frédéric, Dodrimont, Mesdames Cremasco et Greoli (Doc. 646 (2020-2021) N° 1 à 3). Elle a été adoptée en séance plénière le 10 novembre 2021.

Après avoir procédé à des auditions dans le cadre de la problématique des pouvoirs locaux et du manque de guichets automatiques bancaires, la commission a examiné la proposition de résolution demandant une accessibilité et une proximité pertinentes pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie, déposée par Messieurs Hazée, Courard, Evrard, Demeuse, Lomba et Madame Galant (Doc. 683 (2021-2022) N° 1 à 8). Elle a été adoptée en séance plénière le 10 novembre 2021.

En date du 3 mai 2022, la commission a examiné la proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par Messieurs Dispa, Lomba, Evrard et Hazée (Doc. 702 (2021-2022) N° 1 à 8). Le texte vise, d'une part, à renforcer le droit de regard des conseillers communaux par la consécration du droit d'accès aux documents communaux par voie électronique et, d'autre part, à consacrer la publicité active des projets de délibération et notes de synthèse explicative des conseils communaux et provinciaux. La proposition de décret a été adoptée en séance plénière le 18 mai 2022.

Le 28 juin 2022, la commission a examiné les projets de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la fusion volontaire de communes (Doc. 972 (2021-2022) N° 1 à 5) et modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la fusion volontaire de communes (Doc. 973 (2021-2022) N° 1 à 4). Le cadre législatif de la fusion volontaire des communes a été fixé par deux décrets du 2 mai 2019, lesquels modifient respectivement le Code de la démocratie locale et de la décentralisation et la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale. Certaines dispositions étaient sujettes à interprétation et, partant, créaient une insécurité juridique. Les textes visent à y remédier et à encadrer la mise en œuvre de la fusion volontaire des communes dès 2024, conformément à la Déclaration de politique régionale 2019-2024. Les projets de décret ont été adoptés en séance plénière le 13 juillet 2022.

Par ailleurs, des auditions ont été menées sur la problématique du « blues des mandataires locaux ». La commission a ainsi entendu, le 3 mai 2022, Messieurs Daye, Bastin, Delannois et Javaux, Président et Vice-Présidents de l'Union des Villes et Communes de Wallonie.

Au cours de la session 2021-2022, deux pétitions ont également été examinées par la commission. Il s'agit de la pétition pour une demande d'arrêt de l'utilisation de la notion de chef de ménage (chef de famille) dans le cadre d'octroi de primes communales (et autres) pour une égalité dans la gestion des biens du « ménage » et des enfants (Doc. 953 (2021-2022) N° 1) et de la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire quant au projet de fusion Bastogne-Bertogne (Doc. 993 (2021-2022) N° 1) pour laquelle il a été procédé à l'audition de Monsieur Vaguet, primo-signataire.



Enfin, une délégation de la Commission du logement et des pouvoirs locaux s'est rendue à Lille et à Paris du 23 au 25 janvier 2022 dans le cadre d'une mission consacrée au logement. Face à la crise du logement que connaît la Wallonie, la commission a souhaité prendre connaissance des expériences lilloise et parisienne de gestion du logement dans le but d'envisager des solutions pour répondre à cette problématique. Des pistes telles que l'encadrement des loyers, la lutte contre les logements inoccupés, la rénovation des logements et le développement des services de médiation en matière de logement ont été présentées à l'occasion des différentes visites et rencontres. Cette mission a fait l'objet d'un rapport (Doc. 816 (2021-2022) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 20 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 80 heures et 25 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 5 projets de décret, de 2 propositions de décret et d'une proposition de résolution (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

17 interpellations et 288 questions orales ont été développées au cours de la session et 14 auditions sur 5 thématiques ont été organisées ainsi que 2 débats.

7. COMMISSION DU BUDGET ET DES INFRASTRUCTURES SPORTIVES

a) Compétences matérielles

La Commission du budget et des infrastructures sportives traite notamment :

- du budget ;
- des aéroports et aérodromes ;
- des infrastructures sportives et de vie en plein air ;
- de la gestion immobilière et mobilière.



b) Composition

Président	M. COLLIN René *
Vice-Présidente	Mme MAUEL Christine *
Vice-Président	M. FURLAN Paul *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FURLAN Paul	Mme GAHOUCI Latifa
Mme KAPOMPOLE Joëlle	M. LÉONARD Laurent
M. WITSEL Thierry	M. SAHLI Mourad
MR	
M. BELLOT François	M. EVRARD Yves
Mme MAUEL Christine	M. MAROY Olivier
M. TZANETATOS Nicolas ³¹	Mme SOBRY Rachel
ECOLO	
M. CLERSY Christophe	M. DEMEUSE Rodrigue
M. HAZÉE Stéphane	M. DISABATO Manu
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. BEUGNIES John
LES ENGAGÉS	
M. COLLIN René	M. ANTOINE André

* Désignation en date du 6 septembre 2021

c) Faits saillants

Au cours de la session 2021-2022, la Commission du budget et des infrastructures sportives a examiné quatre projets de décret budgétaire. Il s'agit :

- des projets de décret contenant le budget des recettes et le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 727 (2021-2022) N° 1 à 5 et Doc. 728 (2021-2022) N° 1 à 14*bis*) ;
- des projets de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes et le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 (Doc. 1003 (2021-2022) N° 1 à 6 et Doc. 1004 (2021-2022) N° 1 à 12*bis*).

Le vote de ces projets de décret en séance plénière est intervenu respectivement le 22 décembre 2021 et le 20 juillet 2022.

Dans le domaine des finances, la commission a examiné, le 22 novembre 2021, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la

31. En remplacement de M. Jean-Paul Wahl, le 15 juin 2022, remplaçant de M. Hervé Cornillie depuis le 13 janvier 2022.

Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE (Doc. 703 (2021-2022) N° 1 à 3).

L'accord de coopération du 22 décembre 2020 précité a pour objectif de régler la relation entre les autorités belges dans le cadre de l'utilisation de l'instrument européen de soutien temporaire à l'atténuation des risques de chômage en situation d'urgence (SURE - Temporary Support to mitigate Unemployment Risks in case of an Emergency) et de décrire les procédures y afférentes. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 8 décembre 2021.

En matière de fiscalité, la commission a examiné, le 10 décembre 2021, le projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste (Doc. 707 (2021-2022) N° 1 à 5). Les nouvelles mesures proposées vont de la bonne utilisation des mots dans la législation applicable pour en faciliter la compréhension, au renforcement des mesures de lutte contre la fraude fiscale, en passant par la volonté de mettre fin à diverses formes de contournement de l'intention du législateur. Elles concernent les droits de succession et les droits d'enregistrement, la fiscalité automobile, ainsi que les dispositions contenues dans le décret du 6 mai 1999 relatif à l'établissement, au recouvrement et au contentieux en matière de taxes régionales wallonnes. Le texte a été adopté en séance plénière le 22 décembre 2021.

Pour ce qui concerne les aéroports, la commission a examiné, le 6 décembre 2021, le projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit (Doc. 735 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce texte vise, d'une part, à habiliter le Gouvernement à réaliser une rectification technique des limites des zones des plans de développement à long terme des aéroports wallons et, d'autre part, à adapter en conséquence les critères d'éligibilité des mesures d'accompagnement pour les riverains. Il a également pour objectif de corriger les omissions et les erreurs survenues dans les modifications apportées par le décret du 29 avril 2004 modifiant l'article 1^{er}bis de la même loi et d'optimiser les mécanismes de protection des riverains grâce à la prise en compte de l'évolution technologique des outils informatiques. Le projet de décret a été adopté en séance plénière le 22 décembre 2021.

La commission a également procédé à des auditions sur diverses thématiques.

Ainsi, tout d'abord, la commission a entendu, le 8 novembre 2021, Monsieur Hilgers, Président du Groupe d'experts chargés d'étudier la dette de la Wallonie, sur la problématique de la dette régionale. L'audition faisait suite au dépôt du rapport des travaux du Groupe d'experts et de ses conclusions et recommandations.

Le rapport d'audit de la Cour des comptes intitulé « Mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la Covid-19 - mesures de soutien de la Région wallonne » a, quant à lui, été examiné en commission à travers l'audition de Monsieur Rion, Conseiller à la Cour des comptes, le 14 février 2022.

La thématique du budget base zéro (BBZ) a été abordée lors de la réunion de la commission du 13 juin 2022 à l'occasion de l'audition de consultants de Roland Berger et Deloitte.

Durant la session 2021-2022, une attention toute particulière a, par ailleurs, été accordée au dossier relatif à la réforme de la fiscalité immobilière et du précompte immobilier. Cela s'est traduit par l'audition, les 19 mai 2022, 2 juin 2022, 16 juin 2022, 30 juin 2022 et 14 juillet 2022 d'experts académiques, de représentants habilités d'administrations et de professionnels du secteur de l'immobilier. Ces auditions s'inscrivent dans la lignée du rapport introductif sur la réforme du précompte immobilier, présenté par Monsieur Furlan, en application de l'article 71 du Règlement (Doc. 481 (2020-2021) N° 1 et 2).

Un débat sur l'octroi d'un prêt fédéral à la Région wallonne dans le cadre des inondations de juillet 2021, conclu le 29 septembre 2021, s'est également tenu en commission le 4 octobre 2021

dans le prolongement de la communication du Gouvernement wallon intervenue à ce sujet en séance plénière le 30 septembre 2021.

Enfin, la commission a été saisie d'une pétition «Liege Airport: demande de débat avec auditions sur les conséquences environnementales, sanitaires et sociales du développement de Liege Airport» et a entendu dans ce cadre Monsieur Joachims, primo-signataire, le 17 janvier 2022, des experts académiques proposés par les pétitionnaires, le 17 février 2022, ainsi que des experts et des acteurs de terrain les 10, 21 et 24 mars 2022 (Doc. 906 (2021-2022) N° 1).

d) Statistiques

La commission s'est réunie à 30 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 94 heures et 13 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 5 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

19 interpellations et 142 questions orales ont été développées au cours de la session et 33 auditions sur 7 thématiques ont été organisées ainsi que 3 débats.





Tout sur votre Parlement

L'article 139 de la Constitution dispose que **le Parlement de Wallonie et le Parlement de la Communauté germanophone** peuvent décider d'un commun accord que le Parlement et le Gouvernement de la Communauté germanophone exercent, dans la région de langue allemande, en tout ou en partie, des compétences de la Région wallonne.

Depuis 1993, des compétences ont été transférées à plusieurs reprises de la Région à la Communauté germanophone. Il s'agit des monuments et sites, de la politique de l'emploi, des pouvoirs subordonnés, du tourisme, de l'aménagement du territoire, du logement ou encore de certains aspects de la politique énergétique.



8. COMMISSION DE L'ENVIRONNEMENT, DE LA NATURE ET DU BIEN-ÊTRE ANIMAL

a) Compétences matérielles

La Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal traite notamment :

- de l'environnement et du développement durable;
- des richesses naturelles;
- du bien-être des animaux;
- de la rénovation rurale et de la conservation de la nature.

b) Composition

Président M. LEPINE Jean-Pierre *

Vice-Président M. JANSSEN Nicolas *

Vice-Président M. CLERSY Christophe *

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. LEPINE Jean-Pierre	M. COURARD Philippe
Mme PÉCRIAUX Sophie	M. DI MATTIA Michel
M. WITSEL Thierry ³²	M. LOMBA Éric
MR	
M. JANSSEN Nicolas	M. DOUETTE Manu
M. MAROY Olivier	Mme NIKOLIC Diana
M. TZANETATOS Nicolas	Mme SOBRY Rachel
ECOLO	
M. CLERSY Christophe	M. AGACHE Laurent
Mme KELLETER Anne	M. FLORENT Jean-Philippe
PTB	
M. DUPONT Jori	Mme LEKANE Laure
LES ENGAGÉS	
M. MATAGNE Julien	M. DESQUESNES François

* Désignation en date du 7 septembre 2021

32. En remplacement de M. Mauro Lenzini, le 8 septembre 2021.



c) Faits saillants

Le 7 septembre 2021, la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal a examiné, d'une part, le projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région wallonne relative à l'assainissement des eaux usées, à la protection des captages d'eau potabilisable et au suivi de la directive nitrates, signée à Martelange le 9 avril 2019 (Doc. 655 (2020-2021) N° 1 à 3), et d'autre part, le projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant coordination de la politique de transfert transfrontalier des déchets (Doc. 659 (2020-2021) N° 1 à 3).

La Convention signée à Martelange le 9 avril 2019 poursuit notamment l'objectif de globaliser les investissements relatifs au traitement des eaux résiduaires des différentes agglomérations transfrontalières.

L'accord de coopération du 13 juillet 2021 vise, quant à lui, à remplacer l'accord de coopération du 26 octobre 1994 devenu obsolète sur de nombreux aspects et à assurer l'exécution de la régionalisation de la compétence relative aux transits transfrontaliers des déchets.

Les deux projets de décret ont été adoptés en séance plénière le 22 septembre 2021.

Toujours en matière d'environnement, le 19 octobre 2021, la commission a examiné le projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en vue d'instaurer un cadre pour la valorisation des eaux d'exhaure (Doc. 684 (2021-2022) N° 1 à 4). Ce texte permet aux opérateurs du secteur de l'eau et du secteur carrier de poursuivre la valorisation des eaux pompées pour assurer le rabattement de la nappe durant l'exploitation de la carrière tout en renforçant l'approvisionnement d'eau de distribution en Wallonie. Il a été adopté en séance plénière le 10 novembre 2021.

Désireux de compléter leur information sur le sujet, les commissaires ont participé à une visite sur la valorisation des eaux d'exhaure le 24 mars 2022 au Complexe de la Transhennuyère à Gaurain-Ramecroix.



Par ailleurs, le 9 novembre 2021, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale et divers autres décrets (Doc. 680 (2021-2022) N° 1 et *1bis* à 6). Ce texte vise à consolider juridiquement le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale et à y apporter des améliorations. Il a été adopté en séance plénière le 24 novembre 2021. L'examen du projet de décret susmentionné a été précédé, le 21 septembre 2021, par l'audition de Madame Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal, sur la stratégie wallonne de politique répressive environnementale. Celle-ci a pour objectif principal de renforcer la lutte contre la délinquance et la criminalité environnementale.

Enfin, le 3 mai 2022, la commission a examiné le projet de décret modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement (Doc. 867 (2021-2022) N° 1 à 3). Ce texte entend permettre la suspension pendant un an de l'obligation de demander à l'autorité si la poursuite des activités est soumise à permis d'environnement, prévue dans le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, pour les exploitants impactés par les inondations de juillet 2021. Il a été adopté en séance plénière le 18 mai 2022.

Durant la session 2021-2022, une attention toute particulière a été accordée par la commission à la problématique de l'instauration d'une consigne sur les canettes et bouteilles en plastique, avec tout d'abord la tenue de 24 auditions et la sollicitation d'une série d'avis écrits dans le cadre de l'examen de la proposition de décret modifiant les articles 2, 6 et 24 du décret du 27 juin 1996 relatif aux déchets afin de généraliser un système de consigne en Wallonie, déposée par Messieurs Matagne, Desquesnes, Madame Goffinet, Messieurs Antoine, Bastin et Dispa (Doc. 184 (2019-2020) N° 1). L'examen de la proposition de décret est toujours en cours.

Également en lien avec cette problématique, la commission a procédé à une visite du centre de tri Valtris le 3 février 2022 à Charleroi et a effectué une mission du 22 au 24 juin 2022 aux Pays-Bas (Doc. 933 (2021-2022) N° 1).

La commission a, en outre, poursuivi son travail effectué en lien avec le dossier 5G, avec la tenue d'auditions, le 19 avril 2022, sur le rapport du groupe d'experts 5G chargé d'évaluer et, le cas échéant, proposer des modifications au décret du 3 avril 2009 relatif à la protection contre les éventuels effets nocifs et nuisances provoqués par les rayonnements non ionisants générés par des antennes émettrices stationnaires. Un avis écrit a également été sollicité.

Par ailleurs, trois pétitions ayant recueilli plus de 1000 signatures ont été analysées en commission au cours de la session 2021-2022. Il s'agit de la pétition sur «Oui à une transition énergétique respectueuse de notre environnement et de notre santé. Non aux 6 câbles enterrés de 220 000 volts pour lesquels la SA ELIA a introduit une demande de permis auprès du SPW le 26 novembre 2020 (nouvelle liaison Val St Lambert-Rimièrre), passant par les bois de Seraing, Flémalle et Neuville et des quartiers d'habitations» (Doc. 889 (2021-2022) N° 1 à 3), la pétition pour que le Parlement wallon autorise les tests scientifiques sur l'humusation de quelques corps humains (Doc. 939 (2021-2022) N° 1) et la pétition pour le rétablissement de la dérogation faite aux écoles et clubs de plongée sous-marine en matière de surveillance des séances d'entraînement en piscine - Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013 (Doc. 979 (2021-2022) N° 1). Les représentants des pétitionnaires ont été entendus, respectivement les 8 mars 2022, 3 mai 2022 et 14 juin 2022.

Deux autres pétitions en lien avec les matières environnementales ont été examinées en commission. Il s'agit, d'une part, de la pétition sur «Agrandissement des zones

de baignades pour la natation en eau libre sur le site des barrages de l'Eau d'Heure» (Doc. 808 (2021-2022) N° 1) et de la pétition sur «les carrières Haut-le-Wastia du Groupe Colas à Yvoir: Notre vie - Leurs nuisances» (Doc. 968 (2021-2022) N° 1).

En matière de bien-être animal, deux visites sur le rôle des parcs animaliers et autres acteurs du secteur en matière de sensibilisation du public à la préservation de la nature et au bien-être animal ont été organisées le 23 septembre 2021 à Virelles et le 7 octobre 2021 à Brugelette.

Enfin, une délégation de la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal s'est rendue en mission aux Pays-Bas du 22 au 24 juin 2022 dans le cadre d'une réflexion sur l'instauration d'une consigne sur les bouteilles en plastiques et les canettes.

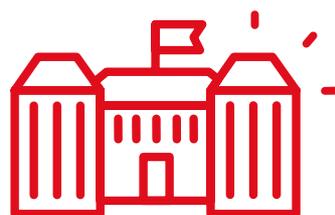
d) Statistiques

La commission s'est réunie à 22 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 95 heures et 50 minutes.

Elle a recommandé l'adoption de 5 projets de décret (la liste des projets et propositions de décret et de résolution déposés, adoptés, rejetés ou retirés figure en annexe).

6 interpellations et 365 questions orales ont été développées au cours de la session et 35 auditions sur 7 thématiques ont été organisées ainsi que 4 visites.





Tout sur votre Parlement

Le compte rendu intégral est une publication du Parlement de Wallonie qui contient la transcription in extenso des débats en séance plénière et en réunions publiques de commissions et qui a pour objectif d'en assurer la publicité.

Ce document (disponible dans une version avancée au lendemain de la séance plénière ou de la réunion de commission) reprend fidèlement les interventions des députés, des membres du Gouvernement et des autres orateurs. Il est diffusé sur le site web du Parlement et est le seul à faire foi.

Durant la session 2021-2022, près de 1000 heures de réunion ont été retranscrites, soit 22 000 pages réparties sur 256 comptes rendus.



AUTRES COMMISSIONS ET COMITÉS

1. COMMISSION DE VÉRIFICATION DES POUVOIRS³³

Cette commission de sept membres tirés au sort se réunit à huis clos et est chargée de la vérification des pouvoirs en cas d'élection partielle ou d'admission d'un membre suppléant.

a) Composition

Présidente Mme KAPOMPOLE Joëlle *

MEMBRES

M. AGACHE Laurent	Ecolo
Mme DURENNE Véronique	MR
Mme KAPOMPOLE Joëlle	PS
M. MATAGNE Julien	Les Engagés
Mme MATHIEUX Françoise	MR
Mme SCHYNS Marie-Martine	Les Engagés
Mme VANDORPE Mathilde	Les Engagés

* Désignation en date du 14 octobre 2020

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2021-2022.

33. Art. 7 du Règlement du Parlement de Wallonie.



2. COMMISSION DES POURSUITES³⁴

Cette commission se réunit à huis clos et est chargée d'examiner les demandes de suspension de détention d'un député, les demandes d'autorisation des poursuites introduites à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon, les demandes de suspension des poursuites qui sont déjà engagées ou les demandes de règlement de la procédure à l'égard d'un député ou d'un membre ou d'un ancien membre du Gouvernement wallon dont est saisie l'assemblée par les autorités judiciaires.

a) Composition

Président N.

MEMBRES EFFECTIFS

PS		MR	
N. ³⁵		Mme NIKOLIC Diana	
M. COURARD Philippe		M. TZANETATOS Nicolas	
M. FRÉDÉRIC André		M. WAHL Jean-Paul	
ECOLO		PTB	
M. DEMEUSE Rodrigue		M. BEUGNIES John	
LES ENGAGÉS			
M. DESQUESNES François			

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2021-2022.

34. Art. 54 du Règlement du Parlement de Wallonie.

35. M. Christophe Collignon était membre effectif jusqu'au 2 octobre 2020.

3. COMMISSION CHARGÉE DE QUESTIONS EUROPÉENNES³⁶

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes sur les matières en lien avec la politique européenne, cette commission est chargée de veiller à la participation du Parlement au bon fonctionnement de l'Union européenne en préparant des avis portant sur :

- l'ensemble des questions européennes ;
- le respect des principes de subsidiarité des projets d'actes législatifs émanant des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen ;
- les projets d'actes législatifs initiés par la Commission européenne et d'autres textes des institutions européennes.

Elle est constituée de dix membres en ce compris le Président du Parlement qui la préside. En outre, les membres belges francophones du Parlement européen sont associés aux travaux de cette commission. Ils participent avec voix consultative.

a) Composition

Président M. MARCOURT Jean-Claude *

Vice-Présidente Mme GROVONIUS Gwenaëlle **

Vice-Président M. TARABELLA Marc ***

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	Mme GAHOUCI Latifa
M. LOMBA Éric ³⁷	M. LEGASSE Dimitri
M. MARCOURT Jean-Claude	M. LÉONARD Laurent
MR	
M. EVRARD Yves	M. DODRIMONT Philippe
M. JANSSEN Nicolas ³⁸	Mme LARUELLE Sabine
Mme SOBRY Rachel	M. TZANETATOS Nicolas
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	M. DISABATO Manu
M. FLORENT Jean-Philippe	Mme RYCKMANS Hélène
PTB	
M. NEMES Samuel	M. MUGEMANGANGO Germain
LES ENGAGÉS	
M. ANTOINE André	M. COLLIN René

* Le Président du Parlement préside la Commission chargée de questions européennes (art. 52 du Règlement)

** Désignation en date du 8 septembre 2021

*** Vice-présidence réservée à un député du Parlement européen (art. 52 du Règlement). Désignation en date du 8 septembre 2021

36. Art. 52 du Règlement du Parlement de Wallonie.

37. En remplacement de M. Mourad Sahli, le 18 mai 2022.

38. En remplacement de M. Hervé Cornillie, le 13 janvier 2022.



b) Faits saillants

À l'entame de la session, la Commission chargée de questions européennes s'est penchée sur le paquet climatique de l'Union européenne intitulé «Fit for 55». Cet ensemble de propositions vise à adapter la législation européenne en vue de lui permettre de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030. Dans ce cadre, la commission a notamment procédé à l'audition, le 23 septembre 2021, de Monsieur Wittoeck, Chef du service Changements climatiques au Service public fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire et Environnement.

Le Plan de relance européen post-covid «NextGenerationEU», soit le plus vaste train de mesures de relance jamais financé en Europe, a également fait l'objet d'échanges. Monsieur Vanden Bosch, Analyste à la Représentation de la Commission européenne en Belgique, ainsi que Madame Theodoropoulou, Cheffe d'unité Politiques européennes économiques, sociales et d'emploi à l'Institut syndical européen (ETUI), ont été invités à présenter les différentes mesures proposées par ce plan aux membres de la commission, le 7 octobre 2021.

Par ailleurs des auditions ont été organisées en suite de la présentation le 16 juillet 2021 par la Commission européenne de la nouvelle stratégie de l'Union européenne pour les forêts pour 2030. Étant présentée comme une mesure phare du Pacte vert pour l'Europe, cette stratégie doit contribuer à l'atteinte de l'objectif européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre de 55% à l'horizon 2030 et de neutralité climatique en 2050. Sur ce thème, des intervenants tels que Madame Olazabal, Cheffe d'unité ENV. D1 «Utilisation et Gestion des Terres» de la Direction générale de l'environnement de la Commission européenne, Madame Farcy, experte au Département des Politiques européennes et des Accords internationaux de la Direction générale de l'Agriculture, des Ressources naturelles et de l'Environnement du Service public de Wallonie (SPW), ou Madame Van Waeyenberge, Secrétaire générale de l'association Nature, Terre et Forêts, ont été auditionnés par les commissaires, les 21 octobre 2021 et 9 décembre 2021.

Les rapports présentés par la Cour des comptes européenne sont également régulièrement abordés en commission. Ainsi, Madame Turtelboom, Membre de la Cour des comptes européenne, est intervenue le 17 février 2022 pour présenter, d'une part, le rapport annuel concernant l'exercice fiscal 2020 et, d'autre part, le rapport spécial concernant le déploiement de réseaux 5G.

Désireuse d'apporter sa contribution au fonctionnement de l'Union européenne, la commission a invité S.E. Monsieur Sénémaud, Ambassadeur de la République française près le Royaume de Belgique, à présenter les priorités de la Présidence française du Conseil de l'Union européenne. Intervenue le 10 mars 2022 soit quelques jours seulement après le début de l'invasion de l'Ukraine par la Russie, l'audition a également été l'occasion d'aborder cette problématique.



En suite de la publication de la proposition de la Commission européenne concernant le devoir de diligence des entreprises en matière de durabilité le 23 février 2022, la commission a également procédé à de nombreuses auditions. Madame Laurila, Cheffe d'unité «Droits des sociétés» de la Direction générale de la justice et des consommateurs de la Commission européenne, de même que des représentants des principaux syndicats belges et d'autres organisations non gouvernementales européennes ont été invités à s'exprimer sur cette thématique les 24 mars, 19 mai et 2 juin 2022.

En outre, pour la troisième année consécutive, la commission s'est attachée à préparer la contribution du Parlement dans le cadre du projet «Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux» initié par le Comité européen des régions en collaboration avec la Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE).

Ce projet appelait les parlements régionaux à pouvoirs législatifs de l'Union européenne à organiser des débats politiques sur le programme de travail de la Commission européenne pour l'année suivante en vue de nourrir et de renforcer la résolution annuelle du Comité européen des régions dédiée à cette thématique.

La résolution (Doc. 915 (2021-2022) N° 5) adoptée le 4 mai 2022 par le Parlement formule des recommandations concernant la mise en œuvre du Pacte vert pour l'Europe, la conférence sur l'avenir de l'Europe, l'Union européenne de la santé, les transports durables et la transition numérique sans oublier la jeunesse.

Enfin, la commission a procédé, le 30 juin 2022, à l'audition de S.E. Monsieur Pavel Klucký, Ambassadeur de Tchèque près le Royaume de Belgique, sur les priorités de la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne, qui débutait le lendemain. Durant son exposé, l'Ambassadeur a notamment détaillé les cinq axes prioritaires de la présidence tchèque, à savoir la reconstruction de l'Ukraine, la sécurité énergétique, l'Europe de la défense, la résilience stratégique de l'économie européenne et la résilience des institutions démocratiques.

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 16 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 22 heures et 41 minutes, et a organisé 26 auditions sur 10 thématiques.



4. COMMISSION DE COOPÉRATION³⁹

Afin de promouvoir la coopération entre, d'une part, la Wallonie et, d'autre part, l'État fédéral, les autres régions et les communautés, le Parlement de Wallonie a mis en place une Commission de coopération composée de dix membres en ce compris le président du Parlement.

Cette commission tient des séances communes avec les commissions correspondantes des autres Parlements.

39. Art. 51 du Règlement du Parlement de Wallonie.



a) Composition

Président	M. MARCOURT Jean-Claude *
Vice-Président	N.
Vice-Président	N.

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. DEVIN Laurent	Mme AHALLOUCH Fatima
M. FRÉDÉRIC André	N. ⁴⁰
M. MARCOURT Jean-Claude	M. LUPERTO Jean-Charles
MR	
M. JANSSEN Nicolas	Mme CASSART-MAILLEUX Caroline
Mme LAFFUT Anne	M. DODRIMONT Philippe
Mme MAUEL Christine	M. WAHL Jean-Paul
ECOLO	
M. HAZÉE Stéphane	Mme CREMASCO Veronica
Mme KELLETER Anne	M. DISABATO Manu
PTB	
M. HERMANT Antoine	Mme PAVET Amandine
LES ENGAGÉS	
M. DESQUESNES François	Mme GREOLI Alda

* Le Président du Parlement préside la Commission de coopération (art. 51 du Règlement)

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2021-2022.

40. M. Christophe Collignon était membre suppléant jusqu'au 2 octobre 2020.



5. COMMISSION POUR L'ÉGALITÉ DES CHANCES ENTRE LES HOMMES ET LES FEMMES⁴¹

Sans préjudice de l'intervention des commissions permanentes, cette commission veille à l'égalité des chances entre les hommes et les femmes et a pour mission d'examiner les questions relatives à cette problématique. Elle peut agir de sa propre initiative, à la demande du président du Parlement ou à la demande d'une commission permanente. La commission procède à des auditions d'experts et établit un rapport à la fin de ses travaux.

a) Composition

Président N.

Vice-Président N.

Vice-Président N.

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. DI MATTIA Michel	Mme PÉCRIAUX Sophie
Mme GROVONIUS Gwenaëlle	M. SAHLI Mourad
Mme ROBERTY Sabine	M. WITSEL Thierry
MR	
Mme DURENNE Véronique	M. BELLOT François
M. EVRARD Yves	Mme de COSTER-BAUCHAU Sibylle
Mme NIKOLIC Diana	Mme MATHIEUX Françoise
ECOLO	
M. DISABATO Manu	Mme CREMASCO Veronica
Mme RYCKMANS Hélène	Mme DELPORTE Valérie
PTB	
Mme LEKANE Laure	Mme PAVET Amandine
LES ENGAGÉS	
M. MATAGNE Julien	Mme GOFFINET Anne-Catherine

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2021-2022.

41. Art. 53 du Règlement du Parlement de Wallonie.

6. COMMISSION DE CONTRÔLE DES DÉPENSES ÉLECTORALES ET DES COMMUNICATIONS⁴²

Cette commission est chargée du contrôle des dépenses électorales engagées par les candidats, les listes et les partis pour les élections communales et provinciales d'une part et pour les élections régionales d'autre part. Elle examine par ailleurs les réclamations déposées à l'encontre de candidats aux élections communales et provinciales.

La commission a également pour mission de contrôler les communications et campagnes d'information du président du Parlement de Wallonie, du Gouvernement wallon, d'un ou de plusieurs de ses membres, quel que soit le support médiatique, destinées au public, auxquelles ils ne sont pas tenus en vertu d'une disposition légale ou administrative et qui sont financées directement ou indirectement par des fonds publics.

a) Composition

Président M. MARCOURT Jean-Claude *
Vice-Président N.

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	Mme GAHOUCI Latifa
M. FRÉDÉRIC André	Mme PÉCRIAUX Sophie
M. MARCOURT Jean-Claude	Mme ROBERTY Sabine
MR	
Mme NIKOLIC Diana	M. DODRIMONT Philippe
M. TZANETATOS Nicolas	M. MAROY Olivier
M. WAHL Jean-Paul	Mme SOBRY Rachel
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	Mme DELPORTE Valérie
Mme KELLETER Anne	M. FLORENT Jean-Philippe
PTB	
M. HERMANT Antoine	M. NEMES Samuel
LES ENGAGÉS	
M. DESQUESNES François	M. ANTOINE André

* Le Président du Parlement préside la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications (art. 150 du Règlement)

42. Art. 150 et suivants du Règlement du Parlement de Wallonie.

b) Statistiques

La commission ne s'est pas réunie lors de la session 2021-2022.

23 demandes d'avis ont cependant été introduites auprès de la Commission de contrôle des dépenses électorales et des communications.

En application de l'article 22 du règlement d'ordre intérieur de la commission, elles ont reçu un avis favorable du Président du Parlement.





7. COMMISSION D'ENQUÊTE PARLEMENTAIRE CHARGÉE D'EXAMINER LES CAUSES ET D'ÉVALUER LA GESTION DES INONDATIONS DE JUILLET 2021 EN WALLONIE

En application de la résolution du 1^{er} septembre 2021 visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie (Doc. 662 (2020-2021) N° 4), a été installée la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie.

Dans le cadre du mandat qui lui a été confié, la commission a été amenée à examiner les causes de ces inondations :

- en évaluant les outils existants et les mesures prises, dans la sphère des compétences de la Région wallonne, en matière de prévention et d'anticipation des inondations ;
- en évaluant les éléments de contexte ayant conduit à ces inondations et notamment l'ampleur du caractère exceptionnel des précipitations ;
- en analysant les causes en lien avec les réalités et les enjeux climatiques, environnementaux et d'aménagement du territoire.

La commission a également dû évaluer, dans la sphère des compétences de la Région wallonne, la gestion au moment de ces inondations :

- en examinant les mesures prises au niveau wallon, ainsi que les interactions avec les autres autorités compétentes ;
- en analysant les mécanismes (prévisions et modèles météorologiques) d'anticipation de la menace de précipitations et d'inondations ;
- en analysant les interactions et notamment le fonctionnement des systèmes d'alerte et les échanges d'informations entre le niveau régional, les autres niveaux de pouvoirs belges et européen et les différents acteurs concernés ;
- en analysant la gestion des outils et notamment les infrastructures hydrauliques ;
- en examinant la gestion de la crise en termes d'évacuation et de secours ;
- en réalisant une chronologie des différentes décisions prises.

Afin d'accomplir les missions lui incombant, la commission a procédé à des auditions et à l'analyse des informations qu'elle a recueillies.

Le mandat de la commission, qui a été prolongé à deux reprises⁴³, a pris fin le 25 mars 2022.

43. La résolution 732 (2021-2022) N° 2 adoptée le 24 novembre 2021 a prolongé le mandat de la commission jusqu'au 28 février 2022. La résolution 815 (2021-2022) N° 2 adoptée le 16 février 2022 a prolongé le mandat de la commission jusqu'au 25 mars 2022.



a) Composition

Président	M. MARCOURT Jean-Claude *
Vice-Présidente	Mme LARUELLE Sabine **
Vice-Président	M. LIRADELFO Julien **

MEMBRES EFFECTIFS	MEMBRES SUPPLÉANTS
PS	
M. FONTAINE Eddy	M. LEGASSE Dimitri
M. FRÉDÉRIC André	M. LOMBA Éric
Mme ROBERTY Sabine	Mme PÉCRIAUX Sophie
MR	
M. DODRIMONT Philippe	M. BELLOT François
Mme LARUELLE Sabine	Mme NIKOLIC Diana
Mme MAUEL Christine	M. WAHL Jean-Paul
ECOLO	
M. BIERIN Olivier	Mme CREMASCO Veronica
Mme KELLETER Anne	M. HAZÉE Stéphane
PTB	
M. LIRADELFO Julien	M. MUGEMANGANGO Germain
LES ENGAGÉS	
Mme SCHYNS Marie-Martine	M. DESQUESNES François

* Le Président du Parlement préside la commission d'enquête
(cf. résolution 662 (2020-2021) N° 4)

** Désignation en date du 2 septembre 2021

b) Faits saillants

La commission a procédé à l'audition des personnes suivantes:

- M. Bacquelaine, Bourgmestre de Chaudfontaine;
- M. Beltran, Bourgmestre de Trooz;
- M. Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences;
- Colonel Bouquette, Commandant de la Zone de secours Hesbaye-Meuse-Condruz (HEMECO);
- Lieutenant-Colonel Broeckx, Chef d'unité adjoint de l'unité opérationnelle de la Protection Civile à Crisnée;
- M. Dassargues, Professeur ordinaire à l'Université de Liège;
- Mme Defraigne, Bourgmestre f.f. de Liège le 15 juillet 2021;
- Mme Degré, Professeure ordinaire à l'Université de Liège;
- M. Dehenauw, Chef du Service Scientifique Prévisions du temps et responsable du Service Oceanografisch Meteorologisch Station (OMS) au sein de l'Institut royal météorologique (IRM);
- Mme Dejardin, Bourgmestre de Limbourg;
- Mme Delcourt, Commissaire d'arrondissement de la Province de Liège;

- M. Demelenne, Directeur de la Direction de Coordination et d'Appui Déconcentré de Liège (Dirco Liège);
- M. Demeyer, Bourgmestre de Liège;
- M. Deru, Bourgmestre de Theux;
- M. Dierickx, Directeur de la Gestion hydrologique au sein du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- M. Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement wallon;
- M. Docquier, Directeur a.i. de la Direction des Barrages-réservoirs du Département des Voies hydrauliques de Liège et des Barrages-réservoirs du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- M. Dries, Président de l'ASBL PLANU.BE;
- Mme Fallon, Responsable du centre de recherche SPIRAL à l'ULiège;
- M. Ferrara, Ingénieur de garde au sein de la Direction de la Gestion hydrologique du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) du 8 au 14 juillet 2021;
- M. Fettweis, Directeur du laboratoire de climatologie de l'Université de Liège;
- Mme Fourmeaux, Directrice générale du Service public de Wallonie Territoire, Logement, Patrimoine, Énergie (SPW TLPE);
- M. Fyon, Bourgmestre de Baelen;
- M. Godin, Bourgmestre de Pepinster;
- M. Grégoire, Commandant de la Zone de secours Vesdre-Hoëgne-Plateau;
- M. Grifgnée, Chef du District des barrages de l'Est du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructure (SPW MI);
- M. Halin, Bourgmestre de Olne;
- Mme Heindrichs, Directrice générale du Service public de Wallonie Agriculture, Ressources naturelles et Environnement (SPW ARNE);
- M. Henry, Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures;
- Mme Iker, Bourgmestre de Esneux;
- M. Jamar, Gouverneur de la Province de Liège;
- Mme Lambert, Bourgmestre f.f. de Verviers du 10 au 15 juillet 2021;
- M. Lapôte, Attaché au District des barrages de l'Ouest du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- M. Legrand, Bourgmestre f.f. de Pepinster du 10 au 14 juillet 2021;
- M. Lemarchand, Bourgmestre f.f. de Theux les 16 et 19 juillet 2021;
- M. Locht, Responsable de l'exploitation des ouvrages hydro-électriques d'ENGIE en Wallonie;
- Mme Marique, Secrétaire générale du Service public de Wallonie (SPW), Commissaire en charge des autorités régionales au sein du Commissariat spécial à la reconstruction;
- M. Mathy, Ingénieur de garde au sein de la Direction de la Gestion hydrologique du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI) du 15 au 21 juillet 2021;
- M. Michaud, Chef-adjoint de département et Chef de projet au Bureau Stucky;
- M. Mouzelard, Inspecteur général f.f. du Département des Voies hydrauliques de Liège et des Barrages-réservoirs du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- Mme Mullens, Bourgmestre f.f. de Rochefort;
- Mme Niessen, Bourgmestre d'Eupen;
- M. Pirotton, Professeur ordinaire à l'Université de Liège;
- M. Raeymaekers, Directeur général du Centre de Crise National (NCCN);
- M. Régnier, Attaché au Centre régional de crise (CRC);
- M. Riguelle, Directeur du Centre régional de crise (CRC);
- M. Roisin, Directeur de la Direction des Voies hydrauliques de Namur du Département des Voies hydrauliques de Charleroi et de Namur du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- M. Schmitz, Représentant du Collège des Gouverneurs wallons;
- M. Simon, Inspecteur général du Département des Voies hydrauliques de Charleroi et de Namur du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);





- Mme Targnion, Bourgmestre de Verviers;
- M. Teller, Professeur d'urbanisme à l'ULiège et Directeur du laboratoire LEMA (Local Environment Management and Analysis);
- Mme Tellier, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal;
- Mme Thiry, Chargée de recherche et assistante au SPIRAL de l'Université de Liège;
- M. Vanmuysen, Inspecteur général du Département Expertises Hydraulique et Environnement du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI);
- M. Willame, Directeur général du Service public de Wallonie Mobilité et Infrastructures (SPW MI).

En sa réunion du 24 mars 2022, la commission a analysé les informations recueillies grâce aux auditions afin de formuler des recommandations permettant de répondre, dans le cadre des matières ressortissant à la Région wallonne, aux défis liés aux causes et à la gestion des risques d'inondation dans un contexte d'adaptation climatique.

Au total, 161 recommandations ont été adoptées par la commission. Elles figurent dans le rapport (Doc. 894 (2021-2022) N° 1 et *1bis*) dont l'annexe fait état de la liste des documents communiqués aux membres de la commission. Le Parlement a adhéré à ces recommandations par le biais de l'adoption, en séance plénière, le 31 mars 2022 de la motion déposée en conclusion du débat sur le rapport de la Commission d'enquête (Doc. 897 (2021-2022) N° 2).

c) Statistiques

La commission s'est réunie à 26 reprises lors de la session 2021-2022 pour une durée totale de 137 heures et 20 minutes, et a organisé 62 auditions.



Tout sur votre Parlement

Le **droit d'enquête** constitue un des outils permettant à un parlement de recueillir lui-même des informations nécessaires à l'accomplissement de ses missions, et plus particulièrement celle de contrôle du Gouvernement. Le droit d'enquête est également un mécanisme préparatoire à l'action législative permettant au Parlement, dûment instruit, de légiférer⁴⁴.

C'est l'article 40 de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles qui consacre le droit d'enquête parlementaire pour les parlements des entités fédérées. Celui-ci est cependant limité aux matières dans lesquelles elles disposent d'une compétence législative.

Les enquêtes menées par le Parlement ne se substituent pas à celles du pouvoir judiciaire, avec lesquelles elles peuvent entrer en concours, sans toutefois en entraver le déroulement⁴⁵. Les témoins, les interprètes et les experts sont soumis devant la commission ou le magistrat commis, aux mêmes obligations que devant le juge d'instruction⁴⁶.

Une **commission d'enquête** est mise en place dès qu'une majorité des députés le juge utile⁴⁷.

L'Assemblée wallonne a exercé ce droit à trois reprises dans son histoire: de 1992 à 1994 avec la Commission d'enquête sur les problèmes posés par la gestion des déchets en Région wallonne, en 2017 avec la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner la transparence et le fonctionnement du Groupe Publifin et en 2021-2022 avec la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie.

44. Christian Behrendt et Fanny Vanrykel, « L'exercice du droit d'enquête au sein des parlements fédérés », in *Les visages de l'État. Liber amicorum Yves Lejeune*, Bruxelles, Bruylant, 2017, p. 91. Voir également Nicolas Lagasse et Xavier Baeselen, *Le droit d'enquête parlementaire*, Bruxelles, Bruylant, 1998, p. 7.

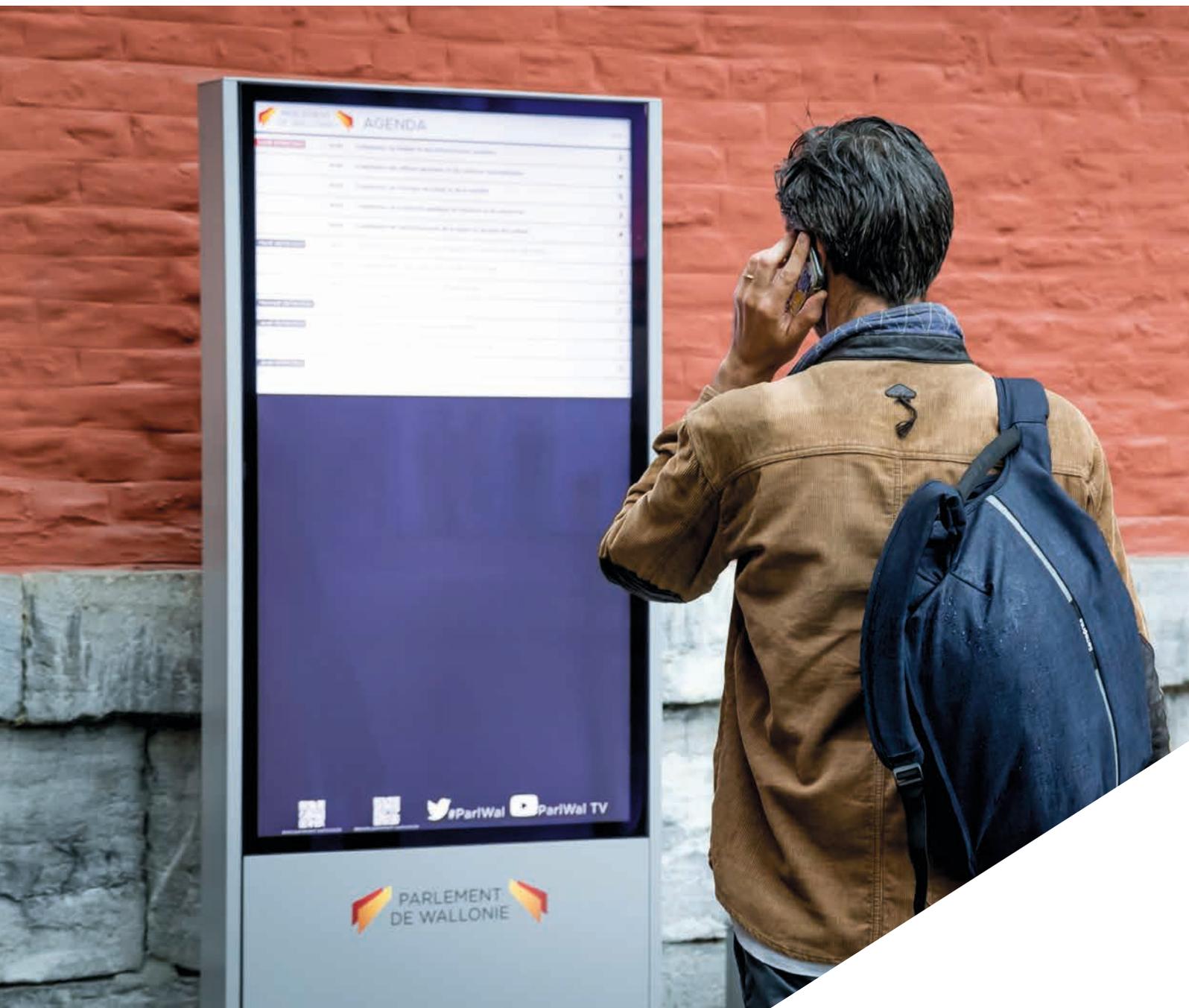
45. Loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996, art. 1^{er}.

46. Loi du 3 mai 1880 sur les enquêtes parlementaires, modifiée par la loi du 30 juin 1996, art. 8.

47. Règlement du Parlement de Wallonie, art. 46 et 55.







8. COMITÉ « MÉMOIRE ET DÉMOCRATIE »⁴⁸

Le Comité « Mémoire et Démocratie » a pour mission d'encourager, par tous les moyens qu'il juge utiles, la sensibilisation et la promotion de la démocratie ainsi que l'éducation à la mémoire.

48. Art. 57 du Règlement du Parlement de Wallonie.

a) Composition

Président M. HEYVAERT Laurent *

MEMBRES EFFECTIFS

PS		MR	
M. FRÉDÉRIC André		Mme DURENNE Véronique	
Mme ROBERTY Sabine		M. JANSSEN Nicolas	
ECOLO		PTB	
M. HEYVAERT Laurent		M. DUPONT Jori	
Mme KELLETER Anne		M. NEMES Samuel	
LES ENGAGÉS			
M. BASTIN Christophe			
Mme GOFFINET Anne-Catherine			

* Désignation en date du 21 septembre 2021, avec reconduction en date du 8 mars 2022

b) Faits saillants

À l'initiative du Comité «Mémoire et Démocratie» et pour la quatrième fois, un appel à candidatures a été lancé visant à décerner le titre de «Passeur de Mémoire» à des personnes physiques ou morales ayant joué un rôle dans la transmission de certains événements politiques et sociaux tragiques de notre histoire, principalement auprès des jeunes générations, dans une optique de promotion des valeurs démocratiques et de résistance aux idées liberticides.

L'objectif est de rendre hommage aux hommes et aux femmes qui ont résisté à l'intolérable et qui ont transmis durablement leur expérience afin qu'il n'y ait plus jamais de régimes totalitaires et liberticides, mais aussi de sensibiliser les citoyens wallons aux enjeux et héritages des deux guerres mondiales.

Un jury, composé des membres du Comité, de représentants de l'ASBL «Les Territoires de la Mémoire» et d'experts, a examiné le 10 juin 2021 les 38 candidatures jugées recevables et a sélectionné quatre lauréats: Madame Anny Beauprez, Monsieur Paul Brusson (à titre posthume), Monsieur Simon Gronowski et Monsieur Paul Van Ruychevelt.

Les quatre titres de «Passeur de mémoire» ont été remis aux lauréats lors de la séance plénière du 6 octobre 2021.

c) Statistiques

Le comité s'est réuni à 2 reprises lors de la session 2021-2022.

9. COMITÉ MIXTE ASSEMBLÉE NATIONALE DU QUÉBEC-PARLEMENT DE WALLONIE

a) Composition

Président M. MARCOURT Jean-Claude

MEMBRES EFFECTIFS

PS		MR	
M. FONTAINE Eddy		M. TZANETATOS Nicolas	
M. MARCOURT Jean-Claude			
Mme PÉCRIAUX Sophie			
ECOLO		PTB	
M. AGACHE Laurent		Mme BERNARD Alice	
LES ENGAGÉS			
M. BASTIN Christophe			

b) Faits saillants

Le Comité mixte entre le Parlement et l'Assemblée nationale du Québec a tenu sa 13^e session du 15 au 17 mars 2022 au Québec.

Une première session de travail a permis des échanges autour de l'actualité politique respective du Québec et de la Wallonie. Deux sessions de travail, introduites par des experts québécois, se sont conclues par la signature de résolutions portant sur, d'une part, la pénurie de main-d'œuvre et les enjeux de reconversion professionnelle et, d'autre part, les droits des femmes. Ces résolutions ont été préparées lors de visites de terrain au cours desquelles la délégation a reçu des informations sur les enjeux et réalisations québécois et a pu partager l'expérience de la Wallonie.

La délégation wallonne s'est également entretenue avec le Premier ministre du Québec, Monsieur François Legault. La discussion a notamment porté sur le développement des échanges commerciaux entre le Québec et la Wallonie.

Enfin, les députés ont pu découvrir l'exposition «9 février 1922, elles marchent vers le parlement!», installée dans le nouveau pavillon d'accueil de l'Assemblée et qui présente l'évolution ayant mené à l'introduction du suffrage féminin.

Cette mission a fait l'objet d'un rapport (Doc. 1005 (2021-2022) N° 1).



GROUPES DE TRAVAIL

GROUPE DE TRAVAIL SUR « LA PRÉCARITÉ ÉNERGÉTIQUE »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 25 juin 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

Le groupe de travail ne s'est pas réuni au cours de la session 2021-2022.

GROUPE DE TRAVAIL « DIALOGUE INTERPARLEMENTAIRE SUR LE CLIMAT »

Le groupe de travail a été constitué par le Bureau élargi le 27 août 2020 sur proposition de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité⁴⁹.

Le groupe de travail s'est réuni à deux reprises au cours de la session 2021-2022⁵⁰.

49. M. Hermant, Président, MM. Léonard, Douette, Florent et Desquesnes, membres effectifs.

50. Voir supra le point consacré à la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité.

RÉUNIONS CONJOINTES⁵¹

RÉUNION CONJOINTE DE LA COMMISSION DE L'ÉNERGIE, DU CLIMAT ET DE LA MOBILITÉ ET DE LA COMMISSION DE LA FONCTION PUBLIQUE, DU TOURISME ET DU PATRIMOINE

Ces commissions se sont réunies conjointement le 7 mars 2022 afin d'examiner le projet de décret relatif à la gestion de la sécurité des infrastructures routières (Doc. 845 (2021-2022) N° 1 à 4).

Ce texte vise à transposer la directive (UE) 2019/1936 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 modifiant la directive 2008/96/CE concernant la gestion de la sécurité des infrastructures routières en prévoyant l'instauration et la mise en œuvre de procédures relatives :

- à l'évaluation des incidences sur la sécurité routière des projets d'infrastructure ;
- aux audits de sécurité routière pour les projets d'infrastructure ;
- à l'évaluation de la sécurité de l'ensemble du réseau routier ;
- et aux inspections de sécurité routière périodiques.

Il a été adopté en séance plénière le 23 mars 2022.

51. Art. 65 du Règlement du Parlement de Wallonie.



C. RAPPORTS D'ACTIVITÉS POLITIQUES

À la clôture de la session, chaque député peut, en application de l'article 40 du Règlement, déposer un rapport reprenant l'ensemble de ses activités parlementaires. Il s'agit notamment de faire état des propositions de décret, de résolution ou de motion dont le député est signataire mais également des missions et visites auxquelles il a participé. Outre un relevé des questions recevables adressées au Gouvernement et celui des déclarations d'intérêt régional développées, le rapport peut également présenter d'autres activités menées par le mandataire au sein d'une autre assemblée parlementaire ou au niveau local.

Pour la session 2020-2021, 37 parlementaires ont déposé un rapport d'activités politiques.

Ces publications sont accessibles via la fiche de présentation des députés sur le site web du Parlement.

LES RELATIONS INTERNATIONALES

Rôle international du Parlement

La Constitution ainsi que la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles consacrent les compétences des parlements régionaux sur la scène internationale, notamment pour ce qui concerne les traités.

Concrètement, le Parlement de Wallonie est amené à donner son assentiment aux traités qui lui sont soumis par le Gouvernement.

En vue de jouer ce rôle ou, plus largement, de nourrir sa réflexion, le Parlement peut mener des missions d'étude à l'étranger et accueillir des délégations étrangères. Il peut également influencer sur la politique internationale du Gouvernement wallon en lui adressant son point de vue par le biais de résolutions.

Par ailleurs, outre l'action qu'il peut mener au sein d'organisations internationales, le Parlement peut mener ses propres actions diplomatiques et coopérer avec d'autres parlements.

Le Parlement de Wallonie a ainsi reçu, le 19 juillet 2022, neuf stagiaires de la carrière extérieure qui devraient prochainement assurer la représentation diplomatique de Wallonie-Bruxelles à l'étranger.

Enfin, le rôle international du Parlement recouvre également son action sur la scène européenne. Aux termes de la Déclaration n° 51 du Royaume de Belgique annexée au Traité de Lisbonne, le Parlement de Wallonie agit comme une chambre parlementaire nationale sur la scène européenne, notamment pour ce qui concerne le contrôle de la subsidiarité.





LE PARLEMENT DE WALLONIE EST AMENÉ À DONNER SON ASSENTIMENT AUX TRAITÉS QUI LUI SONT SOUMIS PAR LE GOUVERNEMENT.

A. RELATIONS BILATÉRALES

1. ACCUEIL DE DÉLÉGATIONS ÉTRANGÈRES

Chaque année, le Président du Parlement reçoit la visite de nombreux ambassadeurs en poste en Belgique à l'occasion d'entretiens de courtoisie. Ces visites permettent d'entretenir les relations diplomatiques avec les partenaires étrangers de la Wallonie, d'explorer les opportunités de créer de nouveaux partenariats ou de développer de nouvelles amitiés. Plus généralement, ces visites témoignent de l'intérêt grandissant que représente la Wallonie à l'étranger ainsi que de la détermination de l'assemblée de rayonner au-delà des frontières européennes et internationales.

Le Règlement du Parlement de Wallonie prévoit que son président porte la parole du Parlement conformément à son vœu, ce qui fait de lui l'acteur principal de la diplomatie parlementaire. C'est à ce titre qu'il reçoit les délégations étrangères.

Algérie

Le 13 octobre 2021, le Parlement a accueilli S.E. Monsieur Mohammed Haneche, Ambassadeur de la République Algérienne Démocratique et Populaire près le Royaume de Belgique.

L'Ambassadeur Haneche a notamment fait part au Président Marcourt de la reconnaissance éternelle de l'Algérie pour le rôle que la Belgique a joué dans l'accueil des Algériens ayant fui les conflits liés à l'indépendance du pays.



Azerbaïdjan

Le 17 mai 2022, le Parlement a reçu la visite de S.E. Monsieur Vagif Ismayil Sadigov, Ambassadeur de la République d'Azerbaïdjan près le Royaume de Belgique.

Reçu par le Président Marcourt, l'Ambassadeur a présenté les aspects institutionnels, politiques et économiques qui caractérisent l'Azerbaïdjan puis souligné le grand potentiel économique de la Wallonie et a déclaré que son pays avait pour ambition de renforcer ses relations économiques avec celle-ci. Les échanges se sont poursuivis sur le conflit en Ukraine ainsi que dans le Haut-Karabagh.

Par ailleurs, dans le cadre d'une mission en Europe, une délégation de parlementaires de l'Assemblée nationale d'Azerbaïdjan conduite par Monsieur Kamal Jafarov, chef du Groupe de travail pour les relations interparlementaires entre l'Azerbaïdjan et la Belgique, a été accueillie au Parlement de Wallonie le 24 mai 2022. La délégation a été reçue par Monsieur Charles Gardier, Président de la Commission des affaires générales et des relations internationales.

Monsieur Gardier a souligné l'excellence des relations entre l'Azerbaïdjan et la Belgique et a présenté le paysage fédéral belge. Pour sa part, Monsieur Jafarov a présenté la situation énergétique et économique de l'Azerbaïdjan ainsi que le rôle stratégique de son pays dans la dynamique d'exportation d'hydrocarbures vers les pays de l'Union européenne.

Bhoutan

Le 23 novembre 2021, le Président Marcourt s'est entretenu avec S.E. Monsieur Tshering Gyaltshen Penjor, Ambassadeur du Royaume du Bhoutan près le Royaume de Belgique.

L'Ambassadeur Penjor s'est montré très impressionné par le niveau de décentralisation atteint par la Belgique et a estimé que le Bhoutan pourrait s'en inspirer. Monsieur Penjor a ensuite présenté la notion de « bonheur national brut » qui a été introduite dans la Constitution du Bhoutan en 2008.





Cameroun

Le 26 octobre 2021, le Président Marcourt a pu échanger avec Madame Evelyn Tassi, Membre de l'Assemblée nationale du Cameroun.

La Députée Tassi s'est montrée impressionnée par le fonctionnement des institutions belges, tant fédérales que fédérées, et a indiqué que le Cameroun, lui-même engagé sur la voie de la décentralisation, est susceptible d'être intéressé par des échanges de bonnes pratiques et d'expériences en matière parlementaire.



Canada

Le 9 décembre 2021, S.E. Monsieur Alain Gendron, Ambassadeur du Canada près le Royaume de Belgique a été reçu au Parlement. Le Président Marcourt a souligné à cette occasion l'excellence des relations entre le Canada et la Belgique, comme en attestent les nombreux partenariats en matière académique ainsi que les missions parlementaires et ministérielles régulières entre les deux pays. Il a par ailleurs évoqué les nombreux atouts économiques qui caractérisent la Wallonie, parmi lesquels la logistique, la métallurgie appliquée à l'aviation ainsi que l'agro-industrie. L'entretien s'est conclu sur un échange de vues concernant notamment la mise en œuvre provisoire et la ratification de l'Accord économique et commercial global (AECG/CETA).



Djibouti

Le 14 juin 2022, le Parlement a accueilli S.E. Monsieur Aden Mohamed Dileita, Ambassadeur de la République de Djibouti près le Royaume de Belgique. Durant l'entretien, Monsieur Marcourt s'est réjoui que Djibouti ait suivi l'Europe dans sa condamnation de l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Dans sa réponse, Monsieur Dileita est revenu sur les importants efforts déployés par les autorités de son pays pour consolider les acquis en matière de stabilité économique, d'emploi et de santé tout en œuvrant pour faire de Djibouti une plateforme stratégique régionale de premier plan.



Égypte

Le 28 juin 2022, le Président Marcourt s'est entretenu avec S.E. Monsieur Badr Ahmed Mohamed Abdelatty et est revenu sur le rôle géostratégique de premier plan joué par l'Égypte dans son environnement régional direct. Pour sa part, l'Ambassadeur Abdelatty a souligné le rôle de la Belgique dans la construction d'infrastructures de grande envergure en Égypte, à l'image du tramway d'Alexandrie ou de la ville d'Héliopolis. Les importants investissements belges en Égypte ont également fait l'objet d'échanges.





Émirats arabes unis

Le 21 juin 2022, le Parlement a reçu la visite de S.E. Monsieur Mohamed Ismaïl Hussain Al Sahlawi Al-Ali, Ambassadeur des Émirats arabes unis près le Royaume de Belgique. Le Président Marcourt et l'Ambassadeur Al Sahlawi ont procédé à un échange portant notamment sur la situation géopolitique instable du Moyen-Orient ainsi que sur la diversité au sein de la société émiratie.

Équateur

Le 11 mai 2022, le Parlement a rencontré S.E. Monsieur Hernan Ponce Aray, Ambassadeur de la République d'Équateur près le Royaume de Belgique. À l'occasion de l'entretien, le Président Marcourt a évoqué les conséquences de la guerre en Ukraine auxquelles fait face la Wallonie et s'est montré particulièrement intéressé par les perspectives s'offrant à l'Amérique latine. Pour sa part, l'Ambassadeur Ponce Aray s'est réjoui des nombreuses initiatives entreprises par le Parlement en vue d'accroître sa transparence et de contribuer au développement de la démocratie.

États-Unis

Le 23 août 2022, lors d'un entretien avec S.E. M. Michael M. Adler, Ambassadeur des États-Unis d'Amérique près le Royaume de Belgique, le Président Marcourt a notamment fait le lien entre la dynamique de fédéralisation de l'État belge et la trajectoire économique de la Wallonie avant de présenter les principaux atouts de la Région en la matière que sont les secteurs pharmaceutique, logistique, agroalimentaire et aérospatial. Il s'est en outre inquiété des conséquences du retour de l'inflation et de la hausse des prix de l'énergie pour les citoyens, dans un contexte de guerre aux portes de l'Europe. L'Ambassadeur Adler et le Président Marcourt ont convenu d'œuvrer ensemble au développement des relations entre les États-Unis et la Wallonie, notamment en termes de promotion de la démocratie parlementaire.



France

Le 20 octobre 2021, le Parlement a accueilli une délégation du Conseil régional Grand Est conduite par Monsieur Jean Rottner, Président, qui était accompagné de Madame Brigitte Torloting, Vice-Présidente chargée de la Grande Région, du transfrontalier, de l'Europe et des relations internationales. Les échanges avec le Président Marcourt ont notamment porté sur la résurgence de barrières entre certaines composantes de la Grande Région durant la pandémie de la Covid-19 ainsi que sur l'importance du dialogue au sein même de cet organisme.

Le 10 mars 2022, S.E. Monsieur François Sénémaud, Ambassadeur de la République française près le Royaume de Belgique, a pu évoquer avec le Président Marcourt les nombreux défis qui attendent l'Union européenne dans le contexte du conflit en Ukraine, dont l'organisation d'un système de défense à l'échelle de l'Union et la diversification des sources d'énergies fossiles.

L'Ambassadeur Sénémaud a estimé que l'invasion de l'Ukraine par la Russie constitue une menace importante pour la paix notamment garantie depuis près de huit décennies par l'Union européenne. Il a souligné la volonté du Président Macron de maintenir le dialogue à tout prix avec le Président russe en vue de trouver une issue diplomatique au conflit.

Après l'entretien, la Commission chargée de questions européennes a procédé à l'audition de l'Ambassadeur dans le cadre de la présidence française du Conseil de l'Union européenne.





Guatemala

Le 14 décembre 2021, S.E. Monsieur José Gabriel Lambour Peñalongo, Ambassadeur de la République du Guatemala près le Royaume de Belgique, a été reçu par le Parlement. Reçu par le Président Marcourt, l'Ambassadeur Lambour a insisté sur la transition démocratique effectuée par le Guatemala depuis les années 1980 et sur le rôle important qu'a joué l'Union européenne dans celle-ci. Les échanges se sont poursuivis sur l'Accord établissant une association entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et l'Amérique centrale, d'autre part.



Irak

Le 21 octobre 2021, le Parlement a accueilli une délégation composée de sept membres de la Commission des affaires religieuses du Parlement de la Région du Kurdistan irakien, conduite par Monsieur Ihsan Mohammed Saleem Shareef. La délégation a été accueillie par les députés Tzanetatos, Cornillie, Florent, Hermant et Desquesnes. Les deux délégations ont échangé sur la situation politique irakienne et kurde irakienne ainsi que sur les difficultés chroniques inhérentes à l'adoption de la loi budgétaire annuelle dans ce pays. Le fédéralisme a également été abordé, l'expérience belge en la matière étant particulièrement intéressante aux yeux de la délégation irakienne pour la mise en œuvre de la décentralisation au sein de son pays.



Maroc

Le 12 janvier 2022, le Parlement a pu échanger avec S.E. Monsieur Mohammed Ameer, Ambassadeur du Royaume du Maroc près le Royaume de Belgique. À l'occasion de l'entretien, Monsieur Marcourt s'est notamment réjoui de la bonne intégration de la communauté marocaine en Belgique et singulièrement en Wallonie ainsi que des excellentes relations économiques, culturelles et académiques qui unissent les deux pays. À cet égard, il a fait part de sa volonté de renforcer celles-ci, notamment par la revivification du Mémorandum d'Entente entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et le Parlement de Wallonie conclu à l'occasion de la mission du Bureau élargi au Maroc en 2017.

Monaco

Le 7 décembre 2021, le Parlement a reçu la visite de S.E. Madame Isabelle Berro-Amadeï, Ambassadeur de la Principauté de Monaco près le Royaume de Belgique. Les échanges ont notamment porté sur la perspective de conclusion d'un accord d'association entre Monaco et l'Union européenne, qui vise à intégrer la Principauté au marché intérieur européen par le biais notamment de l'élimination des obstacles à l'exportation vers les pays membres de l'Union européenne.





Nicaragua

Le 29 septembre 2021, S.E. Madame Irana Venerio Fernández, Ambassadeur de la République du Nicaragua près le Royaume de Belgique, a pu s'entretenir avec le Président Marcourt.

Les échanges ont notamment porté sur les conséquences du changement climatique, qui touche à présent toutes les régions du monde. Les deux intervenants ont aussi abordé l'Accord d'association globale entre l'Union européenne et les pays d'Amérique centrale ainsi que les différentes mesures adoptées par les deux entités afin de tendre vers l'égalité des genres.

Nouvelle-Zélande

Le 31 mai 2022, dans le cadre de la visite d'une délégation de la Chambre des représentants de Nouvelle-Zélande conduite par Monsieur Trevor Mallard, Président, le Président Marcourt a notamment remercié la Nouvelle-Zélande pour son aide décisive apportée aux Alliés durant la Première Guerre mondiale et s'est attaché à présenter l'organisation institutionnelle de la Belgique. Dans sa réplique, le Président Mallard s'est montré impressionné par le travail accompli par la Wallonie en matière pharmaceutique et logistique, ces secteurs s'étant révélés cruciaux dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19.

Qatar

Le 26 janvier 2022, le Parlement a rencontré S.E. Monsieur Khalid Fahad A.A. Al-Hajri, Ambassadeur de l'État du Qatar près le Royaume de Belgique. Les échanges ont notamment porté sur le paysage institutionnel belge, dont les équilibres ont particulièrement intéressé l'Ambassadeur. En outre, le Président Marcourt a exprimé les préoccupations de la population wallonne pour ce qui concerne les conditions de travail au Qatar.



Sénégal

Le 19 juillet 2022, le Parlement a reçu la visite de S.E. Monsieur Baye Moctar Diop, Ambassadeur de la République du Sénégal près le Royaume de Belgique. Durant l'entretien avec le Président Marcourt, les deux intervenants ont convenu que les relations diplomatiques et commerciales entre les deux pays sont excellentes, mais en-deçà de leur potentiel. En outre, Monsieur Marcourt s'est inquiété de l'impossibilité qu'un Sénégalais décédé à Liège en 2020 ne puisse être inhumé au Sénégal en raison de son orientation sexuelle.



Suède

Le 1^{er} juin 2022, le Président du Parlement a reçu la visite de S.E. Madame Annika Molin Hellgren, Ambassadeur de Suède près le Royaume de Belgique, sur des enjeux tels que la reconversion des anciennes zones industrielles en tant qu'acteurs de pointe dans le développement durable, la transition climatique et le plan de relance européen sans oublier la présidence suédoise du Conseil de l'Union européenne qui débutera le 1^{er} janvier 2023.



Tchéquie

Le 30 juin 2022, soit la veille du début de la présidence tchèque du Conseil de l'Union européenne, S.E. Monsieur Pavel Klucký, Ambassadeur de Tchéquie près le Royaume de Belgique, a été reçu au Parlement de Wallonie par le Président Marcourt. Les deux intervenants ont procédé à un échange de vues portant sur l'importante transition industrielle qu'ont connue tant la Tchéquie que la Wallonie ainsi que sur les défis induits par l'invasion de l'Ukraine par la Russie, sans oublier les priorités de la présidence tchèque du Conseil.

Turquie

Le 15 février 2022, le Parlement a accueilli S.E. Monsieur Hasan Ulusoy, Ambassadeur de la République de Turquie près le Royaume de Belgique. Le Président du Parlement a souligné l'ancienneté des relations qui unissent la Turquie à la Belgique. Il a par ailleurs exprimé son regret quant au retrait de la Turquie de la Convention d'Istanbul sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique. Dans sa réponse, l'Ambassadeur Ulusoy a estimé que les relations économiques et commerciales entre la Turquie et la Belgique gagneraient à être renforcées, notamment en matière de santé et de logistique.



Vietnam

Le 22 mars 2022, le Président du Parlement s'est entretenu avec S.E. Monsieur Nguyen Van Thao, Ambassadeur de la République socialiste du Vietnam près le Royaume de Belgique. Durant l'entretien, le Président du Parlement s'est réjoui du rôle moteur joué par le Vietnam au sein de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et, plus généralement, de son engagement pour le multilatéralisme sur la scène mondiale. Dans sa réponse, l'Ambassadeur Van Thao a remercié la Wallonie pour son soutien au développement du Vietnam et a insisté sur l'importance de renforcer la coopération entre le Vietnam et la Wallonie dans les domaines de l'agriculture, des biotechnologies, de l'agroalimentaire, de la santé ou encore de la lutte contre le changement climatique.

Par ailleurs, le 7 juillet 2022, le Parlement a reçu la visite d'une délégation de l'Assemblée nationale du Vietnam conduite par Monsieur Van Hien Nguyen, Président du groupe d'amitié parlementaire Vietnam-Belgique.

Durant l'entretien, Monsieur Marcourt a réaffirmé son profond attachement à la diplomatie parlementaire et s'est réjoui de la réconciliation du peuple vietnamien en suite de la guerre du Vietnam ainsi que de l'affirmation de ce pays en tant que composante majeure de l'Association des Nations d'Asie du Sud-Est (ASEAN). Dans sa réponse, Monsieur Nguyen a remercié, au nom du Vietnam, le Président du Parlement pour le soutien belge dans la lutte contre la pandémie de la Covid-19, notamment par la fourniture d'importantes quantités de vaccins. Les deux Présidents ont ensuite formé le vœu de voir les relations entre la Belgique et le Vietnam développées encore davantage, notamment par le renforcement des liens entre leurs entités parlementaires.

À l'issue de la rencontre, les membres de la délégation vietnamienne ont pris part à une séance d'information sur les voies d'expression citoyenne développées par le Parlement de Wallonie.

Zimbabwe

Le 17 novembre 2021, lors d'une rencontre avec S.E. Monsieur Ammon Mutembwa, Ambassadeur de la République du Zimbabwe près le Royaume de Belgique, le Président Marcourt a souligné la nécessité de coopérer encore davantage avec l'ensemble des pays africains, notamment en matière vaccinale. Monsieur Mutembwa a évoqué les efforts déployés par les autorités zimbabwéennes en vue de réindustrialiser le pays, le secteur de l'acier inoxydable paraissant offrir des perspectives intéressantes, notamment s'ils sont conjugués avec les mesures adoptées par la Wallonie en vue d'intégrer le Zimbabwe dans les chaînes de création de valeur belges.





2. MISSIONS À L'ÉTRANGER

Les missions d'étude organisées à Lille et Paris par la Commission du logement et des pouvoirs locaux du 23 au 25 janvier 2022 (Doc. 816 (2021-2022) N° 1) et aux Pays-Bas du 22 au 24 juin 2022 par la Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal (Doc. 933 (2021-2022) N° 1) ont été évoquées dans la section consacrée au travail de ces commissions.

Émirats arabes unis

Le Président Marcourt s'est rendu aux Émirats arabes unis du 12 au 15 novembre 2021.

À cette occasion, il a notamment pu visiter l'Exposition universelle de Dubaï dans le cadre de la Semaine Wallonie-Bruxelles au Pavillon belge. Accueilli par le Commissaire général du pavillon, il a découvert le savoir-faire et les innovations présentées par la Belgique dans le cadre de cette exposition consacrée à la durabilité, à la mobilité et aux opportunités. Il a ensuite parcouru une vingtaine de pavillons en vue d'échanger avec leurs responsables.

À Abu Dhabi, Monsieur Marcourt a rencontré les dirigeants de Besix et de John Cockerill Energy pour le Moyen-Orient, en compagnie de l'Ambassadeur de Belgique et de l'Attachée économique et commerciale de l'Agence Wallonne à l'Exportation et aux Investissements Étrangers (AWEX).

La réunion fut l'occasion de faire le point sur la présence de la Wallonie dans les Émirats arabes unis ainsi que sur le climat de l'activité économique dans la région.

Enfin, dans le prolongement de la thématique de l'Exposition universelle, le Président du Parlement s'est rendu à Masdar, ville innovante qui a l'ambition d'être autosuffisante notamment sur le plan énergétique. Masdar est désormais le siège de l'Agence internationale des énergies renouvelables (IRENA) et sa visite a permis de saisir les opportunités mais aussi les difficultés techniques liées à un tel projet.



États-Unis

Dans le cadre du programme d'échange sur les énergies renouvelables mis en place avec la *National Conference of State Legislatures* (NCSL) dont le premier volet avait consisté en l'accueil d'une délégation de sept parlementaires provenant de diverses entités fédérées américaines en 2020 à Namur, une délégation du Parlement a effectué une mission d'étude en Utah (États-Unis) du 25 au 28 avril 2022.

La délégation a été accueillie par Madame Deidre Henderson, Lieutenant-Gouverneure de l'État d'Utah. Les échanges ont notamment porté sur la place des États au sein du système fédéral américain ainsi que sur la stratégie énergétique de l'Utah.

La mission a été marquée par de nombreuses réunions de travail et visites de terrain. Les parlementaires ont ainsi assisté à des présentations à l'Institut pour l'énergie et la géoscience de l'Université d'Utah et à l'Université d'État de Weber. Ils ont en outre visité plusieurs installations énergétiques qui alimentent tant l'Utah que plusieurs États voisins. Divers projets ont également été présentés. De nombreux parlementaires utahiens, provenant tant de la Chambre des représentants que du Sénat de l'État, ont pris part aux réunions de travail et aux visites de terrain.

Par ailleurs, la délégation a pu visiter les installations de l'entreprise Browning situées à Morgan, non loin de Salt Lake City.

Cette mission a fait l'objet d'un rapport (Doc. 945 (2021-2022) N° 1).

Suède

Une délégation du Bureau s'est rendue en Suède du 19 au 22 février 2022 en vue de renforcer les liens entre l'assemblée et le Riksdag (Parlement suédois).

Au cours de déplacements à Norrköping, à l'invitation du Président du Riksdag Monsieur Andreas Norlén, élu de la circonscription, et en Uppland, la délégation a pu mesurer l'empreinte laissée par l'immigration wallonne lancée au début du XVII^e siècle par l'industriel liégeois Louis de Geer, fondateur de la sidérurgie suédoise. Elle a aussi pu découvrir plusieurs centres de recherche et de développement qui témoignent de la force de l'industrie créative suédoise et échanger avec le Gouverneur d'Uppsala, ville qui accueille une université renommée pour son écosystème innovant. Les parlementaires ont également rencontré des entrepreneurs wallons actifs en Suède et des investisseurs suédois.

Au Parlement suédois, le Président Marcourt et ses collègues ont été accueillis par le Président Norlén qui a rappelé les liens historiques et actuels entre la Suède et la Wallonie. Plusieurs réunions de travail avec des députés suédois de tous les groupes ont permis d'aborder l'actualité politique des deux entités, la situation géopolitique, la transparence de la vie publique, la promotion de l'égalité entre hommes et femmes ou encore l'incidence des changements climatiques. Après avoir été présentée à la séance plénière du Riksdag, la délégation wallonne a découvert l'exposition mise sur pied à l'occasion du centenaire de la démocratie suédoise.

Cette mission a fait l'objet d'un rapport (Doc. 892 (2021-2022) N° 1).

B. RELATIONS AVEC L'UNION EUROPÉENNE

Le Parlement de Wallonie joue un rôle important au niveau européen⁵².

Il est d'abord amené à transposer les directives européennes. Ces directives sont des actes normatifs fixant les objectifs généraux vers lesquels doivent tendre les États membres et dont les modalités doivent être précisées dans les législations nationales.

Par ailleurs, le Parlement peut contrôler le respect du principe de subsidiarité des projets d'actes législatifs de l'ensemble des institutions européennes, à l'exception du Conseil européen. Ce contrôle consiste en la vérification par le Parlement de Wallonie que le projet d'acte envisagé par les institutions de l'Union ne peut être adopté de manière plus satisfaisante par un État membre.

Si le Parlement estime que ce principe n'est pas respecté, il peut adresser un avis au Président de l'institution à l'origine du projet exposant les raisons pour lesquelles le projet considéré ne respecte pas le principe précité.

Les projets d'avis du Parlement de Wallonie relatifs au respect du principe de subsidiarité sont préparés par la Commission chargée de questions européennes. L'ensemble des projets d'actes législatifs soumis au contrôle de subsidiarité du Parlement sont repris au sein du Bulletin de suivi des questions européennes qui est disponible sur le site web du Parlement⁵³.

Enfin, le Parlement dispose également d'un droit de regard sur les activités du Conseil des Ministres de l'Union européenne au travers de ses prérogatives en termes de contrôle du Gouvernement.

Pour faciliter l'exercice de l'ensemble de ces prérogatives, le Parlement de Wallonie entretient des relations avec différentes institutions européennes.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur la page dédiée
du site web du Parlement :
parlwal.be/ue-role

52. Art. 122 et 123 du Règlement du Parlement de Wallonie.

53. Il est consultable à l'adresse parlwal.be/ue-examen.



**LE PARLEMENT PEUT
CONTRÔLER LE RESPECT
DU PRINCIPE DE SUBSIDIARITÉ
DES PROJETS D'ACTES LÉGISLATIFS
DE L'ENSEMBLE DES INSTITUTIONS
EUROPÉENNES, À L'EXCEPTION
DU CONSEIL EUROPÉEN.**

CONFÉRENCE SUR L'AVENIR DE L'EUROPE

Dans le cadre de la Conférence sur l'avenir de l'Europe lancée par le Parlement européen, le Conseil et la Commission européenne, le Parlement de Wallonie a organisé les 20 et 21 novembre 2021 un hackathon de 24 heures en vue de construire une Europe meilleure. Répartis en six équipes, les citoyens participants ont été invités à imaginer un projet opérationnel et innovant relatif à l'une des deux thématiques suivantes :

- l'impact des modes de vie sains et du changement climatique sur la qualité de la vie en Europe ;
- les barrières à l'emploi des jeunes en Europe.

Un jury a eu pour mission de désigner, pour chaque thématique, le meilleur projet.

Les projets suivants ont été retenus :

- le projet « Think mobility » (« Penser la mobilité »), qui propose la création d'une application mobile reposant sur les technologies de la géolocalisation et des codes QR pour encourager l'utilisation de modes de transport peu polluants par les citoyens et leur fournir des conseils en vue de réduire leur empreinte carbone ;
- le projet « Construis ton futur ! », qui propose des actions concrètes visant à mieux informer les jeunes sur la diversité des compétences qu'ils peuvent développer et à sortir de l'ombre une grande variété d'emplois qui ont tendance à être sous-valorisés.

Le compte rendu de la présentation des projets a été versé sur la plateforme numérique multilingue qui permettait aux citoyens européens d'exprimer leurs idées en vue de contribuer à la réflexion sur l'avenir de l'Europe⁵⁴.

54. Le rapport est disponible sur le site de la Conférence sur l'Avenir de l'Europe : <https://parlwal.be/AvenirUE>





LE PARLEMENT BENELUX VISE À ADRESSER DES RECOMMANDATIONS DANS PLUSIEURS DOMAINES DONT LE DÉVELOPPEMENT DURABLE, LA JUSTICE OU LES AFFAIRES INTÉRIEURES.

C. PARTICIPATION À DES RÉUNIONS INTERNATIONALES ET INTERRÉGIONALES

1. ASSEMBLÉE INTERPARLEMENTAIRE BENELUX (PARLEMENT BENELUX)

L'Assemblée interparlementaire Benelux est l'assemblée consultative de l'Union Benelux. Créée en 1955, elle vise à adresser au Comité des ministres Benelux des recommandations dans les domaines de la coopération transfrontalière, du maintien et du développement d'une union économique, du développement durable, de la justice et des affaires intérieures et de la coopération avec d'autres États et entités locales et régionales.

Le Parlement de Wallonie est représenté au sein du Parlement Benelux par deux membres effectifs (Madame Gwenaëlle Grovonius et Monsieur Jean-Philippe Florent) et deux membres suppléants (Monsieur Jean-Pierre Lepine et Madame Anne Kelleter).

Les 17 et 18 juin 2022, le Parlement de Wallonie a accueilli la séance plénière d'été du Parlement Benelux. Au cours de celle-ci, le Président Marcourt a notamment souligné la plus-value de la coopération au niveau du Benelux. La première journée a été marquée par un débat portant sur la mobilité durable et ce sont cinq recommandations qui ont été adoptées à l'issue de la seconde. Elles ont trait :

- au transport de marchandises par camion ;
- à la désinformation et aux *fake news* ;
- à la problématique des pensions des frontaliers ;
- à la sécurité internationale du football ;
- à la problématique de tourisme frontalier.

Au cours de la session 2021-2022, le Parlement Benelux a tenu 11 journées de commissions et s'est réuni en séance plénière les 10 et 11 décembre 2021, les 25 et 26 mars et les 17 et 18 juin 2022.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur
www.beneluxparl.eu



2. CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL (CPI)

Le Conseil parlementaire interrégional (CPI) est l'assemblée parlementaire de la Grande Région formée par les régions allemandes de Sarre et de Rhénanie-Palatinat, la région française Grand Est, le Grand-Duché de Luxembourg, la Wallonie, la Fédération Wallonie-Bruxelles et la Communauté germanophone de Belgique.

Le CPI vise à promouvoir le rôle économique, social et culturel de la Grande Région ainsi qu'à favoriser la coopération transfrontalière.

Le travail est réparti au sein de six commissions. La présidence de la Commission 1 «Affaires économiques» revient à un membre du Parlement de Wallonie.

Au sein de cette institution, le Parlement de Wallonie est représenté par cinq membres effectifs (Messieurs Jean-Claude Marcourt, Laurent Léonard, Yves Evrard, Madame Christine Mauel et Monsieur Jean-Philippe Florent) et cinq membres suppléants (Madame Sabine Roberty, Monsieur Eddy Fontaine, Mesdames Diana Nikolic, Caroline Cassart-Mailleux et Monsieur Laurent Agache).



LE CONSEIL PARLEMENTAIRE INTERRÉGIONAL VISE À PROMOUVOIR LE RÔLE ÉCONOMIQUE, SOCIAL ET CULTUREL DE LA GRANDE RÉGION AINSI QU'À FAVORISER LA COOPÉRATION TRANSFRONTALIÈRE.

Séances plénières

Le 8 octobre 2021, le CPI a tenu sa 66^e séance plénière à Metz (France). Le Parlement de Wallonie était représenté par Monsieur Yves Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques». À l'entame de la réunion, Madame Brigitte Torloting a été élue en qualité de Présidente du Conseil. Dans son discours d'ouverture, la nouvelle présidente a présenté les axes principaux qui animeront sa présidence et parmi lesquels figurent notamment le soutien à l'innovation verte, la valorisation des ressources naturelles et le rapprochement des populations des différentes composantes de la Grande Région.

Le Président Evrard a ensuite présenté la recommandation sur la formation en alternance proposée par la commission qu'il préside. Il a notamment souligné les difficultés liées à la mise en œuvre de la formation en alternance dans un contexte transfrontalier, eu égard aux barrières de langue, à la non-reconnaissance des diplômes ou encore aux obstacles d'ordre économique. Il a également souligné les avantages compétitifs qu'est susceptible d'offrir la formation en alternance, notamment au vu du nombre de métiers en pénurie.

À l'issue de ses travaux, le Conseil a adopté à l'unanimité deux recommandations portant sur les thématiques suivantes :

- la formation en alternance dans la Grande Région ;
- le télétravail dans la Grande Région.

Le 10 juin 2022, le CPI a tenu sa 67^e séance plénière à Metz. Le Parlement de Wallonie était représenté par Monsieur Yves Evrard, Président de la Commission 1 «Affaires économiques», par Madame Christine Mauel et par Monsieur Laurent Agache.

Monsieur Evrard a présenté le programme de travail de la commission qu'il préside. Dans le contexte de la relance économique post-pandémie, il a notamment pointé l'importance d'aborder les disparités existantes entre les composantes de la Grande Région en matière de taux d'emploi, de mécanismes permettant d'accroître la flexibilité de la main-d'œuvre ainsi que de variations dans les prix des matériaux.

Le Conseil a ensuite adopté quatre recommandations portant sur les thématiques suivantes :

- le statut du frontalier ;
- le trafic cycliste transfrontalier quotidien ;
- l'Université de la Grande Région ;
- le développement des approches interrégionales pour la protection transfrontalière contre les inondations.

Particulièrement sensible à la question, la délégation wallonne a plaidé pour une modification de la recommandation ayant trait à la prévention des inondations pour que celle-ci insiste davantage sur l'importance du développement des canaux d'échange d'information et de données, et ce afin de renforcer la prévisibilité de phénomènes climatiques extrêmes.





Commissions

Le 14 janvier 2022, la Commission 1 « Affaires économiques » du Conseil parlementaire interrégional (CPI) s'est réunie sous la présidence de Monsieur Yves Evrard dans l'optique de faire le point sur le plan de relance européen post-covid « Next Generation EU » ainsi que sur la Conférence sur l'avenir de l'Europe.

Dans son introduction, le Président Evrard a souligné que si le plan de relance européen post-covid « Next Generation EU » représente une réponse européenne intéressante à la crise induite par la pandémie de la Covid-19, il convient de s'interroger sur sa mise en œuvre en vue de répondre à des inquiétudes en matière de main-d'œuvre et de disponibilités des matériaux.

Concernant la contribution du CPI à la Conférence sur l'avenir de l'Europe, le Président Evrard a souligné l'importance du développement de réseaux de transports publics transfrontaliers en vue de rendre la mobilité entre les États membres accessible au plus grand nombre de citoyens. Il a également appelé au renforcement de la convergence entre les normes sociales et fiscales des États membres afin de permettre une intégration économique plus harmonieuse au sein de l'Union européenne.

À l'issue de la réunion, Monsieur Evrard s'est félicité du rôle joué par la Grande Région dans la mise en commun de programmes portant sur l'économie circulaire, la formation en alternance transfrontalière ou encore la mobilité des travailleurs dans le contexte de la double transition environnementale et numérique promue par Next Generation EU.

La session 2021-2022 a été marquée par 2 séances plénières ainsi que 6 réunions de commissions du Conseil parlementaire interrégional.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.cpi-ipr.eu



LA CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE RÉUNIT 72 RÉGIONS RÉPARTIES DANS SEPT PAYS.

3. CONFÉRENCE DES ASSEMBLÉES LÉGISLATIVES DES RÉGIONS D'EUROPE (CALRE)

La Conférence des assemblées législatives des régions d'Europe (CALRE) réunit les parlements régionaux de l'Union européenne qui possèdent un pouvoir législatif. Il s'agit de 72 régions réparties dans sept pays, représentant plus de 200 millions de citoyens.

En application de la Déclaration fondatrice d'Oviedo en 1997, les missions de la CALRE sont d'approfondir les principes démocratiques et participatifs dans le cadre de l'Union européenne, de défendre les valeurs et les principes de la démocratie régionale et de renforcer les liens entre les assemblées législatives régionales.

La CALRE comprend une assemblée plénière dans laquelle siègent les présidents de tous les parlements qui font partie de la Conférence et un comité permanent constitué de sept présidents, soit un par pays. La présidence de la CALRE est assurée chaque année par un membre différent.

Le 9 septembre 2021, le Président Marcourt a pris part à une réunion de l'Alliance pour la cohésion intitulée «Du travail législatif à la mise en œuvre et à la réalisation de la politique de cohésion 2021-2027 - Fixer le nouveau cap de l'Alliance pour la cohésion». L'Alliance pour la cohésion est un forum plaidant pour une politique de cohésion renforcée au sein de l'Union européenne. Elle a été fondée en octobre 2017 sous l'impulsion du Comité européen des régions et à l'initiative des principales associations de régions et de villes en Europe.

S'exprimant au nom de la CALRE, le Président Marcourt a salué la proposition de la Commission européenne d'activer la clause dérogatoire générale visant à permettre aux États membres de réaliser les investissements en vue de faire face à la pandémie de la Covid-19 et ses conséquences. Il a cependant regretté la réduction des moyens consacrés à la politique de cohésion dans le cadre financier pluriannuel 2021-2027. À cet égard, il s'est inquiété d'un potentiel retour à l'orthodoxie budgétaire et a ajouté qu'il lui semblait nécessaire de réconcilier les citoyens avec l'Union européenne, notamment par le recours à une politique d'investissements publics. Pour atteindre cet objectif, le Président Marcourt a appelé l'Europe à se doter d'une politique budgétaire susceptible de rencontrer les attentes des populations.



L'assemblée plénière de la CALRE s'est tenue le 26 novembre 2021 à Santa Cruz de Tenerife (Espagne).

À cette occasion, le Président Marcourt a été élu en qualité de Président de la CALRE pour l'année 2022. Dans son discours d'investiture, il s'est notamment engagé à représenter la CALRE au sein des institutions de l'Union européenne et spécialement du Comité européen des régions. Il a en outre indiqué qu'une attention particulière serait accordée aux politiques de cohésion qui permettent de réduire les inégalités ainsi qu'à la Conférence sur l'avenir de l'Europe. Il a également fait part de sa volonté d'impliquer le plus grand nombre d'assemblées possible dans les travaux de la Conférence pour partager et renforcer les idéaux régionaux et européens.

Le 25 janvier 2022, le Président Marcourt a pris part à une réunion du Bureau du Comité européen des régions au cours de laquelle il est revenu sur ses priorités en qualité de Président de la CALRE, parmi lesquelles figure la poursuite de la concrétisation des principes de la Déclaration fondatrice de la Conférence.

Le 27 janvier 2022, Monsieur Marcourt a participé à un débat sur la mise en œuvre de la politique de cohésion dans le cadre de la 148^e séance plénière du Comité européen des régions. Il est à cette occasion intervenu afin de souligner l'importance du soutien européen aux régions d'Europe durant la pandémie, notamment par le biais des Initiatives d'investissement en réaction au Coronavirus. Le Président de la CALRE a cependant insisté sur la nécessité de créer des synergies entre les différentes initiatives relevant de la politique de cohésion tout en simplifiant les procédures.

Le 28 janvier 2022, le Président Marcourt a reçu des mains de Monsieur Gustavo Matos, Président sortant de la CALRE, le «makila», bâton de pèlerin qui symbolise la présidence de cette Conférence.

Ainsi officiellement investi de la fonction de Président de la Conférence, Monsieur Marcourt s'est exprimé en soulignant que les rapprochements permis par la CALRE sont vecteurs

d'éclairages indispensables à la résolution de défis complexes qui préoccupent tous les citoyens, qu'ils soient sociaux, environnementaux, technologiques ou relatifs aux droits fondamentaux.

Il a en outre rappelé que les travaux effectués dans le cadre de la CALRE ont vocation à impulser un futur prospère et paisible qui doit donner leur place aux expressions des citoyennes et des citoyens européens. Le Président Marcourt a également évoqué le rôle des régions pour la démocratie européenne, la perspective de création de l'Alliance des régions pour la démocratie européenne, sans oublier le projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux ».

Le Comité permanent de la CALRE s'est réuni le même jour au Parlement de Wallonie pour évoquer l'implication des parlements régionaux à pouvoirs législatifs d'Europe dans la Conférence sur l'avenir de l'Europe ainsi que dans le projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux », proposé conjointement par le Comité européen des régions et par la CALRE.

D'autres thématiques ont fait l'objet d'échanges, dont notamment l'implication de la CALRE dans les activités de l'Alliance pour la cohésion ou encore le prix de la CALRE « Étoiles d'Europe ».

Le 24 février 2022, le Président Marcourt a initié la rédaction d'une résolution condamnant l'invasion russe de l'Ukraine dans les termes les plus forts. Cette résolution, qui a été signée par l'ensemble des représentants des pays membres de la CALRE, a notamment été transmise aux présidences des institutions européennes⁵⁵.

Le 3 mars 2022, Monsieur Marcourt a participé à une table ronde portant sur les futurs modèles de développement territorial à l'occasion du 9^e Sommet européen des régions et des villes qui s'est tenu à Marseille les 3 et 4 mars 2022. Dans son intervention, le Président de la CALRE est revenu sur l'activation de la clause dérogatoire générale du cadre budgétaire par la Commission européenne dans le contexte de la pandémie de la Covid-19 et a salué la réouverture du débat entourant la révision des règles budgétaires européennes. Estimant que cette problématique touche particulièrement les régions, il a en outre souligné l'importance de la solidarité dans ce contexte.

Par ailleurs, le Président Marcourt a rappelé que la CALRE, tout comme les autres organisations interrégionales, constitue un forum important d'échange de bonnes pratiques et participe ainsi également à la diffusion de la connaissance en matière de développement territorial entre les régions européennes, notamment au moyen de son groupe de travail dédié à la politique de cohésion.

Le 11 mars 2022, le Président Marcourt a convoqué une réunion extraordinaire de la CALRE en vue de faire le point sur la situation en Ukraine. Les échanges ont notamment porté sur l'accueil des réfugiés ukrainiens par les régions européennes, sur la demande d'adhésion de l'Ukraine à l'Union européenne. À l'issue de la réunion, la Conférence a adopté une résolution portant sur l'accueil des réfugiés ukrainiens par les régions de l'Union européenne⁵⁶.

Le 23 mars 2022, Monsieur Marcourt est intervenu durant la 42^e session plénière de la Chambre des régions du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe. À cette occasion, il a réaffirmé son attachement à la démocratie et aux libertés fondamentales qui sont au cœur même des actes fondateurs tant du Congrès des pouvoirs locaux et régionaux du Conseil de l'Europe que de la CALRE.

Le 6 mai 2022, le Président Marcourt a participé à une réunion de consultation ayant trait au 8^e rapport sur la cohésion avec Madame Nathalie Sarrabezolles, Présidente de la Commission de la politique de cohésion du Comité européen des régions. Dans son intervention, Monsieur Marcourt a rappelé que la Wallonie a subi une forte dépression économique consécutive à l'épuisement de ses ressources naturelles au sortir de la Seconde Guerre mondiale et soutenu que les fonds de cohésion européens

55. Le texte de cette résolution est consultable par le biais du lien suivant : <https://parlwal.be/ResolutionUkraine>.

56. Le texte de cette résolution est consultable par le biais du lien suivant : <http://parlwal.be/RefugiesUkraine>.



LE PRÉSIDENT MARCOURT A REÇU DES MAINS DE MONSIEUR GUSTAVO MATOS, PRÉSIDENT SORTANT DE LA CALRE, LE « MAKILA », BÂTON DE PÈLERIN QUI SYMBOLISE LA PRÉSIDENTE DE CETTE CONFÉRENCE.

ont contribué depuis lors aux efforts déployés par la Wallonie pour se réindustrialiser. Il a estimé que la politique européenne de cohésion était une composante nécessaire pour que les transitions climatiques et numériques puissent se concrétiser au niveau régional.

Le 30 juin 2022, en marge de la 150^e séance plénière du Comité européen des régions, le Président Marcourt est intervenu à l'occasion du lancement officiel de l'Alliance des régions et des villes pour la reconstruction de l'Ukraine. Dans son intervention, le Président de la CALRE a exprimé sa conviction que la guerre en Ukraine démontre le rôle moteur des élus locaux et régionaux au sein du système démocratique et a souligné que lorsque la guerre sera terminée, ce seront ces mêmes élus qui œuvreront à la reconstruction du pays et qu'il est du devoir des Européens de les soutenir dans leur combat.

Le 1^{er} juillet 2022, le Comité permanent de la CALRE s'est réuni au Comité européen des régions à Bruxelles. Cette réunion a notamment été l'occasion de procéder à un échange de vues sur l'Europe sociale, l'Europe de transitions environnementales et numériques ainsi que l'Europe des libertés.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.calrenet.eu

LE PARLEMENT ET LES CITOYENS

A. FAIRE ENTENDRE SA VOIX

En élisant tous les cinq ans les députés wallons, les citoyens leur donnent le mandat de les représenter au Parlement.

Le mécanisme de la démocratie représentative n'exclut pas que la population puisse participer à l'élaboration des décisions en étant consultée, en débattant ou en proposant. Le dernier mot revient toutefois aux représentants élus. Plusieurs manières de faire entendre sa voix existent.

1. LES PÉTITIONS⁵⁷

Le droit de pétition est inscrit dans l'article 28 de la Constitution. Il permet à un ou plusieurs citoyens de faire entendre leur voix en attirant l'attention des autorités publiques sur leurs préoccupations. Il peut s'agir d'un avis, d'une demande, d'une plainte ou de toute autre proposition.

Les citoyens peuvent déposer et soutenir des pétitions par voie postale ou électronique. Durant la session 2021-2022, 7 pétitions ont été déposées par voie postale, 10 par voie électronique via le site web du Parlement en format PDF et 55 créées sur le site web du Parlement, soit 72 pétitions au total.

57. Art. 127 du Règlement du Parlement de Wallonie.





Durant la session 2021-2022, 34 pétitions ont été examinées en commission (2 autres ont été envoyées en commission pour examen, les autres sont encore ouvertes à signature ou ont été déclarées irrecevables). Parmi celles-ci, 8 ont recueilli plus de 1000 signatures :

- la pétition «Non à l'urbanisation des terres agricoles aux Trois Herseaux (Mouscron)», examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 21 décembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 795 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour une plus grande transparence des procédures d'octroi des licences d'armes, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 31 janvier 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 821 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Oui à une transition énergétique respectueuse de notre environnement et de notre santé. Non aux 6 câbles enterrés de 220 000 volts pour lesquels la SA ELIA a introduit une demande de permis auprès du SPW le 26 novembre 2020 (nouvelle liaison Val St Lambert-Rimière), passant par les bois de Seraing, Flémalle et Neuville et des quartiers d'habitations», examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 22 mars 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 889 (2021-2022) N° 1);
- la pétition «Liege Airport: demande de débat avec auditions sur les conséquences environnementales, sanitaires et sociales du développement de Liege Airport», examinée en Commission du budget et des infrastructures sportives. Le 20 avril 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 906 (2021-2022) N° 1);

**LES CITOYENS PEUVENT
DÉPOSER ET SOUTENIR
DES PÉTITIONS PAR VOIE
POSTALE OU ÉLECTRONIQUE.**



- la pétition pour que le Parlement wallon autorise les tests scientifiques sur l'humusation de quelques corps humains, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 17 mai 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 939 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour le rétablissement de la dérogation faite aux écoles et clubs de plongée sous-marine en matière de surveillance des séances d'entraînement en piscine - Arrêté du Gouvernement wallon du 13 juin 2013, examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 27 juin 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 979 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour l'organisation d'une consultation populaire quant au projet de fusion Bastogne-Bertogne, examinée en Commission du logement et des pouvoirs locaux. Le 28 juin 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 993 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour la réhabilitation des Pastures, quartier de Binche-Centre, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 12 juillet 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 1018 (2021-2022) N° 1).

Les auteurs de ces pétitions ont été entendus par la commission compétente.

Les autres pétitions examinées sont:

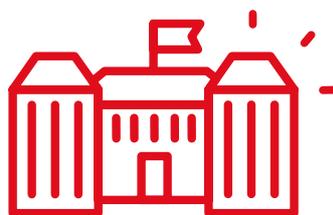
- la pétition pour la sécurisation du carrefour rues Thiarfont, Arthur Pouplier, Noires-Terres et Plume-Coq, à Écaussinnes, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 20 septembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 677 (2021-2022) N° 1);

- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n° 1150p, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 9 novembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 724 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur la série d'immeubles sur le boulevard Albert 1^{er} à Herstal, Dossier 290/2020, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 9 novembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 724 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur « le rond-point « à l'indonésienne » N25-N4-E411: Demande de révision du projet », examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 20 décembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 785 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour un débat citoyen sur le déploiement de la 5G en Wallonie, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 20 décembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 786 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour une modification du système de pétition du Parlement de Wallonie, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 20 décembre 2021, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 787 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur « Agrandissement des zones de baignades pour la natation en eau libre sur le site des barrages de l'eau d'heure », examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 18 janvier 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 808 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur « Non au Village de vacances de 154 maisons à Spa », examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 18 janvier 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 809 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour la préservation et la restauration du patrimoine du Château des cailloux à Jodoigne, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 31 janvier 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 820 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour des actions en faveur de la liberté et du respect des droits de l'Homme à Cuba, examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 31 janvier 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 822 (2021-2022) N° 1);
- la pétition contre le port du masque à partir de 6 ans, examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 1^{er} février 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 827 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur « Non à la construction de 2 blocs de 3 habitations groupées dans notre village de Presles », examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 15 février 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 839 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour des mesures afin de remédier aux dangers de la vitesse et aux nuisances dues à la présence de trop nombreux poids lourds roulant sur la RN912 (rue du Chauffour), examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 21 mars 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 887 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur « Stop béton à Fléron », examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 22 mars 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 888 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour le retrait du pass sanitaire et un débat au niveau national, examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 3 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 921 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour l'adoption de la proposition de motion relative à un conflit d'intérêts concernant le projet de loi portant des dispositions diverses urgentes en matière de santé et plus particulièrement son article 69 (Doc. n° 799), examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 3 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 922 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour la fin des prises de rendez-vous pour le contrôle technique automobile, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 16 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 934 (2021-2022) N° 1);

- la pétition pour réparer les injustices créées par la réforme des allocations familiales, examinée en Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine. Le 16 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 935 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour l'instauration d'une jauge pour le CST dans le sport amateur en intérieur, examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 17 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 940 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour la fin du port du masque pour les vaccinés, examinée en Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé. Le 17 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 941 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Trop de poids-lourds, trop d'insécurité routière, trop de routes dégradées! Pour un prélèvement kilométrique des poids-lourds plus efficace», examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 30 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 949 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour une demande d'arrêt de l'utilisation de la notion de chef de ménage (chef de famille) dans le cadre d'octroi de primes communales (et autres) pour une égalité dans la gestion des biens du «ménage» et des enfants, examinée en Commission du logement et des pouvoirs locaux. Le 31 mai 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 953 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «les carrières Haut-le-Wastia du Groupe Colas à Yvoir: Notre vie - Leurs nuisances», examinée en Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal. Le 14 juin 2022, la commission a adopté ses conclusions (Doc. 968 (2021-2022) N° 1);
- la pétition pour obtenir un convoyeur dans tous les transports scolaires du spécialisé pour la sécurité des enfants, examinée en Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité. Le 27 juin 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 981 (2021-2022) N° 1);
- la pétition contre la construction d'un immeuble de 31 appartements sur la parcelle cadastrée section C n° 1150p, examinée en Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture. Le 12 juillet 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 1019 (2021-2022) N° 1);
- la pétition sur «Adopter la résolution du Parlement européen du 16 décembre 2021 sur la situation à Cuba», examinée en Commission des affaires générales et des relations internationales. Le 13 juillet 2022, la commission a adopté son rapport et ses conclusions (Doc. 1020 (2021-2022) N° 1).

Aucune n'a donné lieu à une audition.





Tout sur votre Parlement

Le décret de la Région wallonne du 3 septembre 2020 précisant les modalités du droit pour l'auteur d'une pétition d'être entendu stipule que pour ouvrir le droit à être entendu par le Parlement, une pétition doit être signée par au moins 1000 signataires âgés de seize ans accomplis.

Les **pétitions adressées au Parlement de Wallonie** peuvent l'être par écrit ou via le site web du Parlement au président du Parlement qui juge de leur recevabilité. Seules sont prises en considération les pétitions se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

La commission saisie d'une pétition peut décider de demander un rapport au Gouvernement. Elle peut aussi soumettre la question au Médiateur.

Le traitement des pétitions se fait en toute transparence; un Bulletin des pétitions et les rapports de commissions y relatifs sont accessibles sur le site web du Parlement.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/petition



2. LES ADRESSES⁵⁸

Une adresse est une déclaration écrite par laquelle des citoyens communiquent au Parlement leur opinion ou leurs vœux concernant une affaire importante.

Les adresses doivent être envoyées au Président du Parlement. Seules sont prises en considération celles se rapportant à une matière entrant dans les compétences du Parlement.

Une commission saisie d'une adresse peut décider d'en auditionner les auteurs et de demander un rapport au Gouvernement.

3. LES AVIS⁵⁹

Les personnes ou les organismes intéressés ont la possibilité d'exprimer d'initiative auprès du Parlement une opinion sur une proposition ou un projet de décret ou sur une proposition de résolution.

Ces avis peuvent être déposés pendant la période qui court de la mise en ligne du document jusqu'à l'ouverture de la discussion générale en commission. Les avis reçus sont communiqués aux membres de la commission et au ministre concernés ainsi que, le cas échéant, aux auteurs de la proposition. Ils sont joints au rapport de la commission.

Durant la session 2021-2022, 5 avis ont été reçus et envoyés en commission.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur
parlwal.be/consultations-publiques

58. Art. 128 du Règlement du Parlement de Wallonie.

59. Art. 129 du Règlement du Parlement de Wallonie.



LE PARLEMENT PERMET AUX CITOYENS DE PARTICIPER DIRECTEMENT ET EN TOUTE TRANSPARENCE, AVEC DES MEMBRES DU PARLEMENT, À LA RÉDACTION D'UNE PROPOSITION DE DÉCRET.

4. LES AUDITIONS PARLEMENTAIRES⁶⁰

Une commission ou un comité peut décider, sur les matières qui relèvent de ses attributions, d'entendre l'avis de personnes ou de représentants d'organismes extra-parlementaires, oralement ou par écrit.

La personne auditionnée présente un exposé introductif sur la problématique examinée et il est ensuite procédé à un échange de vues.

Durant la session 2021-2022, 232 personnes ont été auditionnées en commission.

5. LES COMMISSIONS DÉLIBÉRATIVES ENTRE DÉPUTÉS ET CITOYENS TIRÉS AU SORT⁶¹

Depuis le 1^{er} juillet 2021, le Parlement peut, à l'initiative de citoyens ou à l'initiative d'au moins la majorité simple de ses membres, constituer une commission délibérative composée de députés et de citoyens tirés au sort pour débattre d'une problématique déterminée d'intérêt général et élaborer des propositions de recommandations.

60. Art. 130 du Règlement du Parlement de Wallonie.

61. Art. 130bis du Règlement du Parlement de Wallonie.



6. LA PLATEFORME « UN DÉCRET PAR TOUS, UN DÉCRET POUR TOUS »

Le Parlement permet aux citoyens de participer directement et en toute transparence, avec des membres du Parlement, à la rédaction d'une proposition de décret par le biais de la plateforme «Un décret par tous, un décret pour tous».

Les consultations sont organisées à l'initiative de députés qui souhaitent associer les citoyens à la rédaction de leur proposition de décret. Chaque consultation vise à rechercher collectivement les causes et les solutions à un problème spécifique.

Dès que la consultation est terminée, une synthèse des contributions est publiée sur le site web du Parlement et les membres du Parlement s'engagent à répondre nominativement aux contributions des citoyens les plus soutenues. Une rencontre entre certains participants et le membre du Parlement à l'initiative de la consultation peut également être organisée.

À l'issue du processus, les membres du Parlement sont invités à présenter la proposition de décret devant le Parlement.



Pour en savoir plus, rendez-vous sur
parlwal.be/decret-tous

7. L'ACCUEIL DE LA SOCIÉTÉ CIVILE

Durant la session 2021-2022, douze organismes ont reçu l'accord du Bureau pour occuper les salles du Parlement dont :

- l'Université de Liège pour un concours d'éloquence parlementaire;
- l'association Attractions & Tourisme pour son assemblée générale;
- GoodPlanet Belgium pour un «Parlement des Jeunes Wallons pour l'environnement»;
- le Collège Sainte-Marie Mouscron pour un débat d'«Apprentis Citoyens».

Par ailleurs, la Galerie de verre du bâtiment Saint-Gilles a accueilli six expositions dont :

- «Prix de la Maîtrise d'Ouvrage Publique»;
- «Made in Belgium. Industriels belges en Egypte»;
- «Matrimoine. Quand des femmes occupent l'espace public»;
- «Kiev 2014»;
- «Les Roms en Belgique»;
- l'Association Socialiste de la Personne Handicapée pour l'installation d'un cube sensibilisant au handicap invisible.



B. MÉDIATEUR COMMUN À LA COMMUNAUTÉ FRANÇAISE ET À LA RÉGION WALLONNE

Le Médiateur commun à la Communauté française et à la Région wallonne est à l'écoute des citoyens et de leurs préoccupations à l'égard des administrations wallonnes notamment. Des réclamations peuvent être introduites auprès de son service.

Le 30 mars 2022, Monsieur Marc Bertrand, Médiateur de la Wallonie et de la Fédération Wallonie-Bruxelles, a remis son neuvième rapport annuel (Doc. 896 (2021-2022) N° 1). Ce rapport a été examiné les 30 et 31 mai 2022 par les différentes commissions permanentes du Parlement (voir parlwal.be/9eRapportMediateur).



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
www.le-mediateur.be





C. MISSION PÉDAGOGIQUE

1. OPÉRATION « UN JOUR AU PARLEMENT DE WALLONIE »

Depuis 2012, le Parlement accueille chaque année de nombreux groupes scolaires provenant d'établissements de l'enseignement primaire et secondaire de toute la Fédération Wallonie-Bruxelles dans le cadre de l'opération «Un jour au Parlement de Wallonie».

Depuis 2017, l'opération est également déclinée en langue allemande pour les établissements scolaires provenant de la Communauté germanophone.

L'opération annuelle a pour but de permettre aux participants de découvrir, comprendre et s'appropriier le développement, l'organisation et le fonctionnement quotidien d'une institution parlementaire en se glissant, le temps d'une journée, dans la peau d'un député wallon.

Durant ces journées, le programme, adapté au niveau de chaque classe et organisé dans un cadre respectueux du rythme de travail scolaire, comprend notamment :

- une présentation générale du Parlement et une séance de questions/réponses;
- une prestation de serment en séance plénière;
- l'examen de propositions de décret et de résolution – préalablement rédigées en classe – en commission;
- un débat et un vote en séance plénière;
- une activité ludique.

Au terme de la journée, chaque élève reçoit un diplôme de député d'un jour, un exemplaire de la bande dessinée «Les aventures d'un nouveau décret» qui vulgarise le processus d'adoption d'un décret, le jeu de société «Cocorico» consacré au Parlement de Wallonie et à la Région et un exemplaire du «Journal des Enfants» consacré au Parlement ou une plaquette de présentation. En plus d'un exemplaire du nouveau jeu «Décreto», chaque groupe reçoit ensuite l'enregistrement audio et vidéo des travaux auxquels il a participé.

Durant la session 2021-2022, ce sont plus de 3 200 élèves provenant de 73 établissements qui ont été accueillis au bâtiment Saint-Gilles, cœur de la démocratie wallonne, dans le cadre de l'opération. Par ailleurs, 21 parlementaires wallons se sont impliqués pour partager leur expérience en qualité d'élus et répondre aux questions des participants sur la fonction parlementaire.

2. ACCUEIL DES ÉTABLISSEMENTS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Soucieux de s'ouvrir à la société, le Parlement accueille également chaque année des établissements de l'enseignement supérieur. Ainsi, les locaux du Parlement sont régulièrement mis à disposition des universités et hautes écoles de la Fédération Wallonie-Bruxelles souhaitant y effectuer des simulations parlementaires ou des activités à vocation pédagogique.

À la demande, des agents du Greffe assurent une présentation du Parlement et des travaux qui s'y déroulent.



**LE PARLEMENT
DE WALLONIE
A ACCUEILLI
PLUS DE 3 200 ÉLÈVES
PROVENANT DE
73 ÉTABLISSEMENTS.**



D. TRANSPARENCE ET OUVERTURE DU PARLEMENT

1. ASSISTER AUX DÉBATS

Tout citoyen peut assister aux réunions de commission et aux séances plénières du Parlement de Wallonie. Ces réunions sont publiques (à de très rares exceptions près). Leur ordre du jour peut être consulté sur le site web du Parlement.

Au Parlement

Il suffit de se présenter à l'accueil du bâtiment Saint-Gilles un jour de réunion de commission ou de séance plénière muni d'une pièce d'identité. Des consignes spécifiques s'appliquent à tous les visiteurs dans l'enceinte du Parlement. Une feuille d'informations à leur intention est disponible sur le site web du Parlement.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/assister-aux-debats

De chez soi

Les questions urgentes et d'actualité sont diffusées sur tous les médias de proximité en Wallonie.

Toutes les réunions de commissions sont en outre diffusées en direct sur la chaîne YouTube ParlWal TV. Tant les séances plénières que les réunions de commissions peuvent être visionnées à la demande, par le biais des podcasts publiés tant sur le site web du Parlement que sur ParlWal TV. Un film de présentation et des capsules vidéo développant diverses thématiques liées au Parlement sont également publiés sur ParlWal TV.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/tv



2. MÉDIAS SOCIAUX

Le Parlement assure également une communication numérique intégrée sur ses activités, notamment sur les médias sociaux.

Ainsi, la page Facebook du Parlement met en avant divers contenus ayant trait à la vie du Parlement en général. Le fil Twitter fait, lui, la part belle à l'agenda parlementaire – en ce compris les réunions de commissions – et met en avant les documents utiles ainsi que les flux en direct.

3. OPEN DATA

Le site web du Parlement comporte une plateforme mettant à la disposition des citoyens et des entreprises gratuitement et sans restriction de nombreuses données issues de la base de données du Parlement.

Concrètement, l'accès à de nombreuses données brutes est facilité, parmi lesquelles la composition du Parlement, les publications (décrets, résolutions, ordres du jour, comptes rendus, etc.) et l'agenda. L'interopérabilité de ces données permet également à l'utilisateur de recouper l'information et de créer de nombreux liens.

Les jeux de données sont disponibles aux formats JSON et CSV.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur
parlwal.be/opendata





Tout sur votre Parlement

Les **supports de vulgarisation** édités par le Parlement sont multiples. Outre ceux repris sur son site web et sur la chaîne YouTube ParlWal TV, citons le « Journal des enfants » consacré au Parlement, la bande dessinée présentant le processus d'adoption d'un décret, la fiche présentant les compétences régionales, la carte autocollante présentant les circonscriptions électorales ou encore les sucettes éducatives. Ces éléments peuvent être mis à disposition sur simple demande.

En outre, le Parlement a édité deux jeux de société visant à mieux faire connaître ses missions et son fonctionnement. Ainsi, le jeu « Cocorico » consiste en un questions-réponses sur le Parlement et la Région et le jeu « Décreto » propose de vivre l'expérience de la création d'un décret depuis une idée jusqu'à sa publication. Ces éléments sont disponibles à la vente au Centre des visiteurs du Parlement.



E. OUVERTURE ET ÉCHANGE AVEC LA SOCIÉTÉ

SEPTEMBRE 2021

Frise de la démocratie

Dans le cadre de la participation du Parlement de Wallonie à la Journée internationale de la démocratie, célébrée le 15 septembre partout dans le monde, les citoyens wallons ont été invités à exprimer ce que représente, pour eux, la démocratie.

Une frise dessinée par David Evrard, Talent wallon, a été affichée dans la Galerie de verre du bâtiment Saint-Gilles du 1^{er} au 17 septembre 2021. Elle reprenait 80 messages retenus par le Bureau parmi les 167 propositions reçues dont une en langue allemande.



Édition 2021 des Journées du Patrimoine

Le Parlement de Wallonie a participé, les samedi 11 et dimanche 12 septembre 2021, à la 33^e édition des Journées du Patrimoine.

Se référant à la thématique «Femmes & Patrimoine» retenue dans le cadre de ces journées, les services du Parlement ont proposé aux visiteurs une visite agrémentée de faits et chiffres visant à :

- mettre en avant les traces qu'ont laissées plusieurs femmes dans l'histoire du bâtiment Saint-Gilles et de la Wallonie en général (représentation de femmes sur des gravures retrouvées à l'occasion des fouilles archéologiques, transformation du dortoir des femmes en l'actuelle Salle des séances plénières, mise en évidence de la gaillarde comme symbole du militantisme wallon féminin par Léonie de Waha, etc.);
- détailler le rôle du Parlement dans l'évolution des droits sociaux et politiques des femmes;
- évoquer le rôle progressivement pris par les femmes au sein du Parlement (nombre de femmes membres du Conseil régional wallon lors de la première séance de celui-ci, féminisation progressive de l'assemblée, accession de la première femme à la présidence du Parlement, etc.).

Un questionnaire à choix multiple basé sur ces éléments marquants a été remis aux visiteurs en vue de dynamiser l'opération. Les visiteurs ayant trouvé l'ensemble des bonnes réponses ont reçu un petit cadeau à l'issue de la visite.

Par ailleurs, une vidéo a été projetée en boucle sur des écrans disposés dans la Galerie de verre, à travers laquelle les actuelles députées wallonnes ont expliqué en quelques mots ce qu'est être une femme au sein d'une assemblée législative en 2021.





Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie 2021

La Cérémonie officielle des Fêtes de Wallonie s'est tenue le samedi 18 septembre 2021 au Théâtre royal de Namur.

Ont pris la parole:

- Monsieur Jean-Claude Marcourt, Président du Parlement de Wallonie;
- Monsieur Elio Di Rupo, Ministre-Président du Gouvernement de Wallonie.

Ceux-ci sont notamment revenus sur la crise de la Covid-19 mais aussi sur les inondations qui ont touché la Wallonie deux mois plus tôt. Les intermèdes musicaux ont été assurés par:

- le pianiste namurois Maxime Marquette;
- le duo tournaisien Glass Museum qui assoit son identité musicale authentique à la table du jazz contemporain;
- le groupe wallon Muses and Friends qui prend plaisir à explorer ensemble nuances harmoniques et découvertes vocales.



Retrouvez le discours du Président du Parlement et le podcast vidéo de la cérémonie sur parlwal.be/Wallos2021

OCTOBRE 2021

Salon de l'Éducation

Le Parlement de Wallonie a participé au Salon de l'Éducation qui s'est tenu du 13 au 16 octobre 2021 au WEX de Marche-en-Famenne.

À cette occasion, des exemplaires du jeu Décreto, nouveau support à caractère pédagogique destiné aux professeurs et à leurs élèves âgés de huit ans et plus, ont été distribués. Inspiré du traditionnel jeu de l'oie, Décreto propose aux participants de vivre l'expérience unique de la création d'un décret, depuis une simple idée jusqu'à la publication du document officiel.



Tout sur votre Parlement

C'est le décret de la Région wallonne du 23 juillet 1998 déterminant le jour de fête et les emblèmes propres à la Région wallonne qui fixe la **fête officielle de la Wallonie** au troisième dimanche de septembre.

La fête rend hommage aux combattants wallons des Journées de septembre 1830 qui ont chassé les troupes hollandaises de Guillaume d'Orange dans le cadre de la révolution belge. Célébrées dans de nombreuses villes et communes wallonnes, les festivités retentissent avec une force particulière dans la capitale namuroise. Elles y démarrent le jeudi, se terminent le lundi suivant et attirent chaque année des dizaines de milliers de visiteurs.

Une cérémonie et des discours officiels se tiennent le samedi des Fêtes de Wallonie au Théâtre de Namur et sont retransmises en direct sur les chaînes de télévision locales.

FÉVRIER 2022

Salon Municipalia

Depuis 2015, le Parlement est présent au salon «Municipalia», le salon des mandataires.

La 17^e édition du salon «Municipalia» s'est tenue les 11 et 12 février 2022 au WEX de Marche-en-Famenne.

Le stand du Parlement se veut une vitrine des missions, des activités et du fonctionnement du Parlement. Il est pensé pour être un lieu propice à la rencontre et à l'échange d'informations entre mandataires en offrant une possibilité de créer des contacts dans une atmosphère conviviale.

Divers dispositifs ludiques permettent aux visiteurs d'élargir leurs connaissances sur le Parlement.

Enfin, les personnes qui se rendent sur le stand peuvent se faire photographier et repartir avec un souvenir mettant en avant les possibilités offertes en termes d'expression citoyenne.

JUIN 2022

Talents wallons

Depuis 2015, le Bureau du Parlement de Wallonie met à l'honneur des Talents wallons, à savoir des citoyennes et des citoyens de l'ensemble de la Région qui œuvrent dans le domaine de l'artisanat, les milieux culturels, le monde économique, la sphère environnementale et le secteur social.

Pour la sixième fois, les parlementaires wallons ont été invités à présenter une série de personnalités qui méritent une reconnaissance de la part du Parlement pour leur passion, leur audace ou leur esprit d'entreprise. Sur base des candidatures reçues, un jury indépendant a sélectionné dix Talents qui viennent compléter un palmarès en comptant déjà pas moins de 75.

Notons que cette opération inverse le schéma classique d'une élection. Ce sont en effet les représentants qui sont ici invités à mettre en avant des représentés qui se distinguent par la qualité de leur création et de leur production.

Par leurs valeurs, leurs parcours et leurs accomplissements, ces Talents contribuent à faire briller la Wallonie dans toute sa diversité.

Les Talents wallons lauréats 2022 qui ont été mis à l'honneur le 23 juin 2022 sont les suivants :

- Madame Christel Carlier, fondatrice de la Savonnerie Wash Wash Cousin ;
- Monsieur Christophe Genard, maître-verrier ;
- Monsieur Adelin Hanquin, Président de la Fédération Musicale du Brabant wallon ;
- Madame Sandrine Vyncke, fondatrice de l'atelier «Art et Dessins» ;
- Monsieur Jean-Guy Delhaise, CEO de l'entreprise Interblocs ;
- Monsieur Michel Lecomte, fondateur de la coopérative HesbiCoop ;
- Mesdames Aline Goffin et Julie Vandeput, fondatrices du Service «Oh My Box!» ;
- Madame Ann-Laure Furnelle et Monsieur Marc Verheyden, fondateurs de l'association Aer Aqua Terra ;
- Madame Stéphanie Palgen, coordinatrice du Projet TerraVia ;
- Madame Cindy Renski, Présidente de l'association De Maux à Mots.

Une brochure dressant un portrait de l'ensemble des lauréats a été éditée et déclinée en version web.



Pour découvrir ces Talents en vidéo, rendez-vous sur
parlwal.be/talents





LE PARLEMENT DE WALLONIE PROPOSE DES VISITES GUIDÉES PERMETTANT DE MIEUX COMPRENDRE LE FONCTIONNEMENT DU POUVOIR LÉGISLATIF.

F. VISITES, CENTRE DES VISITEURS ET BOUTIQUE DU PARLEMENT

Toute l'année, le Parlement de Wallonie propose des visites guidées permettant de mieux comprendre le fonctionnement du pouvoir législatif et de découvrir le travail d'un député dans un lieu chargé d'histoire.

La visite commence par un film de présentation au Centre des visiteurs du Parlement. S'ensuit la visite du bâtiment Saint-Gilles dans la langue des visiteurs, sous la conduite d'un agent du Greffe. Les visiteurs découvrent notamment les salles de commissions, la Salle du Bureau ou encore la Salle des séances plénières.

La visite se clôture par un retour au Centre des visiteurs et un passage à la boutique où sont mis en vente différents ouvrages ayant trait aux patrimoines historique et culturel de la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des souvenirs aux couleurs du Parlement. Un jeu de société consacré au Parlement et à la Wallonie («Cocorico»), un jeu proposant de vivre l'expérience de la création d'un décret («Décreto») et une bande dessinée vulgarisant le processus d'adoption d'un décret sont également proposés à la vente.

Durant la session 2021-2022, 97 groupes ont été accueillis et ont pu découvrir les salles emblématiques du bâtiment Saint-Gilles sous la conduite d'un agent du Greffe.

Il est aussi possible de visiter le Parlement de Wallonie virtuellement (parlwal.be/visite-virtuelle).



Pour en savoir plus, rendez-vous sur
parlwal.be/visite

L'ADMINIS- TRATION DU PARLEMENT





A. GREFFE

1. VISION

Le Greffe est une administration qui a pour mission première d'organiser le fonctionnement du Parlement et de faciliter le travail de tous les parlementaires. Il a aussi pour devoir de contribuer à l'information de la presse et des citoyens quant aux activités du Parlement. Enfin, il conserve la mémoire des travaux parlementaires.

Ses agents veillent à connaître au mieux l'environnement externe du Parlement et à proposer les innovations permettant au Parlement de s'y adapter. Ils travaillent avec rigueur en sorte d'assurer la sécurité des décisions prises et de garantir la continuité de l'institution.

2. MISSIONS

Au service des 75 députés wallons, le Greffe organise ou assure :

- le travail législatif et budgétaire des députés wallons ;
- le travail de contrôle du Gouvernement wallon par les députés wallons ;
- l'expression des députés wallons sur des problèmes de société ;
- la contribution du Parlement de Wallonie au bon fonctionnement de l'Union européenne ;
- les relations internationales du Parlement de Wallonie ;
- la publicité et l'archivage des travaux du Parlement de Wallonie ;
- les services utiles au travail des parlementaires et aux groupes parlementaires ;
- les relations du Parlement avec la société ;
- la gestion administrative, matérielle et financière du Parlement de Wallonie.

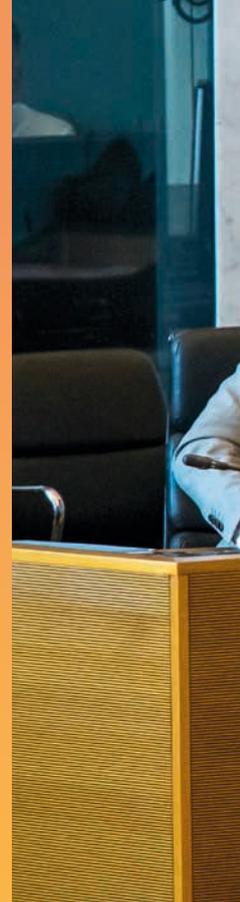


Tout sur votre Parlement

Le Greffe est l'administration qui **prépare, accompagne et assure le suivi** du travail parlementaire. Parmi les services qui le composent, celui de la gestion documentaire veille notamment à ce que les textes déposés par les députés (les propositions de décret, les propositions de résolution, les amendements ou encore les motions) répondent aux exigences formelles et juridiques. Avant même sa prise en considération en séance plénière, il est vérifié que le texte ne pose aucun problème constitutionnel et que les règles légistiques sont respectées.

De la même manière, les textes déposés par le Gouvernement (les projets de décret) font eux aussi l'objet d'une analyse afin de vérifier que les avis remis par les organes consultatifs (notamment le Conseil d'État) ont été pris en compte lors de leur dépôt.

Des amendements peuvent, le cas échéant, être rédigés par ce service afin de remédier à certaines difficultés.





LE GREFFIER PREND PLACE AU BUREAU ET ASSISTE LE PRÉSIDENT DU PARLEMENT EN TOUTES CIRCONSTANCES ET NOTAMMENT PENDANT LES SÉANCES PLÉNIÈRES.

3. RESSOURCES HUMAINES

Le Greffe compte 118 agents au 1^{er} janvier 2022.

Le greffier

Le greffier prend place au Bureau et assiste le président du Parlement en toutes circonstances et notamment pendant les séances plénières, les comités secrets, les réunions du Bureau et de la Conférence des présidents.

Il dresse acte des délibérations du Parlement et le procès-verbal des séances plénières, des comités secrets et des réunions du Bureau et de la Conférence des présidents. Il assume l'exécution des décisions du Parlement et de ses organes. Il assure notamment les convocations des séances plénières, des commissions et des comités ainsi que l'impression et la distribution des documents.

Il a la garde des archives du Parlement.

Enfin, au nom du Bureau, il a autorité sur les services du Greffe du Parlement et son personnel.

Un Conseil de direction rassemblant le greffier et les quatre responsables de direction se réunit régulièrement (16 réunions ont eu lieu au cours de la session 2021-2022).

Direction de l'action parlementaire

La Direction de l'action parlementaire gère les matières qui sont directement liées au mandat exercé par les parlementaires.

Concrètement, elle permet aux députés d'effectuer leur travail législatif, d'exercer le contrôle du Gouvernement et de formuler des propositions de résolution en assurant la gestion des documents, en organisant les réunions des séances plénières et des commissions et en établissant les comptes rendus.

Direction des affaires institutionnelles

La Direction des affaires institutionnelles accompagne les parlementaires au cours de l'exercice de leur mandat tant pour ce qui concerne leurs prérogatives, découlant notamment de la Constitution et de la loi spéciale du 8 août 1980 de réformes institutionnelles, que pour les aspects matériels.

Elle fournit assistance aux parlementaires et aux services du Greffe pour ce qui concerne les recherches et études documentaires ainsi que pour des questions juridiques.

Direction de la logistique

La Direction de la logistique assure un support général aux différents services du Greffe pour leur permettre de remplir leurs missions en assurant l'efficacité et en maîtrisant les coûts tout en participant à l'effort de développement durable.

Elle apporte un soutien matériel aux parlementaires et participe activement à l'amélioration des infrastructures tant sur le plan de la sécurité que de l'accessibilité.

Direction des relations extérieures

La Direction des relations extérieures assure l'ensemble des relations extérieures du Parlement de Wallonie, ce qui emporte l'information de la société civile, l'organisation des visites du Parlement de Wallonie, l'accueil et l'écoute des citoyens et des associations (à l'exception de la gestion des consultations publiques), l'organisation des missions parlementaires, la contribution au bon fonctionnement de l'Union européenne et l'accompagnement de la présence du Parlement de Wallonie au sein d'organismes interparlementaires.

Conseil du personnel

Élu par les agents et actuellement composé de quinze membres, le Conseil représente les intérêts du personnel et assure un contact permanent entre le Bureau et le personnel. Il coopère au bon fonctionnement du Parlement et permet à l'opinion du personnel de se faire jour et de s'exprimer par le biais d'avis relatifs au statut et au règlement de travail ou de suggestions visant à améliorer les conditions de travail des agents.



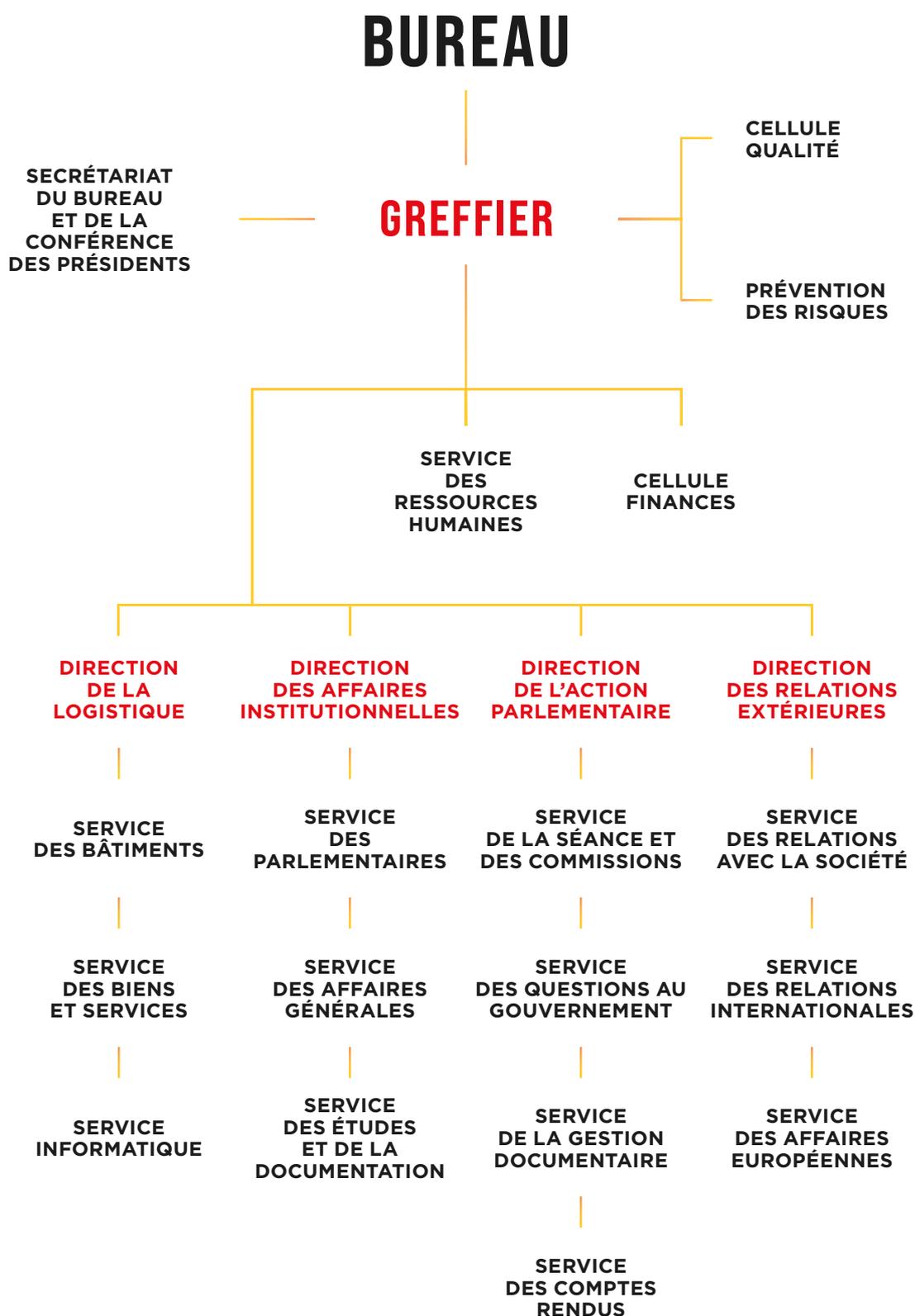


LA POLICE MILITAIRE A POUR MISSIONS LE CONTRÔLE DES ACCÈS AU PARLEMENT, LE MAINTIEN DE L'ORDRE DANS LES TRIBUNES PUBLIQUES.

Police militaire

La Police militaire a pour missions le contrôle des accès au Parlement, le maintien de l'ordre dans les tribunes publiques et la régulation du trafic aux abords du Parlement. Elle fournit en outre un service protocolaire lors des visites de personnalités et assure la garde des bâtiments en dehors des heures de réunion.

Organigramme



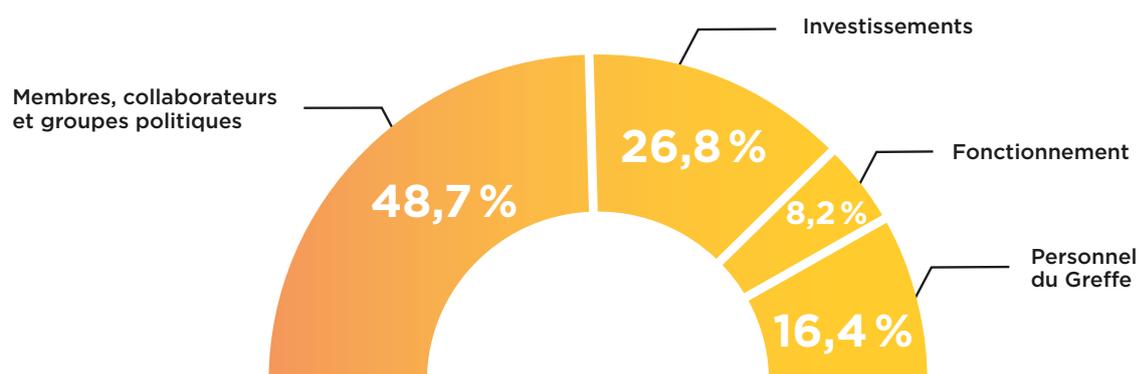


B. BUDGET DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses du Parlement pour l'année 2022 ont été estimées à 89 945 404 euros. Le montant de la dotation du Gouvernement au Parlement pour l'année 2022 s'élève à 70 856 000 euros.

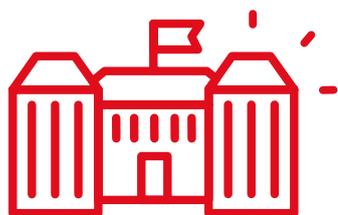
Les dépenses se répartissent comme suit :

RÉPARTITION DES MOYENS BUDGÉTAIRES DU PARLEMENT WALLON - BUDGET DE FONCTIONNEMENT 2022



Pour plus de détails, il convient de se référer aux documents parlementaires suivants :

- le décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022 : exposé particulier afférent aux compétences du Ministre-Président du Gouvernement wallon, p. 19-21 (Doc. 728 (2021-2022) N° 1 Annexe 2); texte adopté le 22 décembre 2021 (Doc. 728 (2021-2022) N° 14bis, p. 107);
- le budget de fonctionnement du Parlement de Wallonie pour l'année 2022; texte adopté le 22 décembre 2021 (Doc. 737 (2021-2022) N° 1).

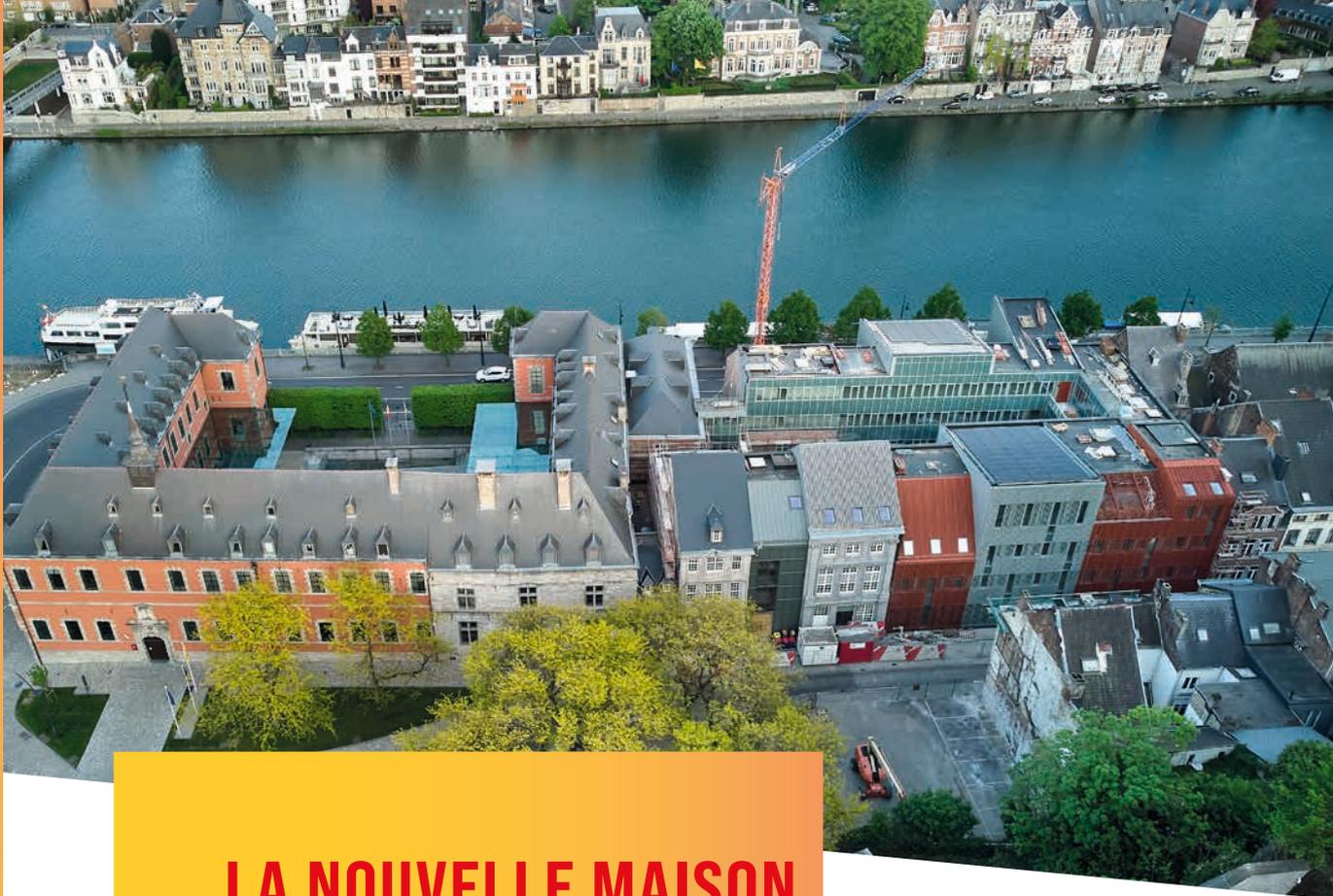


Tout sur votre Parlement

Pour établir son **budget de fonctionnement**, le Bureau a décidé dès 2014 d'appliquer la **méthode du Budget base zéro** (BBZ) qui est une technique budgétaire qui consiste à ne pas considérer comme acquis le budget de la période précédente.

Le budget base zéro suppose annuellement une vérification et une justification complète de l'ensemble des dépenses. En repartant de zéro, chacune d'entre elles est systématiquement repensée sous l'angle du contenu et de l'efficacité, en sorte de garantir la réalité et la cohérence du budget mais aussi de favoriser les économies.





LA NOUVELLE MAISON DES PARLEMENTAIRES PERMETTRA À CHACUN DES 75 DÉPUTÉS WALLONS DE DISPOSER D'UN BUREAU DANS L'ENCEINTE DU PARLEMENT.

C. INFRASTRUCTURES

Initié à l'unanimité des groupes politiques en 2010, le redéploiement immobilier du Parlement se poursuit avec l'achèvement prochain de la construction de la nouvelle Maison des parlementaires, fonctionnelle et efficace, permettant de rassembler et développer les activités parlementaires.

Mitoyenne au bâtiment Saint-Gilles dans lequel le Parlement s'est installé en 1998 et d'une superficie de 4600 m², la nouvelle Maison des parlementaires permettra à chacun des 75 députés wallons de disposer d'un bureau dans l'enceinte du Parlement et offrira aux groupes politiques des espaces de travail suffisants.

La nouvelle Maison des parlementaires s'inscrit en outre dans une série de valeurs :

- simplicité : constitué d'espaces neufs et d'autres rénovés, le bâtiment est organisé autour d'un espace central ouvert et bordé par deux ailes parallèles aux voiries ;
- sobriété : celle-ci s'exprime par l'utilisation de la terre cuite, matériau commun au bâtiment existant, la façade et les toitures inclinées bénéficiant d'une touche plus contemporaine ;
- durabilité : la consommation d'énergie du bâtiment sera quasiment nulle afin de répondre aux exigences européennes relatives aux bâtiments publics en matière de consommation d'énergie et d'émissions de gaz à effets de serre ;
- proximité : l'intégration du bâtiment dans le tissu urbain est harmonieuse et respecte le patrimoine existant, la Maison de la Présidence se relogant dans une construction conservée côté Meuse et le n° 5 de l'avenue Baron Huart étant lui aussi conservé. Les espaces nouvellement construits offriront, eux, des ouvertures vers la ville et le fleuve grâce à de larges pans vitrés. Le bâtiment s'ouvrira enfin au public par le biais du Centre des visiteurs.

Les espaces aménagés au sein de la nouvelle Maison des parlementaires sont les suivants :

Des **salles de commission** accueilleront les réunions de commissions, chargées d'examiner les propositions et les projets de décret et les propositions de résolution ainsi que d'entendre les interpellations et les questions orales adressées aux ministres.

La **salle de conférence** permettra de tenir des réunions rassemblant plus de personnes, telles que des présentations à caractère pédagogique ou des colloques. Les **bureaux** offriront un espace de travail à chacun des 75 députés wallons ainsi qu'aux collaborateurs des groupes politiques.

La **Maison de la Présidence** accueillera le Président du Parlement de Wallonie et ses collaborateurs. Les hôtes de marque pourront y être reçus par le Président.

Le **Centre des visiteurs** accueillera, dans les meilleures conditions de confort, les groupes visitant le Parlement et proposera à la vente des publications ayant trait à la Wallonie, des articles produits par des Talents wallons et des articles aux couleurs du Parlement.

Le **foyer** sera un nœud de circulation et un espace de détente et de réceptions.

Les travaux de construction se termineront au second semestre 2022. L'installation des équipements mobiliers et audiovisuels interviendra ensuite afin que l'inauguration du bâtiment ait lieu courant du premier semestre 2023.



Pour en savoir plus,
rendez-vous sur

parlwal.be/une-nouvelle-maison-des-parlementaires



D. MESURES DE GESTION

1. CERTIFICATION À DES NORMES ISO

Le Greffe du Parlement de Wallonie est certifié sans discontinuer à la norme ISO 9001 «Management de la qualité» depuis 2009. Depuis 2018, cette certification a été étendue aux normes ISO 14001 «Management environnemental» et ISO 27001:2013 «Management des systèmes de sécurité de l'information».

Une recertification aux trois normes est intervenue le 28 juin 2021.

Le Greffe du Parlement de Wallonie est la seule administration parlementaire au monde à être certifiée simultanément à trois normes internationales de management.

Soucieux de renforcer la culture de la qualité, de la sécurité et de la prévention qui anime les services du Greffe, le Bureau a souhaité qu'ils s'inspirent désormais, outre de ces trois normes et du Code du bien-être au travail, de la norme ISO 45001:2018 «Systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail» et du modèle EFQM autrement appelé «Qualité totale».

Les agents du Greffe s'impliquent tous dans cette démarche dans le respect de principes de bonne gestion que sont l'économie des ressources, la délégation responsable et l'agilité.

2. COMITÉ POUR LA PRÉVENTION ET LA PROTECTION AU TRAVAIL (CPPT)

Le Comité pour la prévention et la protection au travail (CPPT) établit et met en œuvre le plan global de prévention et le plan annuel d'action.

Le CPPT est saisi de nouvelles propositions lors de chaque réunion. Peuvent notamment être soulignées la formation de secouristes, d'agents et de chefs agents d'évacuation et de première intervention, la participation des services du Greffe à la Journée mondiale pour la santé et la protection au travail ainsi qu'au Mois de la cybersécurité.

3. COMITÉ DE SÉCURITÉ ET GROUPE DE TRAVAIL «CONTINUITÉ»

Dans le cadre de la certification à la norme de sécurité des systèmes d'information ISO 27001:2013, un Comité de sécurité a été constitué qui a pour mission de garantir aux parlementaires, aux agents, aux citoyens et à toute personne intéressée l'accès en tout temps aux services de l'administration parlementaire.

Il prépare les décisions qui permettent d'anticiper les risques notamment liés à l'usage de l'informatique et à la cybercriminalité.

IN MEMORIAM

Anciens députés

M. Cyrille Tahay († 23 octobre 2021);
M. Claude Renard († 9 décembre 2021);
Mme Geneviève Ryckmans-Corin († 7 mars 2022);
Mme Annie Servais-Thysen († 6 avril 2022).





ANNEXES

A. TEXTES DÉPOSÉS OU RELEVÉS DE CADUCITÉ, ADOPTÉS, REJETÉS OU RETIRÉS



1. PROJETS ET PROPOSITIONS DE DÉCRET

1. Commission des affaires générales et des relations internationales

Doc. 583 (2020-2021) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République de Corée relatif au programme vacances-travail, fait à Bruxelles le 14 avril 2014, retiré par le Gouvernement wallon le 1 ^{er} septembre 2021
Doc. 614 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 615 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Canada, d'autre part, fait à Bruxelles le 30 octobre 2016, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 616 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 617 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat stratégique entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et le Japon, d'autre part, fait à Tokyo le 17 juillet 2018, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 620 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael, adoptée le 19 janvier 2022
Doc. 621 (2020-2021) N° 6	Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael, adoptée le 19 janvier 2022
Doc. 640 (2020-2021) N° 5	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie», adopté le 20 octobre 2021
Doc. 641 (2020-2021) N° 4	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté», adopté le 20 octobre 2021
Doc. 642 (2020-2021) N° 4	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds post Covid-19 de sortie de la pauvreté» pour les compétences transférées en application de l'article 138 de la Constitution, adopté le 20 octobre 2021

Doc. 657 (2020-2021) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 8, 9, 13 et 15 du décret du 26 mai 2016 relatif à la réparation de certains dommages causés par des calamités naturelles publiques, déposée par Mme Bernard, MM. Liradelfo, Nemes, Mme Lekane, MM. Beugnies et Mugemangango, rejetée le 22 septembre 2021
Doc. 664 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment au Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 2 février 2012 et à l'Accord modifiant le Traité instituant le Mécanisme européen de stabilité, signé à Bruxelles le 27 janvier 2021 et le 8 février 2021, adopté le 10 novembre 2021
Doc. 665 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018, adopté le 2 février 2022
Doc. 666 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour ce qui concerne les matières dont l'exercice a été transféré par la Communauté française à la Région wallonne, à l'Accord de partenariat et de coopération entre l'Union européenne et ses États membres, d'une part, et la République de Singapour, d'autre part, fait à Bruxelles le 19 octobre 2018, adopté le 2 février 2022
Doc. 671 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention de Strasbourg de 2012 sur la limitation de la responsabilité en navigation intérieure (CLNI 2012), faite à Strasbourg le 27 septembre 2012, adopté le 10 novembre 2021
Doc. 672 (2021-2022) N° 18	Projet de décret instituant un régime particulier d'indemnisation de certains dommages causés par les inondations et pluies abondantes survenues du 14 au 16 juillet 2021 ainsi que le 24 juillet 2021 et reconnues en tant que calamité naturelle publique, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 682 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 27 septembre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, adopté le 30 septembre 2021
Doc. 704 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 28 octobre 2021 visant à la modification de l'accord de coopération du 14 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune, la Région wallonne et la Commission communautaire française concernant le traitement des données liées au certificat COVID numérique de l'UE et au COVID Safe Ticket, le PLF et le traitement des données à caractère personnel des travailleurs salariés et des travailleurs indépendants vivant ou résidant à l'étranger qui effectuent des activités en Belgique, adopté le 28 octobre 2021

Doc. 729 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord de Siège entre le Royaume de Belgique et la Fédération internationale des Sociétés de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, fait à Bruxelles le 29 juin 2012 et à Genève le 9 juillet 2012, adopté le 16 février 2022
Doc. 730 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) sur l'établissement en Belgique par cette organisation d'un bureau de liaison auprès des institutions de l'Union européenne, avec Annexe, faits à Paris le 3 juillet 2013, adopté le 16 février 2022
Doc. 733 (2021-2022) N° 1	Projet de décret portant assentiment à l'Accord entre le Royaume de Belgique et la République d'Arménie sur l'exercice d'activités à but lucratif par des membres de la famille du personnel de missions diplomatiques et de postes consulaires, fait à Bruxelles le 4 décembre 2018
Doc. 767 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord portant extinction des traités bilatéraux d'investissement entre États membres de l'Union européenne, fait à Bruxelles le 5 mai 2020, adopté le 19 janvier 2022
Doc. 947 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret abrogeant les dispositions relatives au Fonds post Covid-19 de rayonnement de la Wallonie, déposée par MM. Desquesnes, Bastin, Antoine et Dispa

2. Commission de l'économie, de l'aménagement du territoire et de l'agriculture

Doc. 762 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret visant à ne pas solliciter le remboursement des 250 euros erronément versés par le Gouvernement wallon à certains bénéficiaires de l'intervention régionale «16B» dans le cadre de la crise de la Covid-19 et de ses conséquences économiques, déposée par M. Desquesnes, Mmes Schyns, Vandorpe, MM. Dispa, Antoine et Mme Goffinet
Doc. 848 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret visant à modifier le Code du Développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne
Doc. 899 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 17 juillet 2019 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses, adopté le 4 mai 2022
Doc. 900 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment, pour les matières visées à l'article 138 de la Constitution, à l'accord de coopération du 17 juillet 2019 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale concernant l'unification de la manière de référencer les adresses et de la mise en relation des données d'adresses, adopté le 4 mai 2022

Doc. 927 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns
Doc. 1011 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret insérant un Titre X/2 intitulé «Des dommages causés par des perturbations environnementales non climatiques» dans le Code wallon de l'Agriculture, déposée par M. Desquesnes, Mme Schyns et M. Collin
Doc. 1025 (2021-2022) N° 1	Projet de décret modifiant la loi du 28 février 1882 sur la chasse

3. Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité

Doc. 287 (2020-2021) N° 12	Proposition de décret modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 et 33bis/4, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée, adoptée le 16 février 2022
Doc. 623 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'Accord européen sur les grandes voies navigables d'importance internationale (AGN), fait à Genève le 19 janvier 1996, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 697 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 1 ^{er} de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 relatif à l'octroi de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (UREBA) afin d'étendre ce dispositif aux zones de secours, déposée par M. Bastin
Doc. 734 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant création d'une UAP de type 1 «Fonds bas carbone et résilience», adopté le 22 décembre 2021
Doc. 764 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 5 juin 1972 sur la sécurité des bâtiments de navigation, adopté le 19 janvier 2022
Doc. 768 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de la régularisation des réductions de surcharge certificats verts, adopté le 19 janvier 2022
Doc. 797 (2021-2022) N° 9	Projet de décret relatif aux marchés du gaz et de l'électricité à la suite des inondations du mois de juillet 2021, adopté le 2 février 2022
Doc. 801 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant le décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité en vue de diminuer la facture d'électricité des clients finals, déposée par MM. Mugemangango, Hermant, Mme Bernard, M. Dupont, Mme Vandevoorde et M. Beugnies

Doc. 813 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret visant à garantir l'approvisionnement en gaz et en électricité des personnes sinistrées en suite des inondations du mois de juillet 2021, déposée par MM. Liradelfo, Hermant, Mugemangango, Mme Vandevoorde, M. Beugnies et Mme Bernard, retirée par ses auteurs le 2 février 2022
Doc. 844 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la modification de la Convention du 9 septembre 1996 relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure (CDNI), adoptée le 22 juin 2017 et modifiant le décret du 15 juillet 2008 portant assentiment à la Convention relative à la collecte, au dépôt et à la réception des déchets survenant en navigation rhénane et intérieure, faite à Strasbourg, le 9 septembre 1996, adopté le 23 mars 2022
Doc. 871 (2021-2022) N° 8	Projet de décret modifiant diverses dispositions en matière d'énergie dans le cadre de la transposition partielle des directives 2019/944/UE du 5 juin 2019 concernant des règles communes pour le marché intérieur de l'électricité et 2018/2001/UE du 11 décembre 2018 relative à la promotion de l'utilisation de l'énergie produite à partir de sources renouvelables et en vue d'adapter les principes relatifs à la méthodologie tarifaire, adopté le 4 mai 2022
Doc. 895 (2021-2022) N° 6	Projet de décret modifiant le décret du 10 mars 1994 relatif à la création de la Société wallonne de Financement complémentaire des Infrastructures, adopté le 4 mai 2022
Doc. 898 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 15 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale modifiant l'accord de coopération du 2 septembre 2013 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale relatif à l'intégration des activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre conformément à la directive 2008/101/CE du Parlement européen et du Conseil du 19 novembre 2008 modifiant la directive 2003/87/CE afin d'intégrer les activités aériennes dans le système communautaire d'échange de quotas d'émission de gaz à effet de serre, adopté le 4 mai 2022
Doc. 913 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret visant à instaurer un « droit à la prise », déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine et Mme Goffinet
Doc. 924 (2021-2022) N° 3	Proposition de décret modifiant les articles 1 ^{er} , 11 ^o , et 35 du décret du 8 juillet 2021 relatif au cyclopartage en flotte libre et modifiant les articles 4 et 12 du décret du 1 ^{er} avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales, déposée par MM. Matagne, Fontaine, Mme Mathieux et M. Heyvaert, adoptée le 15 juin 2022
Doc. 926 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret établissant une expérience-pilote de déploiement de points de recharge intégrés aux poteaux d'éclairage public, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet et M. Antoine
Doc. 929 (2021-2022) N° 4	Projet de décret concernant l'interopérabilité des systèmes de télépéage routier, adopté le 15 juin 2022

Doc. 932 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif au statut de l'administrateur public, l'article 3 du décret du 12 février 2004 relatif aux commissaires du Gouvernement et aux missions de contrôle des réviseurs au sein des organismes d'intérêt public et les articles 43, §3, 45, §2 ^{ter} , 45 ^{bis} et 45 ^{quater} du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité, déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Crucke, Douette et Bierin
Doc. 975 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant le décret du 19 décembre 2002 relatif à l'organisation du marché régional du gaz et remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33 ^{bis} /1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33 ^{bis} /3 et 33 ^{bis} /4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette
Doc. 1006 (2021-2022) N° 5	Proposition de décret remplaçant l'article 9 du décret du 17 février 2022 modifiant les articles 2, 33 ^{bis} /1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33 ^{bis} /3 et 33 ^{bis} /4, déposée par MM. Bierin, Frédéric, Wahl, Hazée, Fontaine et Douette, adoptée le 20 juillet 2022

4. Commission de l'emploi, de l'action sociale et de la santé

Doc. 544 (2020-2021) N° 9	Projet de décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi, adopté le 10 novembre 2021
Doc. 695 (2021-2022) N° 19	Projet de décret relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, adopté le 20 octobre 2021
Doc. 706 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 20 juillet 2001 visant à favoriser le développement de services et d'emplois de proximité, adopté le 8 décembre 2021
Doc. 736 (2021-2022) N° 3	Proposition de décret modifiant les articles 2, 5 et 8 du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque et y insérant un article 10/1, déposée par MM. Hardy, Wahl, Disabato, Legasse, Mme Sobry et M. Hazée, adoptée le 24 novembre 2021
Doc. 796 (2021-2022) N° 10	Projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en ce qui concerne la promotion de la santé et la prévention, adopté le 2 février 2022
Doc. 798 (2021-2022) N° 4	Projet de décret modifiant le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, adopté le 13 janvier 2022
Doc. 831 (2021-2022) N° 5	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 1 du 4 décembre 2021 modifiant l'article 8, §1 ^{er} , du décret du 21 octobre 2021 relatif au COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, adopté le 16 février 2022
Doc. 860 (2021-2022) N° 7	Proposition de décret modifiant le décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque, déposée par Mmes Roberty, Laffut, MM. Heyvaert, Sahli, Mme Sobry et M. Hazée, adoptée le 10 mars 2022

Doc. 861 (2021-2022) N° 3	Proposition de décret portant des adaptations en matière de port du masque dans les transports de personnes par tram, pré-métro, métro, autobus et autocar, déposée par Mmes Roberty, Laffut, MM. Heyvaert, Sahli, Mme Sobry et M. Hazée, adoptée le 10 mars 2022
Doc. 864 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 10 mars 2022 entre la Commission communautaire française et la Région wallonne créant FORMAFORM, Centre multi-partenarial de développement des compétences des professionnels de l'orientation, de la formation, de l'insertion socioprofessionnelle et de la validation des compétences, adopté le 4 mai 2022
Doc. 866 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles 359, 362 et 363 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé et insérant un article 365/1 concernant les numéros d'appel téléphoniques gratuits d'assistance au bénéfice des aînés en matière de maltraitance et de dépôt de plainte en matière de maltraitance des aînés, déposée par MM. Mugemangango, Beugnies, Mme Bernard, MM. Dupont, Hermant et Mme Lekane
Doc. 868 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant le Code wallon de l'Action sociale et de la Santé concernant l'aide aux Gens du voyage, adopté le 4 mai 2022
Doc. 869 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant confirmation de l'arrêté du Gouvernement wallon n° 2 du 5 mars 2022 mettant fin à l'utilisation du COVID Safe Ticket et limitant l'obligation du port du masque, adopté le 23 mars 2022
Doc. 901 (2021-2022) N° 4	Projet de décret relatif au Conseil consultatif wallon des personnes en situation de handicap, adopté le 4 mai 2022
Doc. 912 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 21 avril 2022 modifiant l'accord de coopération-cadre du 27 février 2014 entre la Communauté française, la Région wallonne et la Commission communautaire française relatif à la concertation intra-francophone en matière de santé et d'aide aux personnes et aux principes communs applicables en ces matières, adopté le 1 ^{er} juin 2022
Doc. 925 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 337 du Code wallon de l'Action sociale et de la Santé en vue de garantir aux résidents d'établissements pour aînés les droits d'aller et venir librement et de recevoir la visite de leurs familles et de leurs proches, déposée par Mmes Vandorpe, Greoli, MM. Desquesnes, Dispa, Collin et Antoine
Doc. 948 (2021-2022) N° 4	Proposition de décret modifiant l'article 8 et abrogeant l'article 9/1 du décret du 21 octobre 2021 relatif à l'usage du COVID Safe Ticket et à l'obligation du port du masque en ce qui concerne l'obligation du port du masque, déposée par Mmes Roberty, Laffut, MM. Heyvaert, Sahli, Mme Sobry et M. Hazée, adoptée le 1 ^{er} juin 2022
Doc. 971 (2021-2022) N° 3	Projet de décret relatif à la formation de base au numérique, adopté le 20 juillet 2022

5. Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine

Doc. 916 (2021-2022) N° 7	Projet de décret modifiant les décrets du 29 octobre 2015 portant création de fonds budgétaires en matière de routes et de voies hydrauliques, du 4 avril 2019 relatif aux amendes administratives en matière de sécurité routière et du 19 mars 2009 relatif à la conservation du domaine public régional routier et des voies hydrauliques, adopté le 18 mai 2022
Doc. 952 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 25 mai 2022 entre la Région wallonne et la Communauté française concernant la création de places d'accueil de la petite enfance, adopté le 29 juin 2022
Doc. 1026 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret insérant un article 17/1 dans le décret du 8 février 2018 relatif à la gestion et au paiement des prestations familiales en vue de mettre en place une allocation de rentrée extraordinaire de 100 euros pour certaines catégories d'enfants afin de faire face à l'inflation, déposée par M. Mugemangango, Mme Lekane, MM. Beugnies, Hermant, Mme Bernard et M. Dupont

6. Commission du logement et des pouvoirs locaux

Doc. 646 (2020-2021) N° 3	Proposition de décret accordant le titre de ville à la Commune d'Ans, déposée par MM. Frédéric, Dodrimont, Mmes Cremasco et Greoli, adoptée le 10 novembre 2021
Doc. 685 (2021-2022) N° 4	Projet de décret modifiant les articles 80, 85 ^{ter} et 85 ^{sexies} du Code wallon de l'habitation durable, adopté le 10 novembre 2021
Doc. 696 (2021-2022) N° 5	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en matière de déficit budgétaire, d'aide régionale et d'utilisation des fonds de réserve ordinaires, adopté le 24 novembre 2021
Doc. 702 (2021-2022) N° 8	Proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée, adoptée le 18 mai 2022
Doc. 731 (2021-2022) N° 4	Projet de décret modifiant le Code des impôts sur les revenus concernant les dépenses pour habitation propre et unique, adopté le 22 décembre 2021
Doc. 914 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant les articles L1123-27/1 et L3341-1 du Code de la démocratie locale et de la décentralisation et insérant un article L3122-6/1 en vue d'amplifier le déploiement de points de recharge pour les véhicules électriques, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine, Dispa, Bastin et Mme Goffinet
Doc. 972 (2021-2022) N° 5	Projet de décret modifiant certaines dispositions du Code de la démocratie locale et de la décentralisation en ce qui concerne la fusion volontaire de communes, adopté le 13 juillet 2022

Doc. 973 (2021-2022) N° 4	Projet de décret modifiant certaines dispositions de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en ce qui concerne la fusion volontaire de communes, adopté le 13 juillet 2022
Doc. 1008 (2021-2022) N° 1	Projet de décret modifiant le Code de la démocratie locale et de la décentralisation en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux
Doc. 1009 (2021-2022) N° 1	Projet de décret modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'action sociale en vue de simplifier les dispositions relatives aux marchés publics et aux concessions de services et de travaux
Doc. 1027 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret insérant un article 57/1 dans le décret du 15 mars 2018 relatif au bail d'habitation afin de limiter à deux pour cent l'indexation des loyers en vue de faire face à l'inflation déposée par M. Mugemangango, Mme Lekane, MM. Beugnies, Hermant, Mme Bernard et M. Dupont

7. Commission du budget et des infrastructures sportives

Doc. 667 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret insérant un article 257/1 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'octroyer une exonération du précompte immobilier aux particuliers touchés par les tornades du 19 juin 2021 ou les inondations du 14 au 16 juillet 2021 et instaurant des aides compensatoires aux communes et aux provinces, déposée par MM. Antoine, Bastin, Collin, Mmes Greoli, Vandorpe et Schyns
Doc. 703 (2021-2022) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 22 décembre 2020 entre l'État fédéral, la Communauté flamande, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté française et la Communauté germanophone concernant l'utilisation de SURE, adopté le 8 décembre 2021
Doc. 707 (2021-2022) N° 5	Projet de décret portant diverses dispositions pour un impôt plus juste, adopté le 22 décembre 2021
Doc. 735 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant la loi du 18 juillet 1973 relative à la lutte contre le bruit, adopté le 22 décembre 2021
Doc. 763 (2021-2022) N° 1	Projet de décret portant règlement définitif du budget du Centre wallon de Recherches agronomiques pour les années 2007 à 2017
Doc. 976 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret modifiant l'article 102 du décret du 15 décembre 2011 portant organisation du budget, de la comptabilité et du rapportage des unités d'administration publique wallonnes en vue d'un meilleur contrôle parlementaire des unités d'administration publique de type 3, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Collin, Bastin, Dispa et Matagne

8. Commission de l'environnement, de la nature et du bien-être animal

Doc. 655 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à la Convention entre le Grand-Duché de Luxembourg et la Région wallonne relative à l'assainissement des eaux usées, à la protection des captages d'eau potabilisable et au suivi de la directive nitrates, signée à Martelange le 9 avril 2019, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 659 (2020-2021) N° 3	Projet de décret portant assentiment à l'accord de coopération du 13 juillet 2021 entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale portant coordination de la politique de transfert transfrontalier des déchets, adopté le 22 septembre 2021
Doc. 680 (2021-2022) N° 6	Projet de décret modifiant le décret du 6 mai 2019 relatif à la délinquance environnementale et divers autres décrets, adopté le 24 novembre 2021
Doc. 684 (2021-2022) N° 4	Projet de décret modifiant le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau en vue d'instaurer un cadre pour la valorisation des eaux d'exhaure, adopté le 10 novembre 2021
Doc. 817 (2021-2022) N° 1	Proposition de décret insérant un article D.203/1 dans le Livre II du Code de l'Environnement constituant le Code de l'Eau et modifiant l'article R.270 <i>bis</i> -13 en vue d'interdire la limitation de la distribution publique d'eau, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Nemes, Hermant, Mme Vandevoorde et M. Liradelfo
Doc. 867 (2021-2022) N° 3	Projet de décret modifiant le décret du 11 mars 1999 relatif au permis d'environnement, adopté le 18 mai 2022

9. Réunion conjointe de la Commission de l'énergie, du climat et de la mobilité et de la Commission de la fonction publique, du tourisme et du patrimoine

Doc. 845 (2021-2022) N° 4	Projet de décret relatif à la gestion de la sécurité des infrastructures routières, adopté le 23 mars 2022
------------------------------	--

2. PROJETS DE DÉCRET DE NATURE BUDGÉTAIRE

Doc. 727 (2021-2022) N° 5	Projet de décret contenant le budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, adopté le 22 décembre 2021
Doc. 728 (2021-2022) N° 14 et 14bis	Projet de décret contenant le budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, adopté le 22 décembre 2021
Doc. 1003 (2021-2022) N° 6	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget des recettes de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, adopté le 20 juillet 2022
Doc. 1004 (2021-2022) N° 12 et 12bis	Projet de décret contenant le premier ajustement du budget général des dépenses de la Région wallonne pour l'année budgétaire 2022, adopté le 20 juillet 2022

3. PROPOSITIONS DE RÉOLUTION

Doc. 442 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à élargir les missions des tuteurs énergie au secteur de l'eau, déposée par MM. Dupont, Mugemangango, Nemes, Hermant, Mmes Vandevoorde et Lekane, rejetée le 1 ^{er} septembre 2021
Doc. 506 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à réduire la consommation énergétique liée à l'éclairage nocturne non résidentiel, déposée par Mme Pécriaux, M. Dodrimont, Mme Cremasco, MM. Lepine, Janssen et Bierin, adoptée le 10 novembre 2021
Doc. 658 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'évaluer la gestion par la Wallonie des inondations du mois de juillet 2021, déposée par M. Mugemangango, Mme Bernard, M. Liradelfo, Mme Lekane, M. Nemes et Mme Vandevoorde, retirée par ses auteurs le 1 ^{er} septembre 2021
Doc. 662 (2020-2021) N° 4	Proposition de résolution visant à instituer une commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée et Desquesnes, adoptée le 1 ^{er} septembre 2021
Doc. 663 (2020-2021) N° 1	Proposition de résolution visant à reconnaître et à poursuivre les crimes de génocide à l'encontre des Yézidis et à leur venir en aide, déposée par M. Bastin, Mme Goffinet, M. Desquesnes, Mme Greoli, MM. Matagne et Collin, retirée par ses auteurs le 24 novembre 2021
Doc. 668 (2021-2022) N° 4	Proposition de résolution interparlementaire du Dialogue interparlementaire pour le Climat en prévision de la COP26 de Glasgow, déposée par MM. Florent, Léonard et Douette, adoptée le 6 octobre 2021

Doc. 683 (2021-2022) N° 8	Proposition de résolution demandant une accessibilité et une proximité pertinentes pour les distributeurs automatiques de billets en Wallonie, déposée par MM. Hazée, Courard, Evrard, Demeuse, Lomba et Mme Galant, adoptée le 10 novembre 2021
Doc. 725 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à la prise en charge par le Gouvernement wallon des factures d'électricité pour les ménages sinistrés en suite des inondations de juillet 2021 en Wallonie, déposée par MM. Liradelfo, Mugemangango, Hermant, Mme Bernard, MM. Dupont et Beugnies
Doc. 732 (2021-2022) N° 2	Proposition de résolution visant à prolonger le mandat de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Liradelfo et Desquesnes, adoptée le 24 novembre 2021
Doc. 766 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant au renforcement du dispositif de tracing par l'embauche d'opérateurs destinés à la lutte contre la propagation de la Covid-19 et à une intensification de la coopération entre l'Agence wallonne de la santé, de la protection sociale, du handicap et des familles (AViQ), les services de Promotion de la Santé à l'École (PSE) et les centres psycho-médico-sociaux (PMS), déposée par Mmes Bernard, Lekane, MM. Hermant et Mugemangango
Doc. 782 (2021-2022) N° 3	Proposition de résolution chargeant la Cour des comptes de produire un rapport d'audit sur la Commission wallonne pour l'Énergie (CWaPE), déposée par MM. Frédéric, Fontaine, Douette, Mme Nikolic et M. Bierin, adoptée le 2 février 2022
Doc. 800 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à supprimer les aides aux entreprises en compensation des coûts des émissions indirectes de dioxyde de carbone « Carbon Leakage Indirect », déposée par Messieurs Mugemangango, Hermant, Madame Bernard, Monsieur Dupont, Madame Vandevoorde et Monsieur Beugnies
Doc. 815 (2021-2022) N° 2	Proposition de résolution visant à prolonger jusqu'au 25 mars 2022 le mandat de la Commission d'enquête parlementaire chargée d'examiner les causes et d'évaluer la gestion des inondations de juillet 2021 en Wallonie aux seules fins d'établir et d'adopter le rapport de ses travaux, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Hazée, Liradelfo et Desquesnes, adoptée le 16 février 2022
Doc. 818 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à demander au Gouvernement wallon d'appeler le Gouvernement fédéral à diminuer la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) sur l'énergie de 21 à 6%, déposée par MM. Mugemangango, Hermant, Mmes Bernard, Vandevoorde, Pavet et M. Liradelfo
Doc. 847 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à une plus grande sensibilisation et à améliorer la recherche sur l'endométriose, déposée par Mmes Vandorpe, Greoli, Goffinet, Schyns, MM. Matagne et Desquesnes

Doc. 865 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à demander au Gouvernement wallon d'appeler le Gouvernement fédéral à transposer la directive (UE) 2019/1937 du Parlement européen et du Conseil du 23 octobre 2019 sur la protection des personnes qui signalent des violations du droit de l'Union, déposée par M. Mugemangango, Mmes Bernard et Lekane, rejetée le 18 mai 2022
Doc. 870 (2021-2022) N° 3	Proposition de résolution relative à une plus grande sensibilisation et à une amélioration de la recherche pour une meilleure prise en charge de l'endométriose, déposée par Mmes Ryckmans, Roberty, Sobry, Pécriaux, Durenne et Vandorpe, adoptée le 4 mai 2022
Doc. 872 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à demander au Gouvernement wallon de rencontrer le secteur de l'aide et des soins à domicile en urgence et de prendre des mesures immédiates pour le soutenir face à la hausse du prix des carburants, déposée par M. Mugemangango, Mmes Bernard et Lekane
Doc. 915 (2021-2022) N° 5	Proposition de résolution relative à la contribution du Parlement de Wallonie au programme de travail de la Commission européenne pour l'année 2023 dans le cadre du projet « Contribution des débats politiques au sein des parlements régionaux » du Comité européen des régions, déposée par M. Marcourt, Mme Sobry, M. Florent, Mme Grovonius, M. Evrard et Mme Ryckmans, adoptée le 4 mai 2022
Doc. 917 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à demander au Gouvernement wallon de saisir le Comité de concertation afin d'exiger la suspension de la démolition du viaduc Herrmann-Debroux à Bruxelles et l'établissement d'une concertation interfédérale, déposée par MM. Antoine, Dispa, Bastin, Mme Goffinet, MM. Matagne et Desquesnes
Doc. 928 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à amplifier les actions pour mettre un terme au sans-abrisme d'ici 2030, déposée par Mmes Greoli, Vandorpe, Goffinet, Schyns, MM. Desquesnes et Dispa
Doc. 959 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à modifier les modalités de l'indexation des subventions régionales pour les employeurs soutenus par les aides à la promotion de l'emploi (APE), déposée par Mme Bernard, MM. Mugemangango et Beugnies
Doc. 974 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée d'examiner les décisions qui ont amené la Société wallonne de Gestion et de Participations (SOGÉPA) à intervenir dans le capital de la société Hamon, déposée par MM. Antoine, Desquesnes, Dispa, Bastin et Matagne
Doc. 998 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution visant à créer une commission spéciale chargée de faire la lumière sur le dossier lié au groupe Hamon, déposée par MM. Mugemangango, Beugnies, Hermant, Mme Bernard, MM. Dupont et Nemes
Doc. 1010 (2021-2022) N° 1	Proposition de résolution relative à la place de Taïwan sur la scène internationale, déposée par MM. Gardier, Courard, Mme Ryckmans, MM. Janssen, Luperto et Bierin



B. AVIS OU CONTRÔLES EXTÉRIEURS

1. DÉCRETS AYANT FAIT L'OBJET D'UN ARRÊT DE LA COUR CONSTITUTIONNELLE

La Cour constitutionnelle contrôle les normes ayant force de loi au regard des règles qui déterminent les compétences respectives de l'État, des Communautés et des Régions. Ces règles de compétence figurent tant dans la Constitution que dans les lois relatives à la réforme des institutions de la Belgique fédérale.

La Cour veille par ailleurs au respect des articles de la Constitution qui garantissent notamment les principes d'égalité, de non-discrimination ou encore, depuis la sixième réforme de l'État, de loyauté fédérale.

Au cours de la session 2021-2022, le Parlement de Wallonie a reçu un arrêt concernant un décret de la Région wallonne, à savoir l'arrêt de la Cour constitutionnelle du 19 mai 2022 concernant le recours en annulation de l'article 2 du décret de la Région wallonne du 3 décembre 2020 «portant confirmation des arrêtés du Gouvernement wallon de pouvoirs spéciaux pris dans le cadre de la gestion de la crise sanitaire liée au COVID-19», introduit par la SRL «Immo Soille» (Doc. 958 (2021-2022) N° 1).

2. PROPOSITIONS DE DÉCRET POUR LESQUELLES LE CONSEIL D'ÉTAT A RENDU UN AVIS

Le Conseil d'État est doté d'une section de législation chargée de fournir un avis technique aux parlements et aux gouvernements à propos des textes législatifs et réglementaires.

L'avis de la section de législation a plus précisément pour objet de vérifier la conformité des textes proposés avec les normes juridiques existantes, la compétence de l'autorité qui en prend l'initiative et la bonne rédaction des textes.

Au cours de la session ordinaire 2021-2022, le Conseil d'État a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les projets et propositions de décret suivants:

Doc. 603 (2020-2021) N° 2	Proposition de décret modifiant les articles D.II.13, D.II.15 et D.IV.58 du Code du Développement territorial afin de modifier les effets de l'abrogation du schéma d'orientation local, déposée par MM. Antoine, Dispa, Bastin, Desquesnes, Mmes Schyns et Goffinet
------------------------------	--

Avis du Conseil d'État donné le 30 mars 2022

Doc. 667 (2021-2022) N° 2	Proposition de décret insérant un article 257/1 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'octroyer une exonération du précompte immobilier aux particuliers touchés par les tornades du 19 juin 2021 ou les inondations du 14 au 16 juillet 2021 et instaurant des aides compensatoires aux communes et aux provinces, déposée par MM. Antoine, Bastin, Collin, Mmes Greoli, Vandorpe et Schyns
------------------------------	---

Avis du Conseil d'État donné le 8 novembre 2021

Doc. 697 (2021-2022) N° 2	Proposition de décret modifiant l'article 1 ^{er} de l'arrêté du Gouvernement wallon du 28 mars 2013 relatif à l'octroi de subventions aux personnes de droit public et aux organismes non commerciaux pour la réalisation d'études et de travaux visant l'amélioration de la performance énergétique et l'utilisation rationnelle de l'énergie dans les bâtiments (UREBA) afin d'étendre ce dispositif aux zones de secours, déposée par M. Bastin
------------------------------	---

Avis du Conseil d'État donné le 15 décembre 2021

Doc. 702 (2021-2022) N° 3	Proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée
------------------------------	--

Avis du Conseil d'État donné le 22 décembre 2021

Doc. 848 (2021-2022) N° 2	Proposition de décret visant à modifier le Code du Développement territorial afin de revoir la constructibilité en zones inondables, déposée par M. Antoine, Mme Schyns, MM. Desquesnes, Bastin, Dispa et Matagne
------------------------------	---

Avis du Conseil d'État donné le 13 juin 2022

Doc. 913 (2021-2022) N° 2	Proposition de décret visant à instaurer un «droit à la prise», déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine et Mme Goffinet Avis du Conseil d'État donné le 27 juin 2022
Doc. 927 (2021-2022) N° 2	Proposition de décret relatif à l'électrification progressive des emplacements de stationnement, déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Mme Goffinet, M. Antoine et Mme Schyns Avis du Conseil d'État donné le 27 juillet 2022

3. DOCUMENTS ADRESSÉS AU PARLEMENT PAR LA COUR DES COMPTES

Outre sa fonction de conseiller budgétaire, la Cour des comptes exerce notamment un contrôle financier, un contrôle de légalité et de régularité sur les dépenses et les recettes de la Région wallonne. Elle est tenue d'informer le Parlement des résultats des principaux contrôles et audits des recettes et dépenses publiques qu'elle réalise.

Dans ce cadre, ont été reçus :

- le 33^e Cahier d'observations adressé par la Cour des comptes au Parlement wallon - Fascicule III (Doc. 645 (2020-2021) N° 1^{ter} et 1^{quater});
- ainsi que différents rapports spécifiques :
- le rapport de la Cour des comptes relatif au « processus de contrôle interne des déclarations de créance des membres des commissions participant au fonctionnement du service public de Wallonie »;
 - le rapport de la Cour des comptes relatif aux « mesures de soutien aux entreprises et aux particuliers dans le cadre de la crise de la covid-19. Mesures de soutien de la Région wallonne »;
 - le rapport de la Cour des comptes relatif au « soutien de la Région wallonne aux déplacements quotidiens à vélo »;
 - le rapport d'audit de la Cour des comptes relatif à « l'archéologie en Région wallonne ».

4. PROPOSITIONS DE DÉCRET POUR LESQUELLES L'AUTORITÉ DE PROTECTION DES DONNÉES A RENDU UN AVIS

L'Autorité de protection des données est un organe indépendant chargé de veiller au respect des principes fondamentaux de la protection des données à caractère personnel. Il émet soit d'initiative, soit sur demande du Gouvernement ou du Parlement, des avis sur toute question relative aux traitements de données à caractère personnel ainsi que des recommandations relatives aux développements sociaux, économiques et technologiques qui peuvent avoir une incidence sur les traitements de données à caractère personnel.

Au cours de la session ordinaire 2021-2022, l'Autorité de protection des données a remis au Parlement, à sa demande, des avis sur les propositions de décret suivantes :

Doc. 287
(2020-2021) N° 6

Proposition de décret modifiant les articles 2, 33bis/1, 34 et 35 du décret du 12 avril 2001 relatif à l'organisation du marché régional de l'électricité et insérant les articles 33bis/3 à 33bis/6, déposée par MM. Frédéric, Wahl, Bierin, Fontaine, Douette et Hazée

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 27 novembre 2020 et reçu le 27 janvier 2022

Doc. 620
(2020-2021) N° 3

Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la constitution par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 10 septembre 2021

Doc. 621
(2020-2021) N° 3

Proposition de décret relatif au traitement de données à caractère personnel dans le cadre de la mise en œuvre par le Parlement de commissions délibératives entre députés et citoyens tirés au sort pour les matières réglées en vertu de l'article 138 de la Constitution, déposée par MM. Hazée, Marcourt, Wahl, Demeuse, Frédéric et Mme Mael

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 10 septembre 2021

Doc. 667
(2021-2022) N° 3

Proposition de décret insérant un article 257/1 dans le Code des impôts sur les revenus 1992 afin d'octroyer une exonération du précompte immobilier aux particuliers touchés par les tornades du 19 juin 2021 ou les inondations du 14 au 16 juillet 2021 et instaurant des aides compensatoires aux communes et aux provinces, déposée par MM. Antoine, Bastin, Collin, Mmes Greoli, Vandorpe et Schyns

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 16 novembre 2021

Doc. 702
(2021-2022) N° 2

Proposition de décret relatif à l'extension de la publicité active dans les pouvoirs locaux, déposée par MM. Dispa, Lomba, Evrard et Hazée

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 17 décembre 2021

Doc. 913
(2021-2022) N° 3

Proposition de décret visant à instaurer un « droit à la prise », déposée par MM. Matagne, Desquesnes, Antoine et Mme Goffinet

Avis de l'Autorité de protection des données donné le 1^{er} juillet 2022



Tout sur votre Parlement

La liste des **rappports qui doivent être déposés au Parlement de Wallonie** reprend les rapports du Gouvernement ou des unités d'administration publique qui portent sur l'application de la loi ou du décret. Elle est publiée chaque année avant le 31 octobre sous la forme d'un document parlementaire, avec mention de la date à laquelle chacun de ces rapports a été déposé pour la dernière fois. Les rapports sont envoyés par le président du Parlement, pour examen, à la commission compétente.

Pour la session 2021-2022, cette liste a été publiée le 29 octobre 2021 (Doc. 705 (2021-2022) N° 1).

C. CONTRÔLE DU GOUVERNEMENT

1. COMPOSITION DU GOUVERNEMENT

Le Gouvernement wallon constitué par le Parlement se compose de huit membres⁶²:

- **M. Elio Di Rupo**, Ministre-Président;
- **M. Willy Borsus**, Vice-Président et Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences;
- **M. Philippe Henry**, Vice-Président et Ministre du Climat, de l'Énergie, de la Mobilité et des Infrastructures;
- **Mme Christie Morreale**, Vice-Présidente et Ministre de l'Emploi, de la Formation, de la Santé, de l'Action sociale et de l'Économie sociale, de l'Égalité des chances et des Droits des femmes;
- **Mme Valérie De Bue**, Ministre de la Fonction publique, de l'Informatique, de la Simplification administrative, en charge des allocations familiales, du Tourisme, du Patrimoine et de la Sécurité routière;
- **M. Christophe Collignon**, Ministre du Logement, des Pouvoirs locaux et de la Ville;
- **M. Adrien Dolimont**⁶³, Ministre du Budget et des Finances, des Aéroports et des Infrastructures sportives;
- **Mme Céline Tellier**, Ministre de l'Environnement, de la Nature, de la Forêt, de la Ruralité et du Bien-être animal.

62. Voir l'arrêté du Gouvernement wallon du 13 janvier 2022 fixant la répartition des compétences entre les Ministres et réglant la signature des actes du Gouvernement.

63. En remplacement de M. Jean-Luc Crucke, démissionnaire, le 13 janvier 2022.



2. INTERPELLATIONS ET QUESTIONS

Le Parlement de Wallonie aura entendu ou reçu, durant la session 2021-2022, 144 interpellations, 2176 questions orales, 291 questions d'actualité, 56 questions urgentes et 5237 questions écrites⁶⁴.

MINISTRES	INTERPELLATIONS	QUESTIONS ORALES	QUESTIONS D'ACTUALITÉ	QUESTIONS URGENTES	QUESTIONS ÉCRITES
Elio Di Rupo	(24) 16	(194) 128	(30) 22	(16) 11	(198) 258
Willy Borsus	(21) 25	(623) 383	(65) 60	(16) 13	(608) 905
Philippe Henry	(20) 38	(500) 305	(33) 48	(14) 9	(708) 1135
Christie Morreale	(15) 18	(569) 361	(56) 64	(16) 11	(448) 747
Jean-Luc Crucke⁶⁵	(4) 6	(235) 62	(17) 8	(10) 3	(226) 71
Valérie De Bue	(5) 5	(294) 204	(14) 21	(7) 1	(331) 519
Christophe Collignon	(14) 17	(351) 288	(19) 28	(8) 3	(412) 570
Adrien Dolimont⁶⁶	13	80	9	1	219
Céline Tellier	(12) 6	(541) 365	(29) 31	(8) 4	(527) 813

64. Entre parenthèses, pour comparaison, les statistiques de la session 2020-2021.

65. Jusqu'au 13 janvier 2022.

66. À partir du 13 janvier 2022.

D. STATISTIQUES GÉNÉRALES

Synthèse chiffrée de la session ordinaire 2021-2022 et des sessions précédentes

SESSION	SE 1995	1995 1996	1996 1997	1997 1998	1998 1999	SE 1999	1999 2000	2000 2001	2001 2002	2002 2003	2003 2004
Projets de décret	3	29	43	68	79	3	32	45	72	100	92
Propositions de décret	57	30	38	23	13	29	26	16	25	18	41
Résolutions	-	7	10	7	6	5	4	9	13	19	11
Motions	2	40	19	13	9	2	14	9	3	4	7
Interpellations	2	112	57	34	18	2	17	14	18	11	19
Questions orales	-	15	89	103	67	12	202	174	281	328	298
Questions d'actualité	6	104	102	89	65	8	87	96	121	145	115
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	134	694	753	639	282	37	348	350	322	327	248

SESSION	SE 2004	2004 2005	2005 2006	2006 2007	2007 2008	2008 2009	SE 2009	2009 2010	2010 2011	2011 2012	2012 2013	2013 2014
Projets de décret	1	27	54	68	70	67	1	42	52	72	87	125
Propositions de décret	19	75	75	44	40	40	60	20	54	35	22	25
Résolutions	-	26	62	34	44	40	2	22	49	30	36	19
Motions	2	22	18	21	14	12	4	28	24	14	22	10
Interpellations	-	127	253	296	295	165	-	228	145	128	73	31
Questions orales	-	963	1143	1047	1174	566	-	1787	1806	1816	1775	1102
Questions d'actualité	-	193	184	210	188	87	-	174	203	233	157	178
Questions urgentes	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Questions écrites	25	917	1245	1674	3095	1552	301	3267	5482	4149	4425	2426

SESSION	SE 2014	2014 2015	2015 2016	2016 2017	2017 2018	2018 2019	SE 2019	2019 2020	2020 2021	2021 2022
Projets de décret	2	56	73	80	63	117	4	25	55	55
Propositions de décret	16	59	35	46	53	27	21	29	53	27
Résolutions	2	66	87	64	46	14	-	17	43	20
Motions	3	15	29	42	52	41	-	74	179	175
Interpellations	-	51	67	59	50	32	-	52	118	144
Questions orales	-	2777	2812	2071	2093	896	-	2527	3353	2176
Questions d'actualité	-	244	264	249	253	165	-	244	270	291
Questions urgentes	-	-	77	66	55	30	-	69	98	56
Questions écrites	404	3618	5739	5367	4352	2003	65	2308	3501	5237

Décrets, motions et résolutions: textes déposés

Interpellations et questions développées

Questions écrites déposées









PARLEMENT
DE WALLONIE

Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur
081.23.10.36 - courriel@parlement-wallonie.be

Éditeur responsable: Parlement de Wallonie,
Square Arthur Masson, 6 - 5012 Namur